L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

Wallonie
iweps

JUILLET 2020

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 40

Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-7e exercice) Focus sur les impacts de la crise COVID-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie

RÉSUMÉ

L'indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) fait partie des indicateurs complémentaires au PIB élaborés à la demande du Gouvernement wallon afin de guider et d'évaluer son action dans une perspective de développement durable. Son objectif principal est de faire le bilan chaque année du progrès social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB/habitant, mesure étalon du progrès économique.

L'année 2020 est profondément marquée par la crise sanitaire et sociale. Au-delà de son impact économique d'une ampleur sans précédent, la pandémie et les mesures sanitaires de confinement ont exposé la population à des conditions de vie problématiques, et ont exacerbé les inégalités sociales préexistantes.

Cette édition 2020 de l'ISS s'adapte à cette situation inédite en intégrant une analyse de l'impact de la crise sur la situation sociale de la Wallonie et sur ses principaux déterminants, structurés au sein des dimensions couvertes par l'ISS (démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenu, emploi). Une dimension complémentaire est consacrée aux populations en grande précarité, confrontées à des problématiques spécifiques.

Le rapport est structuré en 7 sections. Les sections 2 à 4 exposent les résultats de l'ISS en évolution temporelle de 2014 à 2018, auxquels est ajoutée une estimation provisoire pour 2019.

La section 5 propose une réflexion argumentée sur les impacts de la pandémie sur l'évolution à court terme (2020 et 2021) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie, à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS. Cette réflexion s'articule au scénario présenté dans la récente édition des « Tendances économiques » (24 juin), qui propose une première analyse chiffrée de l'impact de la crise liée à la pandémie et des perspectives économiques de court terme. Elle est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené au sein de l'IWEPS et avec les collègues des institutions - publiques et privées - partenaires. La section 6 synthétise l'ensemble des analyses afin d'offrir un aperçu condensé de l'étude. La section 7 dégage les conclusions et perspectives.

Ce apport entend apporter une contribution à la prise de décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition des priorités cohérentes en matière d'assurance sociale et de mécanismes de redistribution.

Sous la direction de :
Isabelle REGINSTER (IWEPS)
Christine RUYTERS (IWEPS)

COLOPHON

Auteures : **Isabelle Reginster** (IWEPS)
Christine Ruyters (IWEPS)

Collaborateurs : **Thierry Bornand**
Frédéric Caruso
Julien Charlier
Marc Debuisson
Anne Deprez
Claire Dujardin
François Ghesquière
Julien Juprelle
Christine Mainguet
Yves Tilman
Annick Vandenhooft
Laurence Vanden Dooren
Valérie Vander Stricht

Développement du site dédié aux indicateurs complémentaires au PIB:
Michel Martinez (IWEPS)

Edition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable: **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2020/10158/13

Création graphique : **Deligraph**
http://deligraph.com

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

http://www.iweps.be

info@iweps.be

Remerciements

Ce projet de développement de l'indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) est le fruit d'une collaboration entre un grand nombre de personnes sans lesquelles cette publication n'aurait pas été possible. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude pour leurs contributions précieuses,

Nous témoignons notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos collègues associés dans ce projet : Thierry Bornand, Frédéric Caruso, Julien Charlier, Marc Debuisson, Anne Deprez, Claire Dujardin, François Ghesquière, Aurélie Hendrickx, Evelyne Istace, Julien Juprelle, Christine Mainguet, Michel Martinez, Amandine Masuy, Yves Tilman, Annick Vandenhooft, Laurence Vanden Dooren et Valérie Vander Stricht.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, Síle O'Dorchai, directrice scientifique de la direction 'Recherche et Évaluation' à l'IWEPS et Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction "Données et Indicateurs" à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien.

Toute notre gratitude et nos vifs remerciements vont également à l'ensemble des partenaires, qui nous ont manifesté une grande disponibilité pour construire les données nécessaires aux calculs des indicateurs et partager généreusement leur expertise et leur temps :

- Agence intermutualiste : Tonio Di Zinno et Belinda ten Geuzendam.
- Centrale des Crédits aux Particuliers ; Peter Neefs.
- Commissariat général au Tourisme : Jonathan Lesceux.
- CRI : Nicolas Contor
- Croix-Rouge de Belgique : Olivier Bertrand, Isabelle Convié, Olivier Lespagnard, François Romedenne et Adèle Stimart.
- Ministère de la FWB –Administration générale de la Culture : Madame Diane-Sophie Couteau – Service Général de l'Action territoriale et Madame Isabelle Paindavoine – Observatoire des politiques culturelles.
- Ministère de la FWB – Administration générale de l'Enseignement. : Elsa Albarello et Brigitte Morue.
- N° vert 1718 - urgence sociale : Gaëlle Peters et Marie-Claude Chainaye (RWLP) et Pascale Crommen (SPW - Secrétariat général - Direction de la Communication externe).
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement : Caroline Jeanmart et Sabine Thibaut.
- Office de la Naissance et de l'Enfance : Samuel Ndame – Direction Etudes et Stratégies, Nathalie Ribesse – Direction Santé. Pôle Promotion de la Santé à l'Ecole.
- Relais sociaux : Dominique Debelle (Relais social urbain de La Louvière), Sandrine Conradt (Relais social urbain de Verviers), Maëlle Dewaele (Relais social urbain de Charleroi), Louis Blondeau (Relais social urbain de Mons), Gaïa Beyer (Relais social urbain du Pays de Liège), Marie Gérard (Relais social urbain de Namur) et Karine Joliton (Relais social urbain de Tournai).
- RWLP : Christine Mahy.
- SPF Economie : Lien Tam Co.
- SPP Intégration sociale – Service Etudes : Frédéric Swaelens.
- VIAS : Freya Slootmans.

Que toutes les autres personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cet indicateur soient aussi chaleureusement remerciées.

Table des matières

1. INTRODUCTION 5

2. QU'EST-CE QUE L'ISS? 6

3. MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS CLÉS DE L'ISS EN ÉVOLUTION TEMPORELLE DE 2004 À 2018 7

3.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ISS 7

3.1.1. Intégration d'un nouvel indicateur dans ce 7e exercice de l'ISS 7

3.1.2. La méthodologie de construction de l'indice 7

3.1.3. La temporalité de l'indice 8

3.1.4. Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres 8

3.2. LA LISTE DES INDICATEURS CLÉS 10

4. RÉSULTATS DE L'ISS DE 2004 À 2018/2019 16

5. ET POUR 2020 ? ANALYSE DES IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19 22

5.1. LE SCÉNARIO POUR 2020 ET 2021 22

5.2. DÉMOGRAPHIE 23

5.3. SANTÉ 24

5.4. LOGEMENT 25

5.5. FORMATION 27

5.6. CULTURE 28

5.7. SÉCURITÉ 30

5.8. VALEURS 31

5.9. REVENU 32

5.10. EMPLOI 37

5.11. FOCUS SUR LA GRANDE PRÉCARITÉ ET L'URGENCE SOCIALE 40

6. SYNTHÈSE 44

7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 52

8. RÉFÉRENCES 54

9. ANNEXE 59

1. Introduction

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adoptait « un set de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB » et chargeait l'IWEPS de les calculer.

L'indice de situation sociale figure parmi les cinq indicateurs phares recommandés par le Gouvernement et fait partie du système d'indicateurs élaboré par l'IWEPS afin de mesurer les progrès accomplis par la société wallonne dans une perspective de développement durable. Cet indice synthétique se compose de deux indices composites, un indice d'état de la société et un indice des déséquilibres socio-économiques.

Il est actualisé chaque année au mois de juin avec un mode de calcul et une couverture des dimensions stabilisés. Ce septième exercice présente une série temporelle qui couvre quinze années, de 2004 à 2018. Exceptionnellement, les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2019 ont été actualisés, ce qui permet un calcul provisoire de l'ISS pour 2019. Cette actualisation s'impose afin de nous permettre d'adjoindre à ce septième exercice un complément « Spécial Covid ».

L'année 2020 est inédite, profondément marquée par la crise sanitaire et sociale dont les impacts se sont faits sentir à tous les niveaux. Aujourd'hui, les regards sont tournés sur l'après-Covid, en particulier sur la question cruciale qui se pose à nos dirigeants « comment sortir de la crise ? ».

Dès lors, il nous est apparu utile d'intégrer, dans cette version de l'ISS, une réflexion argumentée sur les impacts de la pandémie sur l'évolution à court terme (2020 et 2021) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie, à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS (démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus, emploi). Cette réflexion s'articule au scénario présenté dans la récente édition des Tendances économiques (n°59, 24 juin 2020) qui propose une première analyse chiffrée de l'impact de la crise liée à la pandémie et des perspectives économiques de court terme.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené en partenariat avec les collègues de l'IWEPS et les collègues des institutions - publiques et privées - partenaires.

Le rapport se structure en sept sections. Les sections 2 à 4 sont consacrées à la présentation de ce nouvel exercice de l'ISS et à l'actualisation des résultats, en évolution temporelle de 2014 à 2018, auquel est ajoutée une estimation provisoire pour 2019. La section 5 propose une réflexion argumentée sur les impacts de la pandémie sur l'évolution à court terme (2020 et 2021) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS. La section 6 synthétise l'ensemble des analyses afin d'offrir un aperçu condensé de l'étude. La section 7 dégage les conclusions et perspectives.

2. Qu'est-ce que l'ISS?

L'ISS est un indice synthétique qui cherche à dresser un panorama statistique de la situation sociale en Wallonie sur une période temporelle de 15 ans. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constituantes des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population.

Sa construction s'inspire des ISS américain (Miringoff & Miringoff, 1995, 1996, 1999) et français (Boutaud, 2007, 2009 ; Jany-Catrice & Zotti, 2011) ainsi que de l'Indice Canadien du Mieux-Être (ICME) (Michalos *et al.*, 2011).

L'ISS synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, de l'état de la société et d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. Il est construit en trois niveaux d'agrégation. Partant d'un tableau de bord, des indicateurs clés sont sélectionnés suivant des critères transparents d'acceptabilité (voir encadré 1). Ces indicateurs clés sont ensuite agrégés en deux indices synthétiques, l'un reprenant les indicateurs clés de l'état de la société et l'autre reprenant les indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques. Enfin, un indice synthétique global, nommé l'ISS global, agrège l'ensemble des dimensions pour les deux sous-parties. Cet indice traduit donc en un seul chiffre le concept multidimensionnel de progrès social. Son évolution temporelle permet de suivre les progrès de la situation sociale des wallons en rapport avec l'évolution de la situation économique de la Wallonie mesurée par le PIB. Quant à l'interprétation des tendances observées, elle passe par l'analyse de l'évolution de chacune des composantes de l'indicateur.

Les dimensions et composantes proposées pour la construction de l'ISS wallon se basent notamment sur l'analyse des expériences éprouvées à travers le monde (Reginster *et al.*, 2013).

Si l'objectif principal de l'indice synthétique est la comparaison temporelle de la situation sociale wallonne sur une période de plus en plus longue, de manière à favoriser la comparaison avec les autres régions européennes, le choix des indicateurs clés et des sources mobilisées pour les calculer est réalisé en tenant compte de cet objectif de comparaison des régions. Le tableau de bord des indicateurs clés est disponible sur le site dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie (http://icpib.iweps.be) et en annexe de ce document. Ils sont présentés en évolution temporelle avec, selon la disponibilité des données, d'une part, une comparaison avec ces mêmes indicateurs pour la Belgique en évolution temporelle, et d'autre part, une déclinaison par genre des indicateurs pour la Wallonie.

3. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS en évolution temporelle de 2004 à 2018

La méthodologie de construction de l'indicateur a été validée par un comité des utilisateurs mis en place conformément à la décision du Gouvernement wallon relative au projet des indicateurs complémentaires au PIB. Ce comité rassemble des professeurs et experts belges et étrangers reconnus nationalement et/ou internationalement pour leurs engagements et leurs travaux en la matière, des représentants de la société civile, des représentants du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE), des représentants de la Fédération des CPAS et des représentants des organisations de lutte contre la pauvreté. Les remarques, commentaires et suggestions reçus lors des échanges avec ce comité ont été pris en considération, analysés et, le cas échéant, intégrés dans chaque nouvel exercice, dans la limite des contraintes techniques ou scientifiques et de la disponibilité des données. Un site internet dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie a été développé depuis juin 2016 (http://icpib.iweps.be/indicateurs-complémentaires-pib.php). Les retours sur les informations disponibles sur ce site ont également alimenté nos travaux.

3.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ISS

3.1.1. Intégration d'un nouvel indicateur dans ce 7e exercice de l'ISS

Un nouvel indicateur a été ajouté dans la dimension santé : le pourcentage d'élèves de 6e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise). Cet indicateur provient de la base de données de l'Office national de l'Enfance (recueil des données sanitaires PSE). Les enfants en situation de surcharge pondérale sont exposés à des problèmes liés à la qualité de l'alimentation et à de mauvaises habitudes en matière d'exercice physique. Ces enfants présentent des risques d'obésité à l'âge adulte, avec des conséquences encourues sur le plan de la santé. Le focus sur cette population cible se justifie par l'intérêt d'une prise en charge à cet âge, accompagnée d'une conscientisation de la famille. La statistique est calculée annuellement.

3.1.2. La méthodologie de construction de l'indice

La méthodologie de construction de l'indice reste identique à celle des années précédentes. Elle est synthétisée dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : Méthodologie de l'Indice de Situation Sociale (ISS) de la Wallonie

Le choix des indicateurs clés illustrant les différentes facettes de la situation sociale constitue la première étape dans la construction de l'indice synthétique. La sélection est opérée parmi les indicateurs d'un tableau de bord large selon leur capacité à répondre à 6 critères d'acceptabilité :

1. Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) des utilisateurs wallons;
2. Facile à comprendre;
3. Fiable, valide;
4. Sensible aux changements;
5. Disponible en temps opportun, facile à obtenir, et périodiquement mis à jour;
6. Un constituant et/ou un déterminant de la situation sociale; indicateur contribuant à une vision cohérente et globale de la situation sociale en Wallonie.

Pour leur agrégation, les valeurs de ces indicateurs clés sont mises en indice par rapport à l'année de référence (2004). Cette méthode est particulièrement appropriée dans le cas de l'analyse temporelle qui est un des objectifs de l'ISS.

Certains indicateurs contribuent à améliorer la situation sociale (les indicateurs de formation, par exemple), d'autres ont tendance à la dégrader (les accidents de la route, par exemple). Pour agréger ces deux catégories d'indicateurs, il faut leur donner une même orientation. Pour y parvenir, un « renversement » des facteurs de dégradation est opéré. Techniquement, s'agissant d'indices temporels, il suffit de remplacer ces derniers par leur inverse (1/x).

Une agrégation par moyenne simple par dimension est réalisée, suivie d'une agrégation des indices résultats par moyenne simple des 13 dimensions.

Pour plus de détails sur la méthodologie : Reginster I., Ruyters C. (2014), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (1er exercice). Rapport de recherche IWEPS. http://www.iweps.be/sites/default/files/iss_wallonie_avril_2014.pdf

3.1.3. La temporalité de l'indice

Pour ce septième exercice, l'année 2018 vient compléter la série temporelle. De plus, les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2019 ont été actualisés, ce qui permet d'estimer plusieurs dimensions de l'ISS et de réaliser un calcul provisoire de l'indice synthétique pour 2019, représenté en pointillé dans les graphiques.

Comme pour les exercices précédents, en tenant compte à la fois des critères de lisibilité et de rigueur statistique, l'indice synthétique a été recalculé à partir de 2004, année de référence pour la mise en indice.

L'indice synthétique ISS est donc calculé annuellement pour les années 2004 à 2018/2019 (à titre provisoire) (15 ans), avec l'année 2004 en indice 100.

À noter que si les statistiques sont disponibles avant 2004, les valeurs sont présentées dès 2002 sur le site internet et dans l'annexe 1 de ce document.

3.1.4. Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres

La distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres proposés dans les exercices précédents est maintenue pour ce présent exercice :

- la partie « état de la société » introduit des mesures sur les ressources sociales ou capitaux transmissibles aux générations futures. Sur le plan mathématique, ce sont des moyennes de la situation sur les différentes dimensions en Wallonie.

- la partie « déséquilibres socio-économiques » introduit des mesures d'écarts, sources de tensions, entre sous-groupes définis *a priori* (hommes/femmes, origine ethnique, âge) ou par la statistique (quartile). Sur le plan mathématique, ce sont des différences entre des caractéristiques de ces groupes qui sont proposées.

Tableau 1 : Comparaison des dimensions de l'ISS wallon entre les différents exercices publiés

	ISS 2014	ISS 2015	ISS 2016	ISS 2017	ISS 2018	ISS 2019	ISS 2020
Dimensions	10 dimensions couvertes 8 pour l'indice « état de la société » 2 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	11 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 2 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	11 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 2 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	13 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	13 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	13 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	13 dimensions couvertes 9 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »
Indicateurs clés	=> 24 indicateurs clés 18 pour l'indice « état de la société » 6 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=> 27 indicateurs clés 23 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=> 30 indicateurs clés 26 pour l'indice « état de la société » 4 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=> 37 indicateurs clés 28 pour l'indice « état de la société » 9 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=>37 indicateurs clés 28 pour l'indice « état de la société » 9 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=>40 indicateurs clés 30 pour l'indice « état de la société » 10 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	=>41 indicateurs clés 31 pour l'indice « état de la société » 10 pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »
Tableau de bord	107 indicateurs	121 indicateurs	124 indicateurs	132 indicateurs	132 indicateurs	135 indicateurs	136 indicateurs

Figure 1 : Comparaison des dimensions de l'ISS wallon entre les différents exercices publiés

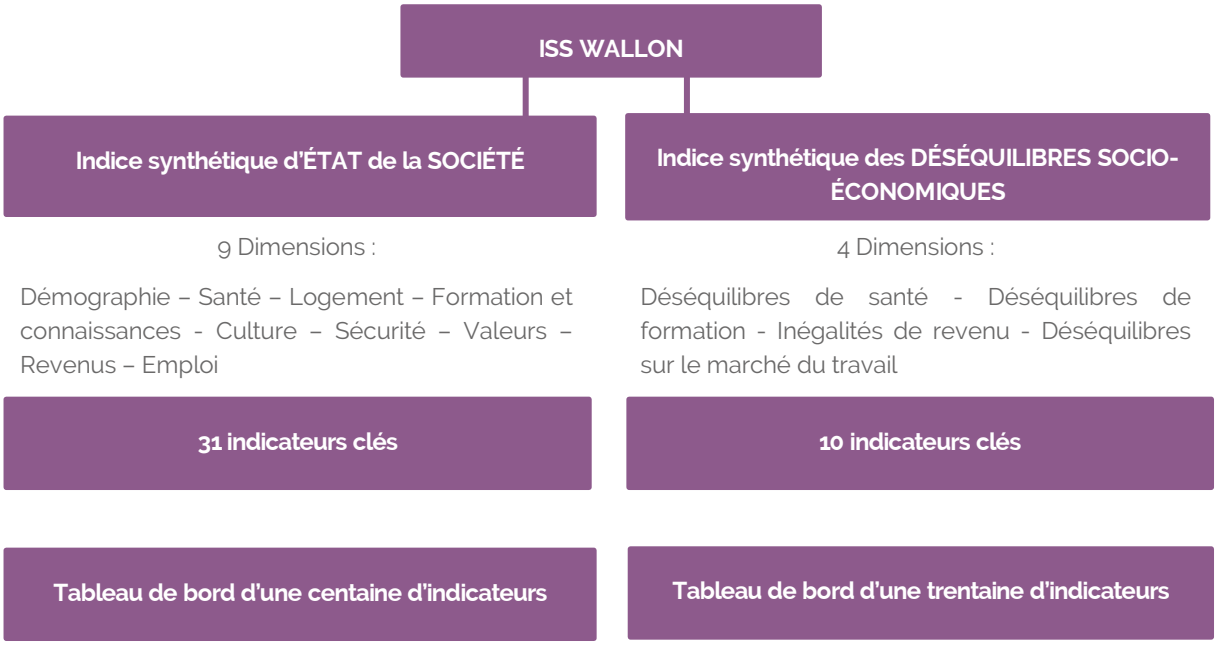

3.2. LA LISTE DES INDICATEURS CLÉS

Tableau 2 : Liste des 31 indicateurs clés d'état de la société

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2018/2019
DEMOGRAPHIE	espérance de vie à la naissance	années	STATBEL	STATBEL sur les tables de mortalité annuelles, en âge révolu	2002-2018
DEMOGRAPHIE	pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement (ni en couple, ni dans leur famille)	%	ONE Banque de données médico-sociales (BDMS) Données avis de naissance	ONE	2004-2019
SANTE	pourcentage de personnes déclarées malades chroniques	%	Agence Intermutualiste (AIM)	AIM Calcul du pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique	2006-2018
SANTE	taux de suicide	nombre par 100 000	STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2017

SANTE	nombre d'années de vie perdues à 70 ans (standardisées)	années	STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2017
SANTE	Pourcentage d'élèves de 6e primaire (obésité comprise) en surcharge pondérale	%	ONE – Recueil de données sanitaires PSE	ONE	2010-2018
LOGEMENT	rapport entre le prix moyen des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté	%	Cadastre SPF Finances et BNB	IWEPS	2002-2018
LOGEMENT	pourcentage des emprunteurs pour des crédits hypothécaires non régularisés	%	BNB Centrale des crédits aux particuliers	BNB	2007-2018
FORMATION	pourcentage des adultes de 25 à 64 ans sans diplôme ou uniquement avec un diplôme primaire	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL	2002-2019
FORMATION	pourcentage des adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et Eurostat	2002-2019
FORMATION	pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE	2002-2019
FORMATION	pourcentage d'élèves "à l'heure" dans le secondaire	%	Ministère de la FWB - AGERS fichiers "pilotage"	AGERS	2004-2018
FORMATION	pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE	2004-2019

SECURITE	nombre de tués dans des accidents de la route (survenance du décès dans les 30 jours à dater de l'accident) par million d'habitants	nombre/ million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR)	2002-2018 + 2019 provisoire
SECURITE	nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool, par million d'habitants	nombre/ million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR) (chiffres pondérés)	2005-2018 + 2019 provisoire
SECURITE	nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants	nombre/million	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion		2002-2018
CULTURE	pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de FWB	%	MFWB, Service de la lecture publique	MFWB	2004-2018
CULTURE	moyenne annuelle des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FWB	nombre/ animation	MFWB, Service de la lecture publique	MFWB et IWEPS	2004-2018
CULTURE	Fréquentation par les belges francophones des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie	%	Commissariat général au Tourisme, Observatoire du Tourisme wallon	CGT et IWEPS	2008-2018
VALEURS	Indice de satisfaction globale de la vie	Indice de 0 à10	Baromètre social de Wallonie (BSW) et European Value Survey (EVS) + Veenhoven + European Social Survey ESS	IWEPS, estimation	BSW : 2007, 2012 et 2013; EVS (Belgique) 2002-2012, Veenhoven (Belgique) 2002-2012 (Wallonie) 2002 et 2012 ESS 2002-2018

VALEURS	pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages	%	SPF Finances	IWEPS	2005-2017
VALEURS	pourcentage des nouveaux donneurs de sang parmi les adultes de 18 à 65 ans	%	Croix Rouge de Belgique et STATBEL	IWEPS	2006-2018
REVENU	revenu disponible ajusté net par habitant	euros de 2012 /hab.	ICN Institut des Comptes nationaux	IWEPS	2002-2017
REVENU	pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	STATBEL et BNB - Centrale des crédits aux particuliers	BNB et IWEPS	2007-2018
REVENU	pourcentage des enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL	2002-2019
REVENU	pourcentage des clients résidentiels en défaut de paiement pour l'électricité	%	CWAPE	CWAPE	2007-2018
EMPLOI	taux d'emploi BIT des 20-64 ans	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat	2002-2019
EMPLOI	salaire journalier brut médian: rémunérations ordinaires	euros/ETP (équivalent temps plein)	Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2019
EMPLOI	pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE	2002-2019
EMPLOI	pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et +)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat	2002-2019
EMPLOI	Pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique	%	ONEM - Statistiques des payements ONSS	IWEPS	2002-2019

Tableau 3 : Liste des 10 indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques

Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2018/2019
DESEQUILIBRES de SANTE	écart entre les taux de suicide des hommes et des femmes	écart de taux	STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2017
DESEQUILIBRES de SANTE	écart entre les taux de mortalité des hommes bénéficiant du BIM et des hommes non BIM	écart de taux	Agence Intermutualiste (AIM)	IWEPS et AIM	2003-2018
DESEQUILIBRES de FORMATION	écart entre les pourcentages d'hommes et de femmes de 25 à 49 ans diplômés du supérieur	écart de %	Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2019
DESEQUILIBRES de FORMATION	écart entre les pourcentages d'hommes et de femmes âgé(e)s de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation	écart de %	Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2019
DESEQUILIBRES des REVENUS	différence interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS	euros	Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS, différence interquartile des salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS, estimés sur la base des ETP par classe salariale, en moyenne annuelle	2002-2018
DESEQUILIBRES des REVENUS	écart salarial hommes-femmes calculé sur les salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS	euros	Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2019

DESEQUILIBRES des REVENUS	écart entre les pourcentages des bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration sociale) de 18 à 24 ans et de 18 à 64 ans	écart de %	STATBEL et SPP Intégration Sociale	IWEPS	2003-2018
DESEQUILIBRES sur le MARCHE du TRAVAIL	écart entre les taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49) ans	écart de %	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat + IWEPS	2002-2019
DESEQUILIBRES sur le MARCHE du TRAVAIL	écart entre les taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE	écart de %	Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE et IWEPS	2002-2019
DESEQUILIBRES sur le MARCHE du TRAVAIL	écart entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur	écart de %	Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2019

4. Résultats de l'ISS de 2004 à 2018/2019

L'ISS agrège deux indices, l'indice d'état de la société et l'indice des déséquilibres socio-économiques. Le premier indice renseigne sur l'évolution de l'état général de la situation sociale en Wallonie à travers neuf dimensions : la démographie, la santé, le logement, la formation, le revenu, l'emploi, la culture, la sécurité et les valeurs. Le deuxième indice met en évidence les tensions, discriminations et inégalités au sein de la population à travers quatre dimensions : la santé, la formation, le revenu et l'emploi. Plus de 135 indicateurs clés répartis au sein des neuf dimensions alimentent ces deux indices. L'analyse de l'évolution des différentes dimensions et des indicateurs clés est essentielle pour l'interprétation des résultats.

Le graphique 1 présente la courbe de l'indice « état de la société », résultat de l'agrégation des 9 dimensions et 31 indicateurs clés qui le constituent.

Graphique 1 : Évolution de l'indice "état de la société" de 2004 à 2018/2019* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 7e exercice.

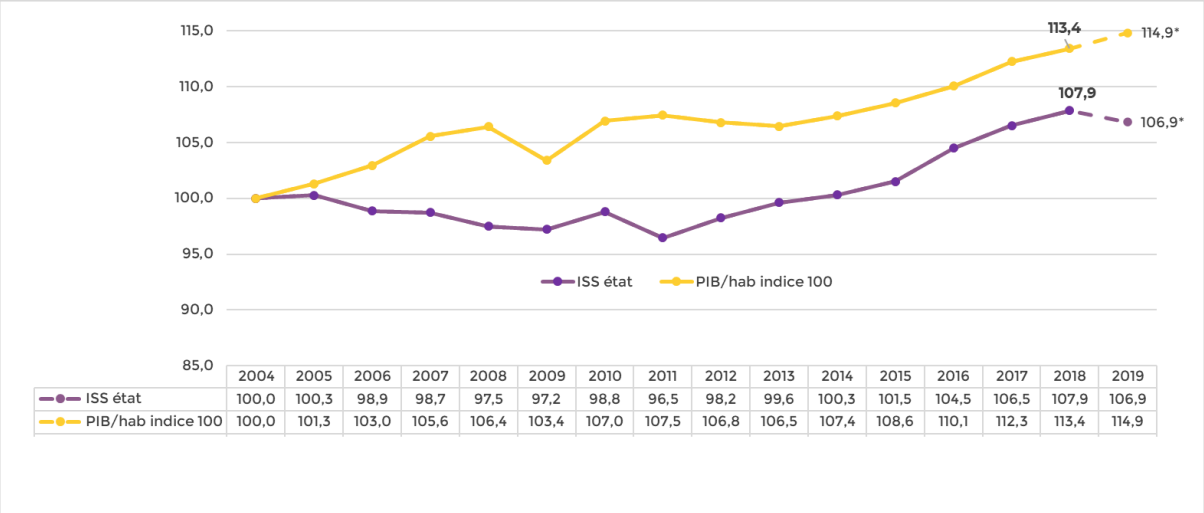

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS état	100,0	100,3	98,9	98,7	97,5	97,2	98,8	96,5	98,2	99,6	100,3	101,5	104,5	106,5	107,9	106,9
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2019)

Le graphique 2 illustre la courbe de l'indice des « déséquilibres socio-économiques », résultat de l'agrégation des 4 dimensions et 10 indicateurs clés qui le composent. Une augmentation des déséquilibres a tendance à dégrader la situation sociale. Il est donc important de noter que, pour l'introduction dans le résultat global (graphique 1c), la courbe des déséquilibres a été inversée.

Graphique 2 : Évolution de l'indice "déséquilibres socio-économiques" non inversé

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

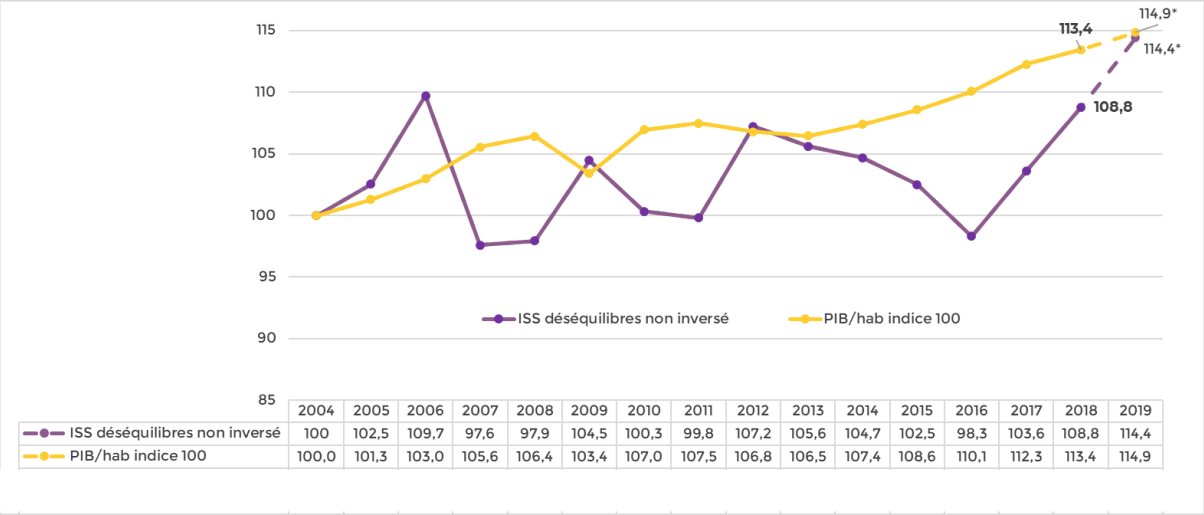

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS déséquilibres non inversé	100	102,5	109,7	97,6	97,9	104,5	100,3	99,8	107,2	105,6	104,7	102,5	98,3	103,6	108,8	114,4
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2019)

Le graphique 3 présente plusieurs développements et courbes d'évolution, résultats de la composition de l'ISS, en comparaison visuelle avec la courbe d'évolution du PIB/habitant, l'une et l'autre étant présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004,

Graphique 3 : Évolution de l'ISS global

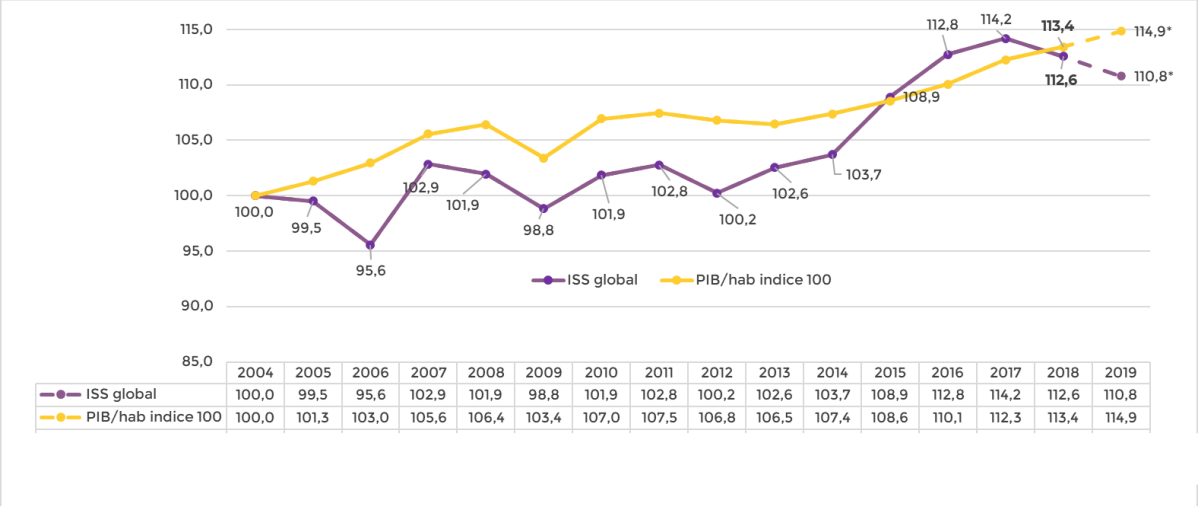

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS global	100,0	99,5	95,6	102,9	101,9	98,8	101,9	102,8	100,2	102,6	103,7	108,9	112,8	114,2	112,6	110,8
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2019)

Au cours des 15 dernières années, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée puisque l'on est passé de 100 en 2004 (base de référence) à 107,9 en 2018. Cependant, au cours de la même période, l'évolution du PIB par habitant a été plus favorable que celle de l'ISS puisque l'on est passé de 100 à 113,4. Une observation plus fine de l'évolution de ces deux indicateurs

permet de nuancer l'analyse : durant les années qui précèdent la crise de 2008, l'augmentation du PIB/habitant (106,4 en 2008) s'accompagne d'une détérioration de la situation sociale (97,5 en 2008). La crise financière de 2008 fait chuter le PIB/hab. en 2009 (103,4) et bride sa croissance jusqu'en 2013 (106,5). Cette crise provoque une dégradation de la situation sociale dont le creux s'observe en 2011 (96,5). A partir de 2013, la relance de l'activité économique entraîne une progression de la situation sociale jusqu'en 2018. Les données estimées pour l'année 2019 semblent indiquer une rupture dans l'évolution des deux courbes ; le PIB/habitant poursuivrait son mouvement à la hausse (114,9 en 2019) tandis que celle de l'ISS amorcerait une inversion de la tendance (106,9 en 2019) ; chiffres qui devront être confirmés lorsque toutes les données de 2019 seront disponibles.

L'évolution des déséquilibres socio-économiques s'inscrit dans un mouvement tendanciel à la hausse entre 2004 et 2018 (108,8 en 2018 ; base 100 en 2004) et tend à s'accélérer en fin de période au point de rejoindre le point de croissance maximum du PIB en 2019 (ISS=114,4 ; PIB =114,9). En cours de période (2004-2019), la courbe a connu des fluctuations interpellantes par sa réactivité symétrique inverse et amplifiée par rapport aux fluctuations du la courbe du PIB/hab. Les déséquilibres socio-économiques et les inégalités sociales augmentent plus que proportionnellement en période de croissance économique et diminuent plus que proportionnellement à la contraction du PIB/hab.

Le graphique 4 montre la grande variété des évolutions temporelles entre les dimensions de l'ISS.

Graphique 4 : Évolution des différentes dimensions d'état de la société de 2004 à 2018/2019* estimé (indice 100 en 2004), 7e exercice

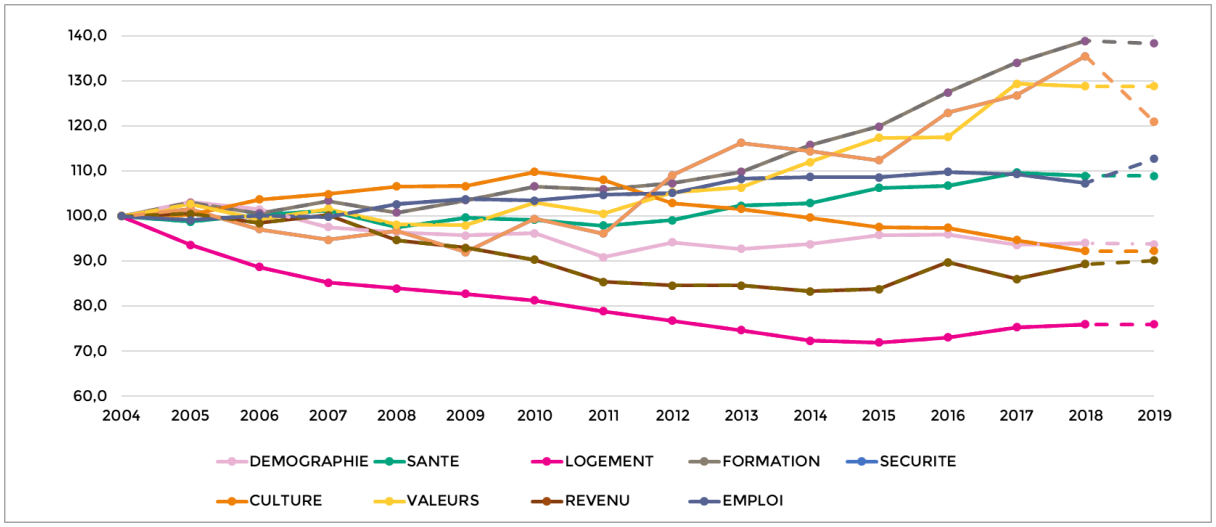

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP-IS.
Calculs : IWEPS

Les graphiques présentant l'évolution temporelle de chacun des indicateurs clés sur la période de 2002 à 2018/2019 sont présentés en annexe. Dans la mesure des disponibilités statistiques, quatre courbes d'évolution sont représentées dans chaque graphique : la courbe pour la Wallonie, la courbe pour la Belgique, la courbe pour les hommes vivant en Wallonie et la courbe pour les femmes vivant en Wallonie.

Le graphique 5 présente les taux de croissance ou de décroissance des 41 indicateurs clés composant l'ISS entre 2004 et 2018. Il offre une vue synthétique des évolutions sur l'ensemble de la période observée en outrepassant les évolutions annuelles ; ce faisant, il permet d'attirer rapidement l'attention sur des faits marquants.

Graphique 5 : Taux de croissance/décroissance sur 13 ans (2004-2018) des différents indicateurs clés composant l'ISS de 2004 à 2018, 7e exercice

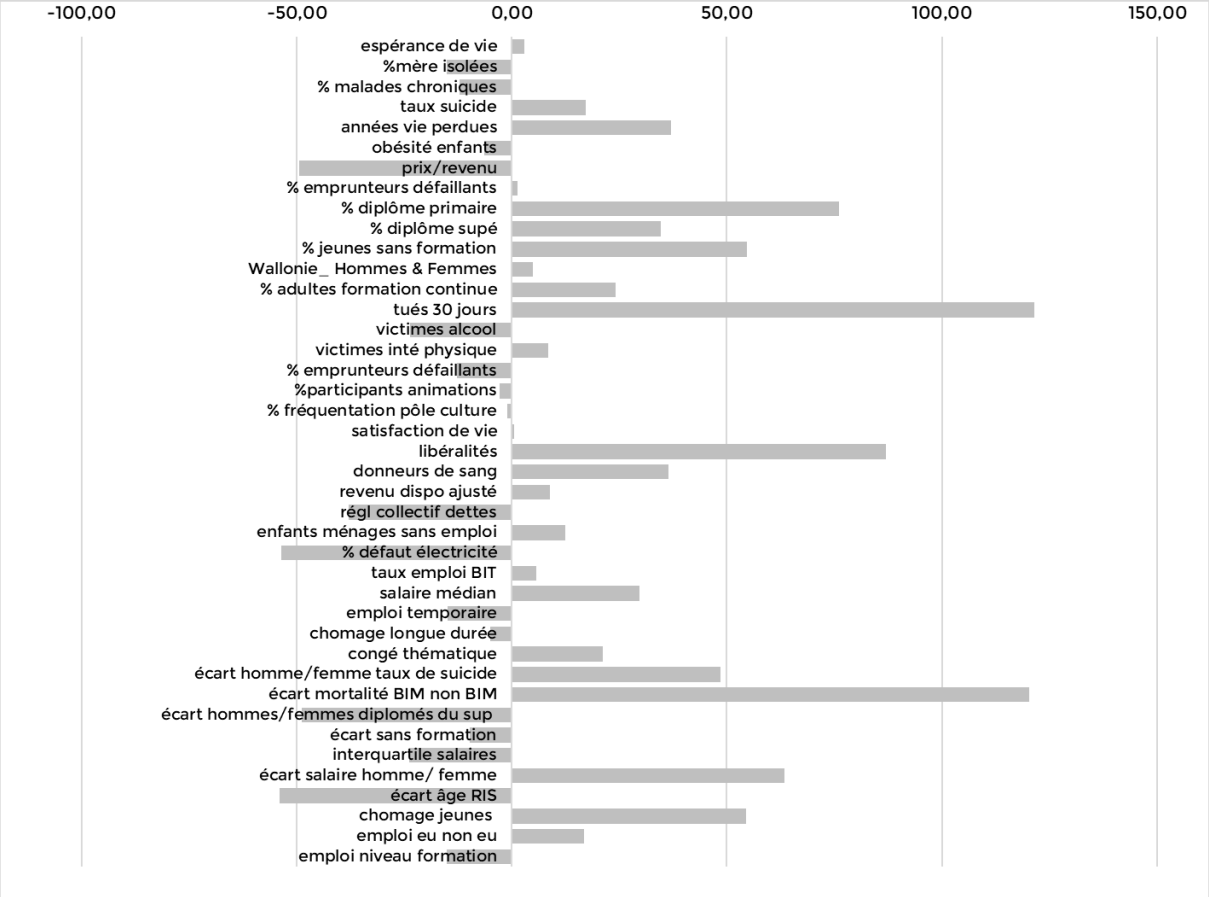

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS
Clé de lecture : plus l'indicateur a une évolution positive, plus cela est favorable à la situation sociale.

1) une tendance générale à l'amélioration pour les dimensions « formation », « emploi », « santé » et « valeurs », avec comme faits marquants :
   - pour la formation : moins d'adultes sans diplôme (ou uniquement le diplôme primaire), moins de jeunes sans formation, plus de diplômés du supérieur mais un déséquilibre entre hommes et femmes dans l'accès à l'enseignement supérieur.
   - pour l'emploi : une augmentation du salaire médian, une diminution de l'écart salarial entre hommes et femmes, une croissance du taux d'emploi mais aussi des contrats temporaires, une activation plus soutenue du congé parental, mais aussi une augmentation des inégalités d'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme, une augmentation récente (depuis 2018) des inégalités d'accès à l'emploi selon l'origine ethnique (personnes nées hors UE par rapport aux personnes nées en Belgique).
   - pour la santé : une diminution du nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans), une réduction de l'écart entre les taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et des non BIM et une réduction de l'écart de taux de suicide entre hommes et femmes.
   - pour les valeurs : une augmentation de la générosité des Wallons à travers les libéralités et, dans une moindre mesure, une croissance du nombre de nouveaux donneurs de sang.
2) une tendance générale à la dégradation pour les dimensions « démographie », « revenu », « logement » et « culture », avec comme faits marquants :

- Pour la démographie : une augmentation du pourcentage de mères seules (sans conjoint ni famille) à l'accouchement.
- Pour le revenu : une croissance des inégalités salariales (écart interquartile des salaires), une proportion de plus en plus importante de jeunes (18-24 ans) bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qui contrebalance partiellement la diminution du taux de chômage des jeunes, une augmentation des personnes en règlement collectif de dettes.
- Pour le logement : un accès de plus en plus difficile à la propriété (à travers le rapport prix du logement/revenu) et à l'énergie (augmentation des personnes en défaut de paiement pour l'électricité).
- Pour la culture : diminution des usagers emprunteurs des bibliothèques publiques ; ainsi que des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FWB.

3) une évolution contrastée pour la dimension « sécurité », avec comme fait marquant, une diminution des tués sur les routes.

Graphique 6 : Évolution temporelle des composantes d'état et de déséquilibres au sein des dimensions « revenu » et « emploi » (indice 100 en 2004), 7e exercice.

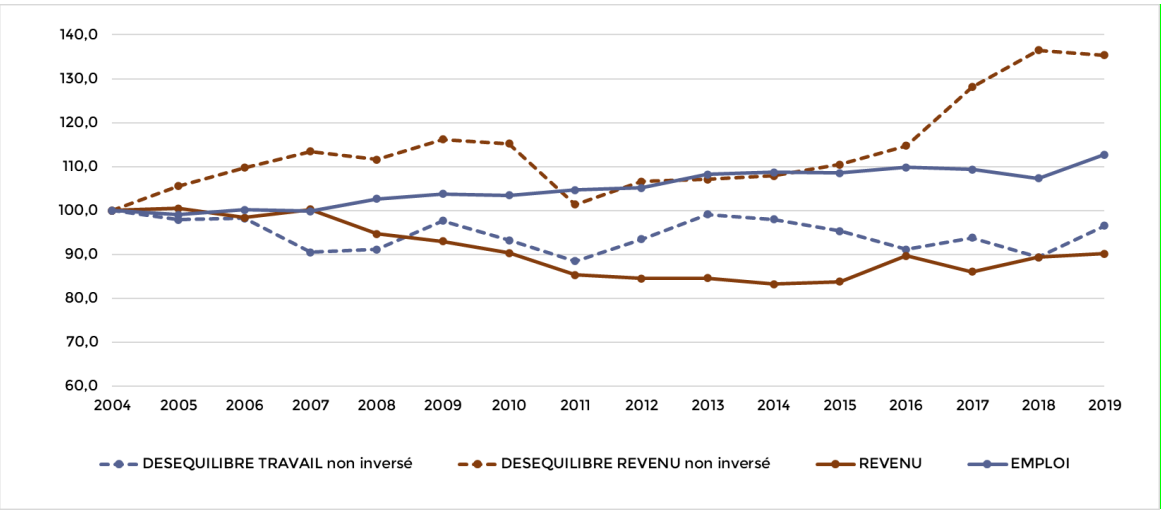

Sources : Statbel, EFT et Steunpunt WSE, ONSS, BNB, BCSS, SPP IS, IWEPS.
Calculs : IWEPS
Clé de lecture pour les déséquilibres: s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

Dans le graphique 6, il est intéressant de montrer la comparaison entre les évolutions temporelles de deux dimensions « emploi » et « revenu » de l'indice « état de la société » d'une part, et des déséquilibres socio-économiques correspondants d'autre part. Pour rappel, les dimensions relevant de l'indice des déséquilibres socio-économiques sont basées sur des indicateurs d'écarts entre les moyennes de quatre sous-groupes définis *a priori* (hommes/femmes, jeunes/adultes, personnes nées en Belgique/en dehors de l'UE, et faiblement diplômées/diplômées du supérieur) ou par un écart salarial entre bas et hauts salaires.

Les courbes d'emploi et de revenu se juxtaposent jusqu'en 2007. A partir de 2008, elles s'écartent progressivement l'une de l'autre jusqu'en 2015, la courbe de l'emploi s'inscrivant à la hausse tandis que celle du revenu s'inscrit à la baisse. A partir de 2016, l'écart se stabilise avant d'amorcer, en fin de période, un nouvel espacement.

Les courbes de déséquilibres montrent une première période (2004-2010) marquée par une augmentation des déséquilibres de revenu coïncidant avec une diminution des déséquilibres d'emploi ; suit une deuxième période (2011-2015) de resserrement des deux courbes, résultant d'une augmentation des déséquilibres d'emploi nettement plus forte que l'augmentation contenue des

déséquilibres de revenu. A partir de 2016, les déséquilibres de revenu explosent tandis que les déséquilibres d'emploi se stabilisent.

Une analyse croisée des indicateurs d'état et de déséquilibres d'emploi et de revenus révèle, quant à elle, une symétrie entre d'une part, les évolutions tendancielles à la baisse du revenu et des inégalités d'emploi (perturbée durant la crise, en 2012 et 2015), et d'autre part, inversement, entre la progression de l'emploi et la progression des inégalités de revenus. Ainsi, une baisse du revenu va de pair avec une réduction des inégalités d'emploi tandis qu'une augmentation de l'emploi va de pair avec une augmentation des déséquilibres de revenu, hormis durant la période 2011-2016, au cours de laquelle les deux courbes se sont rapprochées pour se confondre. A partir de 2017, la flambée des déséquilibres de revenu provoque une rupture dans ce mouvement de symétrie.

5. Et pour 2020 ? Analyse des impacts de la crise de la Covid-19

Au-delà de son impact économique d'une ampleur sans précédent, la pandémie et les mesures sanitaires de confinement ont exposé la population à des conditions de vie problématiques, et ont exacerbé les inégalités sociales préexistantes. Certaines catégories de la population ont été touchées plus que d'autres, en particulier les groupes à risques et les personnes en situation de précarité et de pauvreté. La pandémie a en outre entraîné une montée en flèche de l'incertitude, principalement quant à l'ampleur et la durée de la crise sanitaire et de la récession ou encore à l'efficacité des politiques de soutien.

Cette édition inédite de l'ISS entend proposer une analyse de l'impact de la crise sur la situation sociale de la Wallonie et de ses principaux déterminants structurés au sein des dimensions couvertes par l'ISS (démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus, emploi). Une dimension complémentaire est consacrée aux populations en grande précarité, qui sont confrontées à des problématiques spécifiques non abordées dans les composantes de l'ISS.

L'exercice s'inscrit en droite ligne du dernier exercice de conjoncture de l'IWEPS (Tendances économiques n°59, publié le 24 juin) et se base sur le même scénario principal. Ce qui lui permet d'assurer une cohérence et une nouvelle amplitude au sein du projet « Indicateurs complémentaires au PIB ».

En pratique, il propose une estimation pour 2020 et 2021 de l'évolution des indicateurs au sein de chacune des dimensions de l'ISS. Cette estimation est chiffrée lorsque les prévisions sont mesurables à partir d'hypothèses tangibles ; dans les autres cas pour lesquels le chiffrage est discutable, l'option retenue est de développer les évolutions possibles à partir du socle d'informations disponibles.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené au sein de l'IWEPS et avec les collègues des institutions - publiques et privées - partenaires.

L'étude entend apporter une contribution à la réflexion et à la décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition des priorités cohérentes en matière d'assurance sociale et de mécanismes de redistribution.

5.1. LE SCÉNARIO POUR 2020 ET 2021

Le scénario sélectionné pour construire l'exercice de *Tendances économiques de l'IWEPS* de juin 2020 s'inspire d'un des deux scénarios développés par l'OCDE (2020). Dans cet encadré, nous reprenons une synthèse des éléments de ce scénario, développé par l'équipe de l'IWEPS en vue des perspectives économiques wallonnes pour les années 2020 et 2021. En veillant à la cohérence des hypothèses et des temporalités, nous y associons ici des éléments d'élargissement aux dimensions sociales et de déséquilibres socio-économiques.

Encadré 2 : Résumé du scénario développé dans l'exercice de « Tendances économiques » numéro 59 de IWEPS, élargi aux dimensions sociales et aux déséquilibres socio-économiques

Sur le plan épidémique, le scénario retenu table sur une situation où « la pandémie continue de refluer et reste sous contrôle » pour les prochains mois de l'année 2020 et de 2021.

En ce qui concerne les tendances économiques et en fonction des dernières statistiques et enquêtes concernant la Wallonie, « une reprise graduelle et incomplète de l'activité économique est supposée, alimentée par une demande affaiblie. (…) Ce volume attendu plus faible devrait réduire les besoins de main d'œuvre conduisant à un ralentissement des embauches. Des pertes d'emplois liées à des cessations d'activités et restructurations sont aussi à prévoir. » (…) « Globalement, la prolongation de la plupart des mesures de crise jusqu'au 31 août de cette année (voire au 31 décembre pour certains secteurs spécifiques) constitue un facteur positif pour l'emploi à court terme, limitant le besoin des entreprises de se séparer du personnel excédentaire. Néanmoins, à mesure que les politiques publiques de soutien atteignent leur limite et que les problèmes de rentabilité se révèlent, les pertes d'emplois en Wallonie sont à prévoir dès la fin du troisième trimestre, au cours du quatrième trimestre et en première partie de l'année 2021. » **L'emploi diminuerait** de -0,6% (soit -7 000 emplois) cette année et de -1,3% en 2021 (-17 000 emplois).

Le scénario décrit également les évolutions du revenu : « nous envisageons des pertes de revenus somme toute globalement limitées en moyenne au regard de l'ampleur du choc subi, mais aussi une augmentation ralentie en 2021 par les conséquences des pertes d'emplois. (…) Il ressort de cette estimation que **le revenu disponible réel des ménages wallons reculerait** de -1,8% en 2020, avant de remonter l'année prochaine de +1,3%.

Pour l'évolution du PIB, l'exercice prévoit une contraction de -8,6% du PIB wallon en 2020, puis un redressement de +6,0% dès 2021.

Ce scénario où toute nouvelle vague épidémique majeure est évitée dans les mois qui viennent est extrapolé aux dimensions sociales.

5.2. DÉMOGRAPHIE

Pour la Wallonie en 2018, l'espérance de vie à la naissance est de 79,9 années. Elle est estimée à 80,2 pour 2019[1]. En cohérence avec le scénario où toute nouvelle vague épidémique majeure est évitée dans les mois qui viennent, l'exercice de mise à jour des perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) de juin 2020 (Bureau fédéral du plan, 2020)[2], permet d'estimer l'espérance de vie à la naissance pour la Wallonie pour les années 2020 et 2021. Celle-ci est estimée à 79,8 années pour 2020, 77,7 pour les hommes et 82,8 pour les femmes, soit un recul de quelques mois (5 à 7 mois selon les groupes). La surmortalité observée pendant la période de l'épidémie de Covid19 en Belgique concerne principalement des personnes âgées de plus de 80 ans (Chiffres de mortalité provisoires publiés par Statbel, jusqu'à la date du 12 juin 2020). Le Bureau fédéral du plan prévoit donc un redressement de l'espérance de vie à la naissance pour 2021, pour rejoindre les tendances à l'augmentation des années précédentes avec une estimation de 80,6 années en 2021 pour l'ensemble de la population wallonne (tableau 4).

[1] Le Bureau fédéral du Plan a estimé les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes pour 2019, Statbel n'ayant pas publié de chiffres officiels pour 2019.

[2] pour lequel les Régions, dont l'IWEPS, ont été associées à la construction du scénario.

Tableau 4 : Estimation de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance suivant le scénario « absence de seconde vague »:

	2018 Statbel	2019 Estimation BFP	2020 Scénario BFP	2021 Scénario BFP
Espérance de vie (Wallonie) hommes et femmes	79,9	80,2	79,8	80,6
Espérance de vie (Wallonie) hommes	77,2	77,7	77,2	78,1
Espérance de vie (Wallonie) femmes	82,4	82,7	82,4	83,0

Sources : Statbel - BFP, calculs et estimations IWEPS pour l'espérance de vie à la naissance totale (hommes et femmes) à partir des espérances de vie à la naissance des hommes et celles des femmes du BFP.

Quelques points d'attention sont à surveiller dans les mois à venir, qui pourraient avoir un impact sur les courbes de mortalité et l'espérance de vie : d'une part, les reports de soin liés à la période de confinement et de déconfinement progressif et d'autre part, les dégâts sur la santé mentale de personnes vulnérables ou rendues vulnérables par la crise. Ces différents éléments seront développés dans la dimension santé. Les migrations internationales, très fortement ralenties ces derniers mois, sont prises en compte dans le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan et auront aussi une influence sur les autres paramètres démographiques. Il est important de rappeler aussi que ces estimations chiffrées pour les deux années à venir concernent uniquement un scénario d'épidémie maîtrisée en Belgique et donc en absence de seconde vague.

5.3. SANTÉ

Pourcentage de malades chroniques

Les maladies chroniques (parmi lesquelles cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, affections respiratoires chroniques, diabètes, dépressions sévères…) sont des affections de longue durée. Ce sont des maladies qui ont des conséquences sérieuses sur la santé, des effets sur la vie quotidienne et sur la consommation/dépendance de soins. Les personnes atteintes de ces maladies ont été vulnérables pendant la période récente et ont probablement souffert de reports de soin liés au confinement puis au déconfinement progressif. La Fondation Registre du Cancer évalue actuellement l'impact de reports de soin et de diagnostics sur les cancers. Pour certains cancers pour lesquels un traitement rapide augmente les chances de survie, les décès pourraient être plus élevés dans les mois à venir. L'enquête lancée le 2 avril 2020 de l'Institut de santé public Sciensano se penchait notamment sur l'accès aux soins et aux services pendant l'épidémie. Parmi les messages clés des premières analyses de l'enquête, on note une forte proportion d'annulation des rendez-vous prévus au cours des 4 dernières semaines, les taux variant entre 25% et 90% selon les prestataires de soins (Sciensano, 2020a). Un des résultats est alarmant : 65% des personnes qui devaient passer un traitement médico-technique ont dû l'annuler (Sciensano, 2020a). Les diagnostics et les décès liés aux maladies chroniques pourraient donc augmenter suite à ces reports de diagnostics ou de traitements. Par ailleurs, le pourcentage de malades chroniques parmi la population est susceptible d'être influencé également à la hausse par des questions de santé mentale. Des problèmes d'incertitude et d'angoisse ont été rapportés par plusieurs enquêtes et interlocuteurs ces derniers mois. Ce point sera détaillé dans la section suivante.

L'évolution de cet indicateur est difficile à prévoir car il faut un délai de quelques années avant qu'une personne déclarée « malade chronique » entre dans la statistique (reconnaissance d'une situation

de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique). Néanmoins, il est important de souligner la vulnérabilité particulière des malades chroniques lors de cette crise et dans les mois qui viennent.

Santé mentale : taux de suicide et sentiment de mal-être

Des sources d'angoisse et une détérioration de la santé mentale, contribuant à des sentiments de mal-être, sont des éléments rapportés par diverses études suite à la pandémie et à ses conséquences. Dès la première enquête de Sciensano début avril 2020, les résultats préliminaires faisaient état d'une augmentation de troubles anxieux et dépressifs par rapport à l'année 2018 (+10%) (Sciensano, 2020a). Les personnes les plus touchées par ces affections sont les femmes, les jeunes de 16-24 ans (où la différence avec 2018 est la plus importante), mais aussi les adultes jusque dans la cinquantaine (Sciensano, 2020a).

Dans la troisième enquête de Sciensano qui a eu lieu entre le 28 mai et le 3 juin 2020, c'est le vécu des Belges durant le déconfinement qui est analysé, avec des questions spécifiques par rapport aux intentions de suicide. Les résultats sont interpellants : 8% des personnes de 18 ans et plus ont indiqué qu'elles avaient sérieusement pensé à mettre fin à leur vie au cours des 3 derniers mois, et 0,4% ont même tenté de le faire. Les tendances suicidaires lors de ces 3 mois de crise se révèlent plus fréquentes qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête de santé de 2018 (4% de la population de 18 et plus ans ayant pensé au suicide et 0,2% ayant fait une tentative) (Sciensano, 2020c).

La crise de Covid-19, son impact sur nos modes de vie et sur les insécurités professionnelles et financières, semblent avoir une influence non négligeable sur le sentiment de mal-être d'une partie de la population. Les personnes qui déclarent que leur situation financière est moins bonne depuis la crise sont plus nombreuses à souffrir de dépression, de même que celles qui prévoient que leur situation financière sera moins bonne d'ici trois mois, et ce, par rapport aux personnes dont la situation n'a pas changé ou ne changera pas (Sciensano, 2020c).

Par ailleurs, il est important de signaler également que le soin apporté à l'alimentation et à la pratique plus fréquente de sport sont aussi des éléments qui ont été rapportés par les enquêtes de Sciensano et qui sont des éléments favorables à l'état de santé. Si nous osons un parallèle avec la crise financière de 2008, on notera que le taux de suicide avait augmenté cette année-là. D'après notre scénario, les pertes d'emploi sont plutôt à prévoir lorsque les politiques publiques de soutien auront atteint leur limite, c'est-à-dire à partir du dernier trimestre 2020, et en 2021. Il semble vraisemblable que le taux de suicide augmente d'ici là, avec une période particulièrement préoccupante fin 2020 et en 2021.

Inégalités de santé : malades chroniques, écart entre les bénéficiaires du BIM/non BIM

Les premières analyses des remboursements de soin pendant la période entre le 8 mars et le 5 mai 2020 par une mutuelle (Solidaris, 2020) rapportent une baisse significative de contacts avec les généralistes pour les moins de 20 ans et les affiliés ayant un profil fragilisé socio-économiquement en particulier les bénéficiaires d'une intervention majorée (BIM).

Comme déjà rapporté par plusieurs enquêtes ou études (Sciensano, 2020a, b et c ; UCL, OSH, Solidaris, 2020), les troubles de santé et l'accès aux soins ont affecté plus sensiblement certaines sous populations : les jeunes, les adultes en situation socio-économique difficile, les membres de familles monoparentales, les travailleurs de l'Horeca, du secteur du transport, les artistes et les travailleurs de très petites entreprises (TPE) en difficulté. D'autres groupes de population peuvent encore apparaitre dans d'autres études comme particulièrement vulnérables.

5.4. LOGEMENT

Rapport prix/revenu, accès à la propriété

De manière logique, les mesures de confinement ont eu pour effet de réduire le nombre de transactions immobilières au premier trimestre 2020. Ceci est observé dans le baromètre des notaires du premier trimestre 2020 avec une réduction en Wallonie de 5,4% de janvier à mars. Pendant cette même période, les prix des maisons ont augmenté de 1,3%. D'après de nombreux acteurs (Baromètre des notaires, 2020 ; Trends-Tendances, 2020), l'activité immobilière a bien repris depuis début mai avec une forme d'effet de compensation ; elle ne devrait cependant pas atteindre les records de l'année 2019. Les retards dans la construction pourraient réduire le nombre de biens mis en vente lors des prochains mois.

Quelques spécificités d'une forme de relance des prix de l'immobilier sont à mettre en évidence. Le marché de la seconde résidence semble en forme, celui-ci ne serait pas affecté par une réduction des capacités d'emprunts et contribue à la demande et au maintien de prix élevés. Par ailleurs, ces dernières années, le marché immobilier résidentiel devait l'essentiel de sa croissance aux investisseurs. Suivant la dernière enquête de confiance des consommateurs (IWEPS, mai 2020[3]), l'amélioration de l'indicateur synthétique de la confiance des consommateurs en Wallonie s'est poursuivie en juin, comblant une partie de l'énorme recul enregistré en avril et invitant à penser à une reprise progressive de leurs activités d'investissement avec une forme de sécurité. Il est possible aussi que ceux qui étaient actifs en bourse, qui ont vécu ou observé la sensibilité du marché boursier à la crise de covid-19, chercheront une stabilité dans leurs investissements à travers les biens immobiliers.

Par ailleurs, la crise devrait avoir affecté la capacité d'emprunts de nombreux ménages, avec des effets en 2020 mais aussi en 2021. L'accès des jeunes ménages à l'achat d'un premier logement devrait être rendu encore plus difficile par leur vulnérabilité sur le marché de l'emploi, leur vulnérabilité par rapport au revenu et par les conditions plus difficiles d'octroi de prêt attendues dans le secteur bancaire.

L'indicateur introduit dans l'ISS est un rapport entre le prix de l'immobilier et le revenu disponible ajusté des ménages (voir section revenu). Suivant le scénario développé dans cet exercice, les prix de l'immobilier devraient rester stables par rapport à 2019, voire augmenter légèrement. Mis en rapport avec le revenu disponible ajusté des ménages, et étant donné l'hypothèse de stabilité de cet autre indicateur, la valeur chiffrée de cet indicateur de l'ISS pour 2020 devrait être proche de celle de l'année 2019.

Emprunteurs défaillants pour des crédits hypothécaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, le secteur bancaire, le ministre des Finances, la Banque nationale de Belgique et Febelfin ont édité une charte relative au « report de paiement de crédits hypothécaires ». Sous certaines conditions, un report de maximum six mois du paiement du crédit hypothécaire, sans frais complémentaires, peut être demandé jusqu'à des échéances courant au maximum jusqu'au 31 octobre 2020 (une prolongation du report est à l'étude). Les derniers chiffres reçus de la Banque nationale de Belgique provenant de la Centrale des Crédits aux Particuliers pour la fin de l'année 2019 et pour le mois de mai 2020 ne montrent pas de modification des pourcentages d'emprunteurs avec au moins un crédit défaillant (2,04% pour le mois de décembre 2019 et 2,02% pour le mois mai 2020). Les mesures temporaires sur le report des échéances permettront probablement de stabiliser l'indicateur pour 2020. Pour 2021, par contre, en cohérence avec nos hypothèses dans la dimension emploi, cet indicateur pourrait augmenter et rendre la situation de certains ménages fort difficile en ce qui concerne leur crédit hypothécaire.

[3] https://www.iweps.be/enquete-de-confiance-mai-2020-confiance-consommateurs-wallons-sest-legerement-amelioree/

5.5. FORMATION

Le niveau de diplôme des adultes

Il n'y a pas de raison de supposer que l'épisode de confinement que nous avons vécu modifiera la répartition des diplômes dans la population adulte.

Les 18/24 ans qui décrochent de l'école

Cette crise a perturbé la scolarité et la formation des jeunes, dont certains ont été privés de cours pendant de longues semaines. L'abandon scolaire précoce, défini comme la proportion de jeunes, hors obligation scolaire, âgés de 18 à 24 ans, qui ne suivent ni études ni formation, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, se mesure, sur une base annuelle, au moyen des Enquêtes sur les Forces de Travail. De ce fait, l'indicateur est soumis à un intervalle de confiance, qui peut être important[4], et qui peut masquer l'impact de la crise.

On peut cependant avancer l'hypothèse d'une augmentation du nombre de jeunes adultes qui, au terme de cette année scolaire perturbée, ne poursuivront pas leurs études secondaires jusqu'à leur terme. La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente et plusieurs directions d'école évoquent le fait que certains élèves ont complètement « disparu du radar » durant ces trois mois. Certains, déjà en situation délicate avant la crise, risquent de décrocher définitivement.

Une reprise d'études ou de formation pourrait cependant être observée après quelques mois, pour ceux qui sont confrontés aux difficultés d'insertion sur le marché du travail, en particulier les jeunes (cf section emploi), Cela d'autant plus si les pouvoirs publics soutiennent cette démarche (dispense de recherche d'emploi, accès à des bourses d'études,…). L'indicateur, tel qu'estimé par l'enquête, ne permettra probablement pas de capter ces mouvements en sens divers.

Le pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice

La part d'élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice qui sont dits « à l'heure » (c'est-à-dire dont l'année d'étude correspond à l'année « théorique » liée à leur année de naissance) permet d'estimer, *a contrario*, un taux de retard scolaire. Ce taux est particulièrement important dans l'enseignement qualifiant.[5]

On peut supposer que l'assouplissement des critères de redoublement cette année scolaire modifiera à la hausse le pourcentage d'élèves « à l'heure » l'année scolaire prochaine. Néanmoins, l'amélioration ne pourrait être que de courte durée, par le report à l'année scolaire suivante du redoublement d'élèves « en difficulté ». Cette part plus importante d'élèves à l'heure se marquera tant dans l'enseignement de transition que dans les sections de qualification. Il reste qu'une partie des élèves scolarisés dans les formes générales ou techniques de transition, qui, dans des conditions habituelles d'évaluation, auraient pu être réorientés en fin d'année scolaire vers l'enseignement qualifiant, seront maintenus dans leur orientation l'année scolaire prochaine, ce qui risque de se traduire par une rentrée moins importante dans l'enseignement technique de qualification ou dans la forme professionnelle.

La crise a accentué les inégalités scolaires, ces inégalités sont notamment mises en évidence par Duru Bellat (2020). Le retour à l'école (en juin, pour l'enseignement maternel et primaire) a varié selon

[4] Pour la Wallonie, l'intervalle de confiance à 95% est de l'ordre de 3 points de pourcentage.

[5] Voir « Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice » In *Les Indicateurs de l'enseignement 2019* http://enseignement.be/index.php?page=28273&navi=4600

le milieu socioéconomique, les taux de présence ont été plus faibles dans les établissements fréquentés par une population moins favorisée[6].

Les élèves ne seront pas tous dans les conditions pour réussir la prochaine année scolaire, et rester « à l'heure ». Les incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire à la rentrée scolaire prochaine, et à l'impact que celle-ci pourrait avoir notamment sur les modes d'apprentissage (présentiel, enseignement à distance) rendent difficile tout exercice de projection. La crise actuelle est l'occasion de relancer la réflexion autour de l'usage du numérique dans les apprentissages. On peut cependant constater déjà que le niveau d'équipement numérique et l'usage de celui-ci diffère selon les établissements scolaires (Galland, 2020). Par ailleurs, tous les élèves ne disposent pas d'un environnement familial favorisant les apprentissages, d'un ordinateur, d'un endroit calme pour étudier et par ailleurs, toutes les familles n'ont pas le temps ou ne sont pas en capacité d'aider leur enfant dans les apprentissages scolaires. Les pertes d'emploi annoncées (voir section emploi) auront également un effet sur les revenus disponibles, les conditions de vie, et d'apprentissage, des enfants et des jeunes.

Des stratégies sont d'ores et déjà sur le métier pour différencier les apprentissages, lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la capacité des écoles à assurer l'enseignement à distance, dès la rentrée scolaire prochaine[7], mais la pénurie d'enseignants, déjà importante avant la crise, risque d'en compliquer l'application.

La formation continue

La part des adultes qui suivent des études ou des formations est très faible et évolue peu. Les personnes les plus qualifiées sont aussi celles qui, proportionnellement, participent le plus à des cours ou suivent des formations.

L'impact de la crise sur ces comportements est difficile à estimer. Si tous les cours et formations ont été un temps suspendus, des alternatives en ligne ont pu être proposées dans plusieurs matières et certains cours ont repris dès la mi-mai.

Les données manquent encore pour pouvoir estimer une tendance d'évolution. Ici aussi les conditions de la reprise ont été et seront déterminantes. Les opérateurs ne disposent pas toujours des locaux adéquats pour respecter les mesures de distanciation sociale. Les contraintes plus fortes vont probablement rendre l'organisation de formations plus difficile.

Le retour en centre de formation s'est fait, la plupart du temps, sur base volontaire et de façon progressive. Beaucoup d'opérateurs font état de l'anxiété qui s'exprime chez les stagiaires. Ici aussi la fracture numérique peut constituer un obstacle important, en particulier pour les personnes plus âgées et les personnes qui ont des difficultés avec l'écrit. Une aide renforcée aux publics les plus fragilisés est nécessaire pour leur permettre de s'engager dans des formations.

Les motivations/pressions à se former seront probablement plus nombreuses dans un monde de plus en plus incertain et dans une économie en crise.

5.6. CULTURE

La crise de Covid-19 a provoqué d'immenses dégâts dans le monde culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des mesures d'urgence ont été prises pour maintenir les subventions, indemniser les pertes et élaborer des protocoles de déconfinement.

---

[6] Des études sont en cours pour affiner ce diagnostic.

[7] Voir les circulaires7626 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte de la Covid-19 - Enseignement fondamental » et 7625 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 - Enseignement secondaire » http://www.enseignement.be/index.php?page=26822&navi=3422

Cette crise a aussi été l'occasion pour la FWB d'en tirer des enseignements notamment concernant la fragilité structurelle du statut des artistes et techniciens, et d'envisager, dans ce cadre, le redéploiement de la culture en FWB. A cette fin, un groupe de réflexion a été mis en place, chargé de dessiner « un futur pour la culture ». Ce groupe est composé de plus de trente personnes, opérateurs et opératrices, créateurs et créatrices, acteurs et actrices de terrain, aux compétences multiples et aux expériences diversifiées, susceptibles d'ouvrir les horizons de manière concrète et créative, en connaissant les réalités vécues par chacun des maillons de la chaîne culturelle. (FWB, « Un futur pour la culture », 2020). Ce projet de redéploiement prend comme boussole les droits culturels, et en particulier le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, de protéger et de promouvoir la liberté de création, de promouvoir la diversité et le principe d'égalité et de non-discrimination. Les trois axes prioritaires qui guident les travaux de ce groupe sont le soutien à la création, le retour des publics et les enjeux du numérique pour la culture. Ce groupe est chargé de préparer un plan de reprise et de redéploiement intégrant des mesures à court, moyen et long terme.

Usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de Wallonie et participation aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FWB

Pendant la période de confinement, alors que les bibliothèques étaient fermées, la plateforme de prêt de livres numériques des Bibliothèques Publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Lirtuel, a décollé et le nombre de nouvelles inscriptions en ligne a décuplé.

Du côté des centres culturels, les équipes, en télétravail, ont tenté de garder le contact avec la population en proposant des activités sur internet ou en diffusant des informations pratiques. Cette période est aussi propice à la réflexion et au recul. Les mois qui viennent seront animés par d'intenses débats de société. Allons-nous tout recommencer comme avant ? Qu'est-ce que cet événement nous dit de nous et de notre société ? Ces questions se poseront inévitablement et la population s'en empare déjà. Des enjeux de société vont émerger de ces échanges. Pour animer ces discussions, pour assurer l'émergence des nouveaux possibles, les bibliothèques, les centres culturels et les PointCulture sont déjà sur le pont. (Füeg 2020).

Fréquentation des attractions culturelles et naturelles proposées en Wallonie

Un tiers des Belges francophones fréquentent chaque année les attractions culturelles et naturelles proposées en Wallonie. Ce pourcentage a évolué dans le temps et s'est stabilisé au cours des cinq dernières années.

La crise de Covid-19 a frappé de plein fouet le secteur du tourisme. Les mesures de confinement ont stoppé toutes activités dans le secteur.

Dans ces conditions, le Commissariat Général au Tourisme a réalisé une enquête[8] par internet (entre le 14 et le 21 avril) auprès de 3.000 personnes âgées de 18 ans et +, vivant en Belgique et dans les pays limitrophes (France et Pays-Bas) afin de les interroger sur l'adaptation de leurs projets de vacances ou touristiques suite à la pandémie. Il ressort de cette enquête que 55% des Belges francophones pensent différer leurs vacances, en prévoyant des excursions en Wallonie en août ou septembre ; 44% pourraient envisager la Wallonie comme destination cet été et 61% seraient prêts à modifier leurs projets pour soutenir le secteur touristique dans leur pays/région. Les activités en lien avec la nature (promenades, randonnées et vélotourisme) sont en augmentation.

En se basant sur les chiffres relatifs à la fréquentation des attractions culturelles et naturelles pour 2018 (32,7%) et 2019 (33,7%), le Commissariat général au Tourisme a établi des prévisions concernant

[8] Les résultats de cette enquête fournissent des informations sur les critères de choix d'une destination touristique, la planification des vacances avant le confinement, l'adaptation des vacances suite à la pandémie, les vacances prévues pour cet été, les excursions post confinement, la Wallonie en tant que destination et les impacts futurs de la pandémie.

le taux de fréquentation des Belges francophones aux attractions culturelles et naturelles en Wallonie pour 2020. Ces prévisions se basent sur des hypothèses optimistes liées entre autres aux tendances dégagées de l'enquête. Elles prévoient une augmentation du taux en 2020 de l'ordre de 6,7 points de pourcentage (passant de 33,7% en 2019 à 40,4% en 2020.).

5.7. SÉCURITÉ

Sécurité routière : nombre de tués 30 jours

Les mesures de confinement ont entraîné une baisse de la circulation routière de mi-mars à mi-mai, et consécutivement d'accidents mortels sur les routes. Selon le baromètre de la sécurité routière de Vias du premier semestre 2020, le nombre de victimes tuées sur place a baissé de 6,1% par rapport à la même période en 2019 (Vias, 2020)[9]. Les chiffres de mortalité estimée par Statbel lors de cette période (Statbel, juin 2020[10]) montrent une sous mortalité particulièrement visible chez les 0-24 ans, où 136 décès sont recensés sur les trois mois, contre 251 en moyenne, soit une baisse de la mortalité de près de 50 % au cours de la période de confinement.

La période inédite actuelle est aussi marquée par des adaptations et changements de comportements de mobilité et de modes utilisés. Un report modal vers le vélo fait l'objet de quelques études et de comptages (Espace Mobilité, 2020; Transitec, 2020). Si l'usage d'un mode actif (à pied, vélo, trottinette…) est certainement une bonne tendance pour la santé, la qualité de l'environnement et la baisse du trafic automobile, il est important de mentionner que ces usagers sont aussi plus vulnérables. En 2019, en Wallonie, les statistiques de victimes de la route à la hausse par rapport aux six dernières années, attirent l'attention : « En Wallonie, il y avait en moyenne 5 cyclistes tués sur les routes au cours du 1er semestre de ces 10 dernières années ; en 2019, il y en a eu 15. La grande majorité d'entre eux (13) l'ont été dans des accidents avec un véhicule motorisé » (VIAS, 2019). Un plus grand nombre de cyclistes sur les routes wallonnes risque d'augmenter les conflits avec les autres modes et usagers qui étaient déjà importants en certains lieux, accentués par le manque d'infrastructures adéquates (sites propres et aménagements sécurisés) et parfois aussi par le manque d'expériences, d'équipements (Roynard, 2019) et de réflexes adéquats, à la fois dans le chef des cyclistes et dans celui des automobilistes ou encore par les écarts de vitesse entre les différents usagers de la voie publique.

D'après notre analyse, l'évolution de l'indicateur de la part des tués dans les 30 jours dans les accidents de la route pour l'année 2020 est influencé donc d'une part, par la réduction du trafic des mois de mars à mai/juin, avec moins d'accidents et de décès sur place constatés, compensée d'autre part, par l'augmentation des conflits avec les usagers vulnérables.

Une attention particulière des politiques locales et régionales apparaît nécessaire dans les mois qui viennent pour réduire ces conflits potentiels sur les routes et à terme pour une mobilité pacifiée.

[9] Le nombre de tués de ces statistiques est une sous-estimation du nombre de tués dans les 30 jours suivant l'accident, cette statistique est disponible avec un plus grand délai lié aux croisements des données.

[10] Statbel, juin 2020 https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/mortalite-jusquau-14-juin

Infraction contre l'intégrité physique

Durant la période de confinement, plusieurs associations (notamment, la ligne d'écoute pour les victimes de violences conjugales et ChildFocus) ont rapporté une augmentation des appels pendant cette période délicate. Sciensano, lors de sa deuxième enquête de 2020 a développé un focus sur les violences domestiques. Parmi les participants à l'enquête de santé COVID-19 qui ne vivent pas seuls, 4% ont indiqué avoir été victimes de violence à la maison, parmi lesquels on compte 1,6% qui rapportent plus de violence qu'auparavant (Sciensano, 2020). Même si elles ne seront pas toutes déclarées à la police, il semble que les violences intrafamiliales et conjugales aient été en augmentation de mars à mai 2020.

L'été 2020, avec des projets annulés, pour les jeunes et les familles notamment, sera sans doute une période à risque également pour les atteintes et infractions contre l'intégrité physique.

5.8. VALEURS

Satisfaction de vie

L'indicateur de satisfaction de vie est un indicateur englobant, traduisant les sentiments par rapport à la vie menée, avec des facteurs principaux comme la situation financière, la satisfaction par rapport à l'emploi, les besoins psychologiques de base (y compris les relations sociales), la santé et la confiance dans les institutions. Une enquête réalisée par l'Université de Gand entre le 10 février et le 27 avril 2020 permet de comparer la satisfaction de vie juste avant et pendant le lockdown avec celle qui avait été mesurée en 2018 (au total, 3770 personnes ont participé à l'étude). Les résultats montrent une diminution de la satisfaction de vie entre les deux périodes. Les auteurs expliquent que la crise de la Covid-19 a stimulé l'appartenance sociale et la solidarité, ce qui a fait accroître la satisfaction de vie mais qu'en même temps le sentiment d'anxiété qui s'est accentué avec la durée du confinement a fait baisser cette même satisfaction de vie (Annemans L., Vandepitte S., 2020). Parmi tous les groupes de population interrogés, c'est la satisfaction de vie des ouvriers et des jeunes qui a le plus diminué (Annemans L., Vandepitte S., 2020). Ce résultat peut être mis en parallèle avec les résultats pour les jeunes de l'enquête de Sciensano (2020a) sur leur sentiment d'anxiété, mais également avec les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiés en juin 2020 qui expliquent que la crise touche surtout les moins qualifiés et les jeunes qui arrivent sur le marché du travail (OCDE, 2020).

Un des déterminants de la satisfaction de vie non encore abordés dans les autres dimensions est la confiance dans le gouvernement. Une étude récemment publiée par l'European Journal of Political research fait état de l'effet du confinement sur la confiance des citoyens vis-à-vis des leaders politiques et des institutions démocratiques dans 15 pays européens parmi lesquels 7 ont pris des mesures de confinement stricts (c'est-à-dire en obligeant la réduction des contacts et pas seulement en la conseillant). Cette étude permet de voir l'effet du confinement car une partie de la population a passé l'enquête fortuitement avant la décision des gouvernements respectifs d'appliquer les mesures et une partie après. Les résultats montrent alors une augmentation de la confiance des citoyens envers les leaders politiques peu après la prise de mesures de confinement par les gouvernements. On a donc assisté à une sorte de ralliement de la population autour de leurs gouvernements alors qu'ils prenaient des mesures potentiellement impopulaires. Ce qui est intéressant c'est que cet effet est observé aussi sur la satisfaction quant au fonctionnement de la démocratie, faisant ainsi dire aux chercheurs de l'étude que l'application de mesures strictes de confinement a eu pour effet, à tout le moins à court terme, de réconcilier la population avec les institutions démocratiques.

Ces effets court-termistes ne doivent cependant pas occulter le fait que les indicateurs de confiance politique baissent généralement à la suite d'une crise économique. Foster et Frieden (2017) ont par

exemple montré que la baisse de confiance politique était d'autant plus marquée et importante dans les pays devenus débiteurs à la suite de la crise de 2008 que dans les pays créditeurs. Enfin, il existe aussi toute une littérature scientifique sur les inégalités au sein de la population, qui peuvent se creuser à la suite d'une crise, et leurs effets sur la confiance politique. De nombreux chercheurs (Goubin *et al.*, 2020 ; Wilkinson *et al.*, 2009, 2017) ont montré que plus les inégalités sont importantes au sein de la population plus celles-ci génèrent de la méfiance politique chez les individus désavantagés comme chez les plus avantagés.

Ces différents éléments concordants nous amènent à estimer que la satisfaction de vie des Wallons va diminuer en 2020 par rapport à l'estimation de 2018 et 2019, et que la tendance va se poursuivre en 2021,

Solidarité

Dès le début de la crise du COVID-19, les besoins de fonds pour aider les plus vulnérables se sont révélés très importants, en particulier pour soutenir l'aide alimentaire, aider les sans-abris, l'achat de matériel de protection et de désinfection, ou encore pour l'achat des outils pour faciliter le travail et la communication à distance et pour soutenir les hôpitaux et leurs personnels. Les acteurs de terrain ont été nombreux à se mobiliser, malgré l'impossibilité d'organiser des événements et des collectes extérieures. Il est difficile d'estimer la mobilisation financière des citoyens. Plusieurs organisations rapportent un bel élan de solidarité, notamment la Fondation Roi Baudoin. Par analogie avec la crise de 2008, les différentes études de Defeyt (2010 et 2014) sur la générosité ont montré que la crise économique n'a pas entamé la générosité des belges.

A noter que pour favoriser ou encourager ces levées de fonds, l'État fédéral a décidé d'une augmentation de 10 à 20% de la part du revenu net pouvant bénéficier de la réduction d'impôts au titre de libéralité et la réduction d'impôts pour les dons effectués en 2020 à des institutions agréées passera de 45 à 60 %.

Au début de l'épidémie en Belgique, la Croix-Rouge, responsable des collectes de sang, avait des stocks critiques et a fait appel aux donneurs en précisant que les collectes de sang n'étaient pas concernées par les mesures de fermeture. Par la suite, les stocks se sont améliorés grâce à une belle solidarité de donneurs. Il est important de noter également que depuis le 14 avril, une sélection d'échantillons de sang récoltés par la Croix-Rouge, couvrant les différentes régions et groupes d'âge, est testée pour détecter l'éventuelle présence d'anticorps liés au covid-19. Par ailleurs, la Croix-Rouge a fait un appel spécifique à des dons de plasma auprès des personnes guéries de la Covid-19 afin d'aider des patients toujours malades. C'est une belle forme de solidarité entre donneurs de sang et recherche médicale.

Dans sa deuxième enquête lancée le 16 avril 2020, Sciensano a consacré un chapitre à des questions sur le bien-être émotionnel. Les sentiments négatifs qui prédominent parmi les participants concernent les craintes pour la santé (d'autrui et la sienne) ainsi que les sentiments d'impuissance, de frustration ou colère, voire d'horreur par rapport à ce qui se passe (Sciensano, 2020b). Malgré cela, bon nombre de personnes se sentent alertes et déterminées, privilégiées et fières de venir en aide aux personnes les plus démunies (Sciensano, 2020b). Ce résultat résume bien les tendances sur cette dimension, une réduction de la satisfaction de vie début 2020 mais un bel élan de solidarité.

5.9. REVENU

Revenu disponible ajusté net par habitant

Un scénario d'estimation du revenu disponible ajusté réel pour les années 2020 et 2021 peut se dessiner à partir du dernier scénario en date pour la Wallonie construit dans le cadre de l'exercice de conjoncture de l'IWEPS (encadré 2) et des composantes du revenu disponible ajusté.

Dans le dernier numéro de Tendances économiques, le scénario régional table d'une part, sur une diminution du revenu disponible réel des ménages wallons pour l'année 2020, de l'ordre de -1,8 %. Cette baisse est relativement contenue en raison de la forte augmentation des prestations sociales, notamment celles qui ont permis de maintenir l'emploi en réduisant nettement la durée des prestations de travail (chômage temporaire, droit passerelle, …). D'autre part, la prévision de l'IWEPS retient une hypothèse de croissance de 3,0 % de la consommation publique en raison de la lutte contre la pandémie de la covid-19 (achats de matériel notamment).

Le revenu disponible ajusté se constitue du revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature fournis aux ménages. Ces transferts se composent majoritairement de dépenses de soins de santé et d'enseignement (près de ¾ du total des transferts). Ces mêmes dépenses font partie des dépenses de consommation finale des administrations publiques et en constituent plus de la moitié.

Au niveau régional comme au niveau national, il est difficile de dessiner un scénario clair concernant les prévisions du revenu disponible ajusté pour 2020 et 2021, en raison notamment de l'incertitude entourant les dépenses de soins de santé due en particulier à l'effet de compensation entre d'une part, l'augmentation des dépenses spécifiques de santé suite à la pandémie et d'autre part, la baisse des dépenses suite aux reports de soins en 2020.

De nouvelles informations relatives au budget de l'INAMI sont attendues pour l'automne prochain. Pour l'heure, la tendance s'inscrit plutôt à la baisse des dépenses de consommation publique de santé au profit des ménages.

Les dépenses de service de l'enseignement, essentiellement couvertes par les salaires versés aux enseignants, devraient rester stables en raison du maintien de l'activité à distance des enseignants.

Différence interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS

Selon le scénario (encadré 1), les nombreuses mesures de soutien à l'activité et à l'emploi mises en place durant la crise ont permis d'éviter un effondrement des postes de travail salarié. D'une part, le recours au télétravail a été très répandu dans l'économie belge (30% de la main d'œuvre du secteur privé selon les enquêtes mensuelles de la BNB menées dans le cadre de l'ERMG, durant le confinement). Cette possibilité a probablement davantage concerné des employés, dans des fonctions et des secteurs aux rémunérations plus élevées que la moyenne et a sans doute occasionné peu de pertes de salaires. De nombreuses analyses révèlent une forte corrélation (positive) entre la possibilité de travailler à domicile et le revenu (del Rio-Chanona *et al.*, 2020; Dingel & Neiman, 2020; Mongey *et al.*, 2020; Saltiel, 2020), les revenus les plus faibles ayant donc une probabilité plus grande d'être impactés négativement par la crise.

D'autre part, le dispositif de chômage temporaire, dont les conditions financières ont été améliorées pour les travailleurs, a permis de limiter la baisse de revenus des travailleurs salariés qui ont été forcés de réduire leurs prestations. De la même manière, l'introduction du congé parental spécial Corona en mai 2020, suite à la fermeture des crèches et des écoles, a permis aux parents de réduire leur temps de travail pour concilier ce dernier avec le temps nécessaire pour s'occuper de leur(s) enfant(s), tout en bénéficiant d'une allocation de remplacement limitée. Des pertes de salaires pour les personnes qui ont conservé leur poste de travail seront donc probablement observées cette année, bien qu'elles aient probablement plutôt un lien avec la diminution de leur temps de travail qu'avec une modification des taux de salaires.

En revanche, suite à la fermeture totale ou partielle de beaucoup d'entreprises, les employeurs ont malgré tout été contraints de supprimer certains postes de travail devenus excédentaires, parmi lesquels, en première ligne, les postes occupés par des emplois intérimaires ainsi que les contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement. Selon les statistiques de l'ONSS, à la fin du premier trimestre 2020, le secteur du travail intérimaire a compté 30% de moins de postes

de travail par rapport à fin mars 2019. La plus grande part de ces contrats de travail précaires touche les jeunes de 25 à 39 ans. Les statistiques de chômage pour le mois d'avril attestent par ailleurs d'une hausse particulièrement marquée de cette tranche d'âge. Ces observations sont également confirmées par les caractéristiques sectorielles de la crise : les activités du commerce, de l'horeca, de l'intérim, de la culture sont les plus touchées, soit des activités où la rémunération moyenne est en général plus faible. Glover *et al* (2020) ont démontré que les travailleurs actifs plus jeunes sont ceux qui ont le plus à perdre, dans cette crise, sur le plan économique. Cockx & Ghirelli (2016) ont également démontré que les jeunes qui entrent sur le marché du travail en période de récession voient leurs trajectoires d'emploi et de salaire durablement impactées.

Paradoxalement, la disparition d'emplois à plus faible rémunération pourrait conduire à un rétrécissement de l'écart interquartile des salaires des salariés, cette classe de la population disparaissant de la statistique décrite ici. Dans ce cas de figure, le signal de l'accroissement des inégalités se reporterait à court terme sur d'autres indicateurs de l'ISS.

Ecart salarial hommes-femmes

La pandémie et certaines des mesures prises pour la juguler – comme le confinement – ramènent au-devant de la scène, la question de l'égalité entre hommes et femmes (O'Dorchai, 2020 ; Alon *et al.*,2020).

Si le dispositif du télétravail, largement encouragé par les pouvoirs publics, a permis d'éviter une effusion des pertes d'emploi, il n'a pu toucher de la même manière tous les secteurs d'activité et toutes les professions (Barrot *et al.*, 2020; Koren & Peto, 2020; Boeri *et al.*, 2020). Parmi les professions non 'télétravaillables', certaines sont les plus exposées au virus ; d'autres les plus exposées aux pertes d'emploi. (voir Annexe 4 dans Tendances économique n°59, juin 2020).

Parmi les professions les plus exposées au virus, - typiquement dans le secteur des soins de santé (infirmières) et le commerce alimentaire -, ce sont majoritairement les femmes qui occupent les poste de travail (O'Dorchai, 2020). Quant aux professions plus exposées aux pertes d'emploi (chômage temporaire et licenciement), elles se concentrent davantage dans le secteur des voyages, les magasins, la restauration, l'hôtellerie et l'industrie textile, secteurs également à forte main d'œuvre féminine. Si la situation mène à des licenciements (surtout après la suppression des mesures de chômage temporaire), il est probable que les femmes en seront les principales victimes. Des critères apparemment objectifs (par exemple, une productivité réduite pendant la période de la crise) peuvent désavantager les femmes en raison de l'augmentation inégalement répartie des tâches de soins qui leur sont confiées à la maison. Il peut également être plus facile de mettre fin à leur contrat et elles bénéficient souvent d'une moins bonne protection juridique. Tout cela peut accroître le risque de pauvreté des femmes et leur dépendance financière vis-à-vis d'un éventuel partenaire (voir note de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, La Dimension de genre de la crise du Covid-19, 2020).

Alon *et al.* (2020) discutent, par ailleurs, les effets de long terme de la crise sanitaire sur la situation des femmes. Ils mettent en évidence deux effets en sens contraire. D'une part, il est largement reconnu que les interruptions de carrière ont des effets négatifs sur les trajectoires d'emploi et de salaire. D'autre part, pour les couples au sein desquels la femme a été amenée à intensifier sa présence physique au travail, par exemple dans les domaines de la santé ou du commerce alimentaire, il est possible qu'un rééquilibrage forcé dans la répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants persiste dans le temps. O'Dorchai (2020) note, pour soutenir cette hypothèse, l'effet reconnu des congés de paternité en la matière.

Enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi

Les conséquences économiques de la crise auront très probablement un impact sur le risque de pauvreté des enfants vivant dans un ménage sans emploi.

Furceri *et al.* (2020) cités dans Tendances économiques n°59 (IWEPS, juin 2020) s'appuient sur l'expérience d'épidémies passées pour souligner que tant l'exposition au virus que les pertes économiques touchent prioritairement les plus précaires.

Sur le plan économique, la position sur le marché du travail des ménages précaires et des minorités rend les pertes de revenus plus probables. Leur faible niveau d'épargne et la composition de leur ménage les rendent aussi plus vulnérables à ces pertes (Platt & Warnick, 2020). Figaro & Fiorino (2020) estiment que le risque de pauvreté augmente de 8% en moyenne et est jusqu'à 15% plus élevé parmi les personnes dont l'emploi est directement affecté par le confinement. Dans ce contexte, la solidarité intrafamiliale peut difficilement prendre le relais. Les revenus des époux étant positivement corrélés, les familles à faible revenu font face à un risque disproportionnellement plus grand de perte d'emploi et/ou de revenus suite au confinement. (Lekfuangfu, 2020, CovE 12) (voir Annexe 4 dans Tendances économique n°59, juin 2020).

De plus, la perte de revenus pour des parents isolés (principalement des femmes) pèse généralement plus lourdement que dans un ménage classique. Dans le même temps, les mesures de confinement peuvent augmenter certains coûts (par exemple, l'achat de produits frais, la consommation d'eau et d'énergie, …), ce qui a un impact plus important sur les personnes à faibles revenus. L'endettement lié à la consommation (de base) pourrait donc augmenter. Il est possible que tant les personnes ayant droit à une contribution alimentaire que les personnes redevables de cette contribution subissent une diminution ou une perte de revenus. Cela peut mettre en péril le paiement de la contribution alimentaire, ce qui pourrait avoir un impact majeur surtout sur les familles monoparentales qui dépendent (voir note de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, La Dimension de genre de la crise du Covid-19, 2020).

Ecart entre les pourcentages des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS + ERIS) de 18 à 24 ans et de 18 à 64 ans

En Wallonie, les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (Revenu d'intégration sociale -RIS- + équivalent du revenu d'intégration sociale -ERIS- + Garantie de revenus aux personnes âgées -GRAPA-) varient fortement selon les classes d'âge. La classe des jeunes adultes (18-24 ans) y est surreprésentée (taux de 8% en 2019) et ce taux augmente constamment depuis 2003 (+4,1%). Depuis 2016, le taux d'aide sociale des jeunes (18-24 ans) est le plus élevé de toutes les tranches d'âge.

L'augmentation importante des jeunes depuis 2015 découle de la limitation dans le temps des allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Une part croissante d'entre eux sont aux études.

L'évolution de cet indicateur au cours des premiers mois de 2020 est stable. On peut cependant raisonnablement tabler sur une poursuite de la tendance à la hausse de cet indicateur. Les effets de la crise sanitaire pèseront sur cette augmentation en raison notamment de la perte de revenus chez les jeunes et chez leurs parents suite aux pertes d'emplois. Les étudiants dont les parents seront exposés à des difficultés financières seront plus nombreux à solliciter l'aide du CPAS pour financer leurs études. De plus, les jeunes exposés au risque de décrochage scolaire suite à la crise viendront également alourdir les rangs des allocataires sociaux.

Pour tenter de juguler cette situation alarmante, quelques mesures pourraient être proposées telles que : (1) la mise en place de mesures d'engagement prioritaire de jeunes, (2) le retour à un système de chômage avec allocations d'attente, (3) la mise en place d'un système spécial pour les étudiants.

Pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes

Selon leurs compétences respectives, les différents niveaux de pouvoir ont pris des mesures visant principalement à éviter les faillites d'entreprise et à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Des mesures spécifiques ont été mises en place pour aider les personnes en difficulté financière, en particulier les personnes exposées au risque d'endettement. Citons, parmi d'autres, les mesures suivantes : le report temporaire et sans frais de remboursement d'un prêt ou d'une vente à tempérament, la prolongation du délai de zérotage en cas d'ouverture de crédit pour une durée de trois mois et la suspension des saisies (Service de lutte contre la pauvreté, 18 juin 2020).

Dans les faits, l'Observatoire wallon du crédit et de l'endettement observe un faible nombre de reports de crédits à la consommation depuis le début de la crise. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat ; soit les personnes n'ont pas entrepris les démarches auprès des services de médiation de dettes pendant la crise sanitaire (pensant par exemple que les services étaient fermés), soit les mesures de protection ont joué leur rôle de garde-fou. Concernant le règlement collectif de dettes (RCD), le nombre de requêtes admises n'a pas vraiment évolué, en raison notamment du report des audiences pendant quelques mois.

Les pertes d'emploi attendues dans le scénario retenu par l'IWEPS fragiliseront cependant indéniablement la situation financière des ménages dans les trimestres à venir. L'Observatoire redoute d'ailleurs une explosion des situations très préoccupantes voire catastrophiques dans les 3 à 6 mois à venir (entre 6 mois et 1 an pour les recouvrements de dettes et les saisies), notamment dans le chef des travailleurs indépendants en situation de faillite et des travailleurs salariés qui auront perdu leur emploi (notamment dans les petites entreprises).

Aux difficultés financières auxquelles ils seront confrontés, ils auront à déjouer les arcanes administratifs auxquels ils ne sont pas préparés pour faire valoir leurs droits et les réaliser. A cet égard, l'Observatoire souligne que les mesures de soutien d'abord prises en urgence ont été adaptées en cours de route pour améliorer la protection des publics exposés, entraînant ainsi des changements de procédures (dans le cas notamment des suspensions de saisie) mais aussi de l'incertitude. La situation actuelle et les perspectives alarmantes réclament, dès lors, pour éviter l'aggravation des situations de précarité, d'améliorer l'information aux citoyens sur leurs droits et sur les dispositifs existants. Elle nécessite aussi, selon l'Observatoire, de repenser à plus long terme un plan d'action structurel pour une gestion plus rationnelle et moins contraignante du recouvrement de l'endettement. Par ailleurs, notons que l'Observatoire du crédit et de l'endettement entend monitorer l'impact de la crise actuelle sur la médiation de dettes au travers d'une enquête en cours.[11].

Afin de sonder l'évolution de la situation, cette enquête sera réalisée en 3 temps : un 1er sondage en mai-juin 2020 ; un 2ème dans le courant du 4ème trimestre 2020 et un 3ème dans le courant du 1er semestre 2021.

Pourcentage des clients résidentiels en défaut de paiement pour l'électricité

[11] Cette enquête aborde 4 thématiques :

1. L'impact de la crise sur l'organisation du travail et sur la gestion du personnel (travail à bureau fermé, licenciement, télétravail, rotation du personnel…)
2. L'impact de la crise sur la gestion des dossiers en cours (mesures particulières dans le suivi avec les débiteurs, avec les créanciers, avec les tribunaux, difficultés spécifiques dans la gestion des dossiers…)
3. L'impact de la crise sur l'afflux de dossiers (nouvelles difficultés financières des débiteurs, gestion des nouvelles demandes, profil des nouveaux requérants…)
4. Le sentiment sur l'avenir de la médiation de dettes (craintes particulières par rapport à une reprise « normale » de l'activité, modifications de la pratique du RCD…).

Plusieurs mesures de protection prises par les autorités publiques durant la crise visent à allouer aux CPAS des subventions supplémentaires en vue d'octroyer aux usagers diverses aides, parmi lesquelles celles visant à soutenir les personnes en situation de précarité énergétique.

En Région wallonne, toutes les procédures de placement et de réactivation de compteur à budget en cours ont été annulées entre le 18 mars et le 30 juin 2020. De plus, une aide financière a été mise à disposition pour les ménages recourant aux compteurs à budget. Par ailleurs, les coupures de gaz et d'électricité ont été interdites durant cette période (également pour les clients disposant d'un limiteur de puissance).

Les modalités de paiement pour l'énergie consommée jusqu'au 30 juin ne sont pas encore définies.

Cette mesure visant à interdire les coupures d'énergie et d'eau adoptée dans le contexte spécifique de la crise sanitaire actuelle est demandée depuis longtemps par les acteurs de terrain. Elle pourrait être prolongée par après dans le cadre d'une politique structurelle de lutte contre la pauvreté. (Service de lutte contre la pauvreté, 20/05/2020).

5.10. EMPLOI

Le taux d'emploi

Si l'on se réfère au diagnostic établi sur la base des données les plus récentes et au scénario le plus probable pour 2020 et 2021 construit dans le cadre de l'exercice de conjoncture de l'IWEPS (encadré 1), la capacité d'adaptation remarquable du monde du travail ainsi qu'un large soutien public aux entreprises et à l'emploi ont permis d'éviter une effusion des pertes d'emplois consécutives aux mesures sanitaires drastiques qui ont entravé gravement l'activité économique.

D'une part, lorsque les conditions le permettaient, la continuité de l'activité économique en période de confinement a en effet pu être assurée en partie par le recours au télétravail, un dispositif qui a été largement encouragé par les pouvoirs publics. D'après les résultats des enquêtes mensuelles de la BNB menées dans le cadre de l'ERMG, en moyenne, au cours des quatre premières semaines du confinement, le recours au télétravail aurait concerné de l'ordre de 30 % de la main-d'œuvre dans le secteur privé en Belgique,

Cependant, certaines fonctions et/ou activités sont par nature beaucoup moins propices à mode de prestation. Au-delà des secteurs dit « essentiels », où la poursuite des activités était jugée par les autorités comme nécessaire et qui ont continué à fonctionner selon le schéma classique (commerces alimentaires notamment), dans les secteurs qui se prêtaient le moins au télétravail, les mesures de confinement ont imposé l'arrêt quasi-complet de l'activité. C'est en particulier le cas du secteur de l'hébergement et de la restauration ainsi que celui des arts et spectacles, qui ont davantage fait appel aux dispositifs de soutien tels que le chômage temporaire. Ces travailleurs ont ainsi pu, malgré un arrêt de l'activité, conserver leur emploi et limiter leur perte de revenus via l'octroi d'une allocation de chômage.

En outre, durant cette crise, une mesure équivalente (dénommée droit passerelle) a été largement mise à disposition des indépendants connaissant une réduction sensible de leur activité en raison des mesures sanitaires. De manière générale, on peut considérer que les différentes mesures prises aux niveaux fédéral et régional visant à assurer la liquidité nécessaire aux entreprises et aux indépendants ont également permis d'atténuer la nécessité d'ajuster trop rapidement à la baisse le niveau de l'emploi durant la phase la plus aigüe de la crise.

Le recul abrupt du volume de travail (nombre d'heures) ne s'est ainsi pas traduit jusqu'à présent par une baisse équivalente du nombre de personnes.

C'est ainsi que pour l'année 2020, les conjoncturistes de l'IWEPS tablent sur un recul limité de l'emploi wallon de 0,6% soit un recul de 7 000 emplois par rapport à 2019 en moyenne annuelle. Comme un nombre relativement important de Wallon.ne.s travaillent à Bruxelles ou au Luxembourg, dans des emplois tertiaires où le télétravail a rendu la poursuite de l'activité possible, le recul de la population active occupée wallonne serait moins important que celui de l'emploi intérieur wallon (-0,5%). Dans un contexte de stabilité de la population des 20-64 ans (voir projections démographiques) et suivant le scénario développé dans cet exercice, le taux d'emploi des 20-64 ans reculerait de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 64,3% en 2020.

Globalement la situation de l'emploi en Wallonie ne serait que modérément dégradée en 2020. Comme en 2009, les entreprises préfèreraient en effet conserver leurs effectifs (soutenues en cela par les aides publiques) dans un contexte de difficultés de recrutement pour certaines compétences (observées dans la période précédant la crise) et de régulation du marché du travail relativement stricte. Les conjoncturistes de l'IWEPS notent cependant que cette volonté de rétention de la main d'œuvre, au prix d'un abaissement des marges bénéficiaires, dépendra de manière cruciale des anticipations des entreprises quant à la vigueur et la vitesse de récupération de la demande. Elle pourrait dès lors être très hétérogène parmi les différents secteurs de l'économie. Selon leur scénario, les pertes d'emplois devraient se manifester progressivement et se poursuivre largement en 2021.

Le recul de l'emploi intérieur wallon s'accélérerait pour atteindre -1,3% en 2021 soit -17 000 emplois par rapport à 2020, ce qui se traduirait par un recul de -1,2% de la population active occupée wallonne et dans un contexte démographique toujours stable de la population de 20-64 ans, par un recul du taux d'emploi de -0,8 point de pourcentage par rapport au taux de 2020. Le taux d'emploi en 2021 serait de 63,5%, il retomberait ainsi en-dessous de celui atteint en 2018 (tableau 5).

Tableau 5 : Estimation de l'évolution des taux d'emploi en Wallonie suivant le scénario «absence de seconde vague »:

	2018 (EFT)	2019 (EFT)	2020 (Estimation IWEPS)	2021 (Estimation IWEPS)
Taux d'emploi (BIT) des 20-64 ans	63,7%	64,6%	64,3%	63,5%

Sources : Enquête sur les forces de travail (EFT), estimations IWEPS

Ecart des taux d'emploi suivant le niveau de formation

La possibilité de maintien à l'emploi et l'activité via le télétravail favorisent les emplois plus qualifiés, de sorte que l'écart entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur risque de s'accroitre.

Le taux d'emploi temporaire

Etant donné l'ampleur du repli de l'activité économique, les employeurs ont malgré tout été contraints de supprimer certains postes de travail devenus excédentaires.

Ainsi, le nombre d'heures prestées par les intérimaires a chuté en avril de manière vertigineuse (-42 % en termes cumulés en avril par rapport au niveau de février), tandis qu'une grande partie des contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement n'ont sans doute pas été renouvelés. Dans un premier temps, le pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés a probablement chuté, cependant sur l'ensemble de l'année, et pour l'année prochaine, il n'est pas facile de prévoir dans quel sens va évoluer l'indicateur. Durant la phase initiale du déconfinement, les besoins en main d'œuvre ont d'abord été satisfaits par la remise au travail des personnes sous

protection temporaire qui sont restées en emploi. Néanmoins, les employeurs ont aussi recouru en partie aux formes d'emplois les plus flexibles, notamment les intérimaires.

Les embauches, dans un climat incertain, se font via l'intérim et des contrats temporaires, faisant remonter la part de l'emploi temporaire. Les dernières données de Federgon montrent en effet une croissance du nombre d'heures d'intérim prestées en mai par rapport à avril 2020 [12] .

Taux de chômage et taux de chômage de longue durée

Les travailleurs dont l'emploi n'a pas pu être préservé sont venus grossir le rang des chômeurs. La baisse du chômage en Wallonie (mesurée par le nombre de DEI) observée de manière quasi ininterrompue depuis la fin de la crise de 2013-2014 s'est brutalement interrompue en mars 2020, la hausse s'accélère en avril et mai (voir tableau 4 dans Séries statistiques du marché du travail wallon – Mai 2020, https://www.iweps.be/publication/series-statistiques-marche-travail-wallon-mai-2020/). Cet afflux de « nouveaux » demandeurs d'emplois augmente la part des chômeurs de courte durée et fait mécaniquement baisser le pourcentage des chômeurs de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs. Il faut cependant noter que si le chômage de courte durée augmente rapidement, le chômage de longue durée est reparti à la hausse également (voir tableau 9 dans Séries statistiques du marché du travail wallon – Mai 2020). Selon la logique de la file d'attente inversée le plus souvent observée en matière de chômage, les personnes au chômage depuis moins longtemps, plus « employables », en sortent plus rapidement, la part du chômage de longue durée pourrait repartir à la hausse lors de la reprise des embauches. Ceci devrait être renforcé par le fait que les secteurs ayant subi de lourdes pertes comme l'Horeca, l'hébergement ou l'événementiel, sont des secteurs très dynamiques en matière d'embauche (Vandekerkhove *et al*. 2020).

Ecart entre les taux de chômage des jeunes et des adultes

Notons que la création de nouveaux emplois a été fortement ralentie depuis le début de l'épidémie, comme en témoigne notamment la baisse marquée des opportunités d'emploi reçues par le Forem, limitant fortement les flux de sortie du chômage, particulièrement des jeunes au cours du premier trimestre de 2020. L'accélération de la croissance du chômage (DEI) au mois de mai 2020 est en effet plus marquée pour les jeunes de moins de 25 ans que dans les autres tranches d'âge[13]. Les jeunes sont vulnérables, d'une part s'ils ont été recrutés récemment ils peuvent être les premiers à perdre leur emploi si l'entreprise est en difficulté (principe du « dernier entré, premier sorti »), et d'autre part, la baisse du nombre de recrutements à la suite de la crise diminue leur probabilité de trouver un premier/nouvel emploi. L'écart entre les taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans) risque donc de s'accroître.

Le pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique

Lors de la crise de 2009, les entreprises avaient recouru au système de réduction de prestations via pause-carrière et crédit-temps pour maintenir les travailleurs à l'emploi en l'absence d'activité notamment lorsque le chômage temporaire n'était pas possible (voir IWEPS, Rapport sur l'économie wallonne, février 2016). Le recours aux congés thématiques (qui ne sont pas non plus fait pour cela) avait peu augmenté par contre. Le pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique (indicateur 38) risque par contre d'avoir fortement augmenté lors de cette crise pour d'autres raisons. En effet, le problème d'absence d'activités pour certains travailleurs a été doublé du souci pour les travailleurs toujours en activité dans les secteurs essentiels ou en télétravail, de garde des enfants

[12] Fegergon MARKET UPDATE 05/2020 https://federgon.be/fileadmin/media/pdf/market-update/Market_Update_May_2020.pdf

[13] voir tableau 10 dans Séries statistiques du marché du travail wallon – Mai 2020, https://www.iweps.be/publication/series-statistiques-marche-travail-wallon-mai-2020/

suite à la fermeture des crèches et des écoles. L'introduction d'un congé parental spécial Corona en mai 2020 a entraîné une forte hausse du recours au congé parental (même si au sein de ce système il y a eu des substitutions de type de congé) comme en témoignent les chiffres publiés par l'ONEM (+25% de congés parentaux en Wallonie en mai 2020 par rapport à l'année précédente en moyennes glissantes trimensuelles)[14].

5.11. FOCUS SUR LA GRANDE PRÉCARITÉ ET L'URGENCE SOCIALE

La période de confinement a confronté les personnes précaires à de nombreuses difficultés.

Compte tenu du manque d'informations disponibles concernant cette question, une série d'entretiens avec des acteurs de terrain en prise avec la grande précarité a été réalisée.

La plupart des hypothèses et constats présentés ici sont issus d'entretiens réalisés par l'IWEPS en visioconférence entre le 19 mai et le 1er juillet 2020 avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), les acteurs de la ligne 1718 (SPW et RWLP), un centre d'accueil pour migrants de la Croix-Rouge, un centre régional d'intégration et la Fédération des CPAS de l'UVCW ainsi que d'une réunion organisée par l'IWEPS le 30 juin dernier avec les sept relais sociaux de Wallonie abordant l'impact social de la crise sanitaire sur les publics les plus précarisés.

Aide alimentaire

Pendant le confinement, on a tout d'abord relevé une augmentation importante (encore difficile à chiffrer un mois après le déconfinement) de la demande d'aide alimentaire. Les catégories les plus souvent évoquées parmi les demandeurs supplémentaires, quel que soit l'endroit en Wallonie, sont les familles monoparentales, les migrants en transit et les personnes sans papiers, les travailleurs précaires, y compris les petits indépendants sans épargne suffisante. Si l'aide alimentaire est indispensable pour nouer les deux bouts, le RWLP rappelle qu'il s'agit d'un « droit indigne » permettant tout au plus d'économiser une semaine de courses et établissant un clivage entre l'alimentation du plus grand nombre et l'alimentation des plus pauvres (Blairon et Mahy, 2018 ; De Schutter, 2019 et Luttes Solidarité Travail, 2015, cités par Deprez, 2019, pp. 11-12). Il est donc important de considérer le droit à l'alimentation dans ses multiples dimensions, et de le différencier du droit à l'aide alimentaire qui, bien qu'indispensable, n'a encore sorti personne de la pauvreté. Une critique fondamentale selon laquelle l'aide alimentaire serait institutionnalisée au détriment de la sécurité sociale et des politiques de long terme est formulée par plusieurs auteurs en sciences sociales (notamment par J. Poppendieck, 1998 ; Power *et al*. 2017 et Hebinck, 2018, cités par Deprez, 2019, pp. 16-18).

Revenu et pouvoir d'achat

Le revenu d'intégration sociale a continué d'être versé. Le contrôle effectué par les CPAS a été assoupli et les visites domiciliaires arrêtées.

L'adoption de mesures en faveur du chômage temporaire a permis de soulager le quotidien d'un grand nombre de ménages. Néanmoins, le paiement de ces allocations de chômage a parfois pris des semaines de retard. Par ailleurs, les populations les plus précaires n'ont pas toujours accès au chômage temporaire. Le travail saisonnier, le travail artistique, les flexi-jobs et les jobs d'étudiants n'étaient pas couverts (la liste n'est probablement pas exhaustive). Il en va de même des activités non déclarées, le travail au noir et la mendicité. Certains relais sociaux ont signalé une augmentation

[14] Chiffres Interruption de carrière, congés thématiques et crédit-temps - mai 2020 https://www.onem.be/fr/documentation/statistiques/publications-statistiques/chiffres-federaux-interruption-de-carriere-credit-temps/2020-chiffres-interruption-de-carriere-credit-temps/chiffres-interruption-de-carriere-conges-thematiques-et-credit-temps-mai-2020
https://www.onem.be/sites/default/files/assets/presse/IC_CT/Chiffres_ICCT-05-2020.pdf)

du nombre de « primo-utilisateurs » (notamment des services offerts par les travailleurs de rue) formulant l'hypothèse que ces personnes provenaient d'autres villes wallonnes où la mendicité était devenue impossible. Les pertes de revenus pour beaucoup de catégories de populations précaires allaient de pair avec l'augmentation du coût de l'alimentation manifeste pendant le confinement, et pour ceux qui ont un logement, l'augmentation de la consommation d'eau et d'électricité.

Les difficultés vécues par les familles précaires avec enfant(s) et par les familles monoparentales sont mises en exergue encore plus fortement depuis la crise sanitaire. Les allocations familiales constituent un réel levier pour ces familles. Néanmoins, la modulation selon les revenus d'une partie du montant de ces allocations mériterait d'être analysée selon le RWLP.

Fracture numérique

La fracture numérique est mise en exergue tant par le RWLP que par les Centres d'accueil de migrants de la Croix-Rouge en dépit des efforts réels menés par des citoyens, des écoles ou des services sociaux pour collecter du matériel informatique pendant le confinement. Dans ces centres, le lien régulier avec l'école n'a pas toujours été maintenu, le nombre d'ordinateurs étant nettement inférieur au nombre d'enfants scolarisés. Comme le signale le RWLP, les personnes précaires ont des GSM mais disposent plus rarement d'ordinateurs et de connexion internet. La fracture numérique est relevée non seulement dans le secteur de l'enseignement mais aussi dans les démarches administratives à une époque où la numérisation des services s'accélère.

Accès à l'eau et à l'énergie

L'accès à l'eau et à l'énergie a été maintenu pendant la période de confinement grâce à des mesures gouvernementales mais les dettes de consommation d'eau et d'énergie n'ont pas été stoppées pour autant. La question est posée de la garantie qu'offre le maintien des compteurs à budget et des limitateurs d'eau sur la sécurité d'approvisionnement.

Urgences sociales – Relais sociaux et relais santé

En matière de **santé,** les relais sociaux ont relevé que la crainte de la maladie est d'autant plus forte chez les personnes précaires. Si elles ont droit à une aide pour les soins médicaux, elles redoutent de ne pouvoir faire face au coût des médicaments ou aux frais d'une hospitalisation. Des consultations n'auraient pas eu lieu par peur de se rendre à l'hôpital et de contracter la maladie. En outre, dans certains relais sociaux, on a souligné la permanence, pendant la crise sanitaire, du débat entre professionnels qui estimaient que le droit des patients sans-abri n'était pas toujours préservé lorsqu'on partageait leurs données médicales.

La violence conjugale ou familiale à l'encontre de femmes et d'enfants est mentionnée par les relais sociaux et par la Fédération des CPAS. Dans certaines villes, les CPAS ont créé des dispositifs *ad hoc* pour fournir l'aide d'urgence nécessaire ou offrir des nuitées en hôtel aux victimes de ces violences.

En matière de **logement**, les expulsions locatives ont été interrompues pendant le confinement par le Gouvernement wallon. Dès la fin du confinement, les craintes des locataires liées aux impayés de loyers sont repassées à l'avant-plan des demandes formulées aux répondants de la ligne téléphonique d'urgence sociale «1718 ». Auparavant, les questions liées à la perte de revenus et au besoin d'aide alimentaire semblaient prépondérantes. La Fédération des CPAS redoute dans les mois à venir une aggravation du surendettement lié, du moins en partie, à la part importante des revenus des ménages précaires consacrée au paiement des loyers, des factures d'eau et d'énergie.

Pour les **personnes sans-abri**, la gratuité et l'inconditionnalité de l'accès aux abris de nuit, appliquées pendant les Plans Grand Froid, ont été prolongées pendant le confinement. Des repas ont été distribués gratuitement. Les relais santé ont vu leur mission sociale renforcée pendant le confinement, améliorant la qualité de l'accompagnement des usagers. Ainsi, la levée de freins

administratifs ou l'assouplissement du contrôle social ont été soulignés non seulement par le RWLP mais aussi par les relais sociaux et les relais santé.

Parmi les personnes (très) précaires figurent ceux et celles qui sortent de maison d'accueil, de prison, de l'hôpital psychiatrique sans appui familial ou patrimonial suffisant. Pour garantir leur réinsertion sociale, le RWLP préconise des politiques structurelles et préventives en amont.

Migrants

Le confinement a mis à l'arrêt ou a ralenti le travail administratif et judiciaire. Les professionnels en contact avec des migrants (Centres d'accueil Croix-Rouge, CRI, Relais sociaux de Wallonie) signalent que ces arrêts ont été préjudiciables aux migrants en transit et aux demandeurs d'asile. Selon un centre d'accueil de la Croix-Rouge, nombre de ces personnes n'ont plus pu échanger avec leurs avocats pendant le confinement comme à l'accoutumée. Fin juin 2020, elles restaient dans l'incertitude quant à leur sort et à la possibilité de s'installer ou non en Belgique.

Accompagnement et soutien solidaire

La fermeture de nombreux services publics ou associatifs pendant le confinement a suscité un fort sentiment d'abandon et d'injustice parmi les plus précaires et les personnes sans abri. L'accompagnement des personnes en médiation de dettes a dû être interrompu. La relation de confiance entre les personnes précaires et les accompagnateurs sociaux, qui ne s'établit le plus souvent que dans la longue durée, a été mise à mal. La Fédération des CPAS redoute une aggravation du non-recours à l'aide sociale et aux services de première ligne après le confinement.

Les fermetures de services visaient à protéger les travailleurs sociaux et les bénévoles le plus souvent âgés et plus à risque face à la maladie. Parler uniquement des fermetures serait pourtant pour le moins incomplet car nombre d'autres services sociaux publics et associatifs sont restés ouverts. Ils ont dû fonctionner selon un principe d' « innovation continue » pour s'adapter au pied levé à la situation de crise, faire face aux changements « incessants » des circulaires et *vade mecum* provenant des différents niveaux de pouvoir (relais sociaux). L'extrême fatigue des travailleurs sociaux de première ligne est mise en exergue tant par les relais sociaux que par la Fédération des CPAS.

Les mesures prises à la charnière entre le confinement et le déconfinement ont permis de trouver des solutions collectives à l'endettement accumulé pendant le confinement et pour éviter les rivalités entre les différents secteurs économiques et sociaux qui réclament chacun le soutien financier des pouvoirs publics.

Le vécu des populations précaires pendant et après la crise sanitaire dépend non seulement des difficultés survenues depuis mars 2020 mais aussi de la capacité ou de l'incapacité à encaisser les coups durs. Ainsi, les inégalités de départ liées à la possibilité ou non de constituer une épargne persistent et se seraient même accrues pendant la crise sanitaire. C'est du moins une hypothèse formulée par des acteurs-clés dans le domaine social.

Certaines mesures prises en matière de lutte contre la pauvreté dans le contexte de la crise sont jugées intéressantes voire essentielles tant par les acteurs de terrain que par les institutions belges des droits humains. Certaines de ces actions étaient demandées depuis longtemps par les acteurs de terrain et pourraient utilement être prolongées dans le cadre d'une politique structurelle de lutte contre la pauvreté. C'est le cas notamment des interdictions des coupures d'eau et d'énergie, de l'automatisation de certains droits, des formes de communication proactive avec la population, du gel de la dégressivité des allocations de chômage et du tiers-payant généralisé, appliqué actuellement aux consultations par téléphone dans le contexte de la Covid-19. D'autres mesures sont absentes des politiques Covid-19 mises en place, comme l'aide financière aux locataires et aux allocataires, deux catégories de personnes surreprésentées en matière de risque de pauvreté et

dont un grand nombre d'entre elles connaissaient déjà des difficultés avant la crise Covid-19. D'autres mesures encore ont eu des conséquences particulièrement lourdes sur des groupes à risque, tels que les parents d'enfants handicapés, les personnes ayant besoin d'une protection internationale, les personnes en situation de pauvreté et de fracture numérique.

Selon le RWLP, la crise sanitaire « se superpose » à la crise sociale préexistante et les effets sociaux les plus graves de cette crise surviendront seulement dans les mois à venir. Il faut donc rester attentif à ne pas surinvestir dans des politiques de gestion de la pauvreté au détriment de mesures structurelles qui pourraient renforcer l'accès effectif et transversal aux droits fondamentaux.

L'importance d'adopter une approche transversale des droits fondamentaux est fortement soulignée par le RWLP pour aider à lutter contre les inégalités et la pauvreté. Isoler un droit revient parfois à ne pas contribuer à aider les ménages précaires mais aussi à exacerber la concurrence entre différentes catégories de population précaire, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage, voire entre les différentes catégories de chômeurs, entre ceux qui ont un logement salubre et ceux qui n'en ont pas…

6. Synthèse

L'indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) fait partie des indicateurs complémentaires au PIB élaborés à la demande du Gouvernement wallon afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement dans une perspective de développement durable. Son objectif principal est de faire le bilan chaque année du progrès social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB/hab., mesure étalon du progrès économique.

Concrètement l'ISS agrège deux indices, l'indice d'état de la société et l'indice des déséquilibres socio-économiques. Le premier indice renseigne sur l'évolution de l'état général de la situation sociale en Wallonie à travers neuf dimensions : la démographie, la santé, le logement, la formation, le revenu, l'emploi, la culture, la sécurité et les valeurs. Le deuxième indice met en évidence les tensions, discriminations et inégalités au sein de la population à travers quatre dimensions : la santé, la formation, le revenu et l'emploi. Plus de 135 indicateurs clés répartis au sein des neuf dimensions alimentent ces deux indices. L'analyse de l'évolution des différentes dimensions et des indicateurs clés est essentielle pour l'interprétation des résultats.

Graphique 1 : Évolution de l'ISS de la Wallonie de 2004 à 2018/2019* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 7e exercice.

Graphique 1 a : Évolution de l'indice "état de la société"

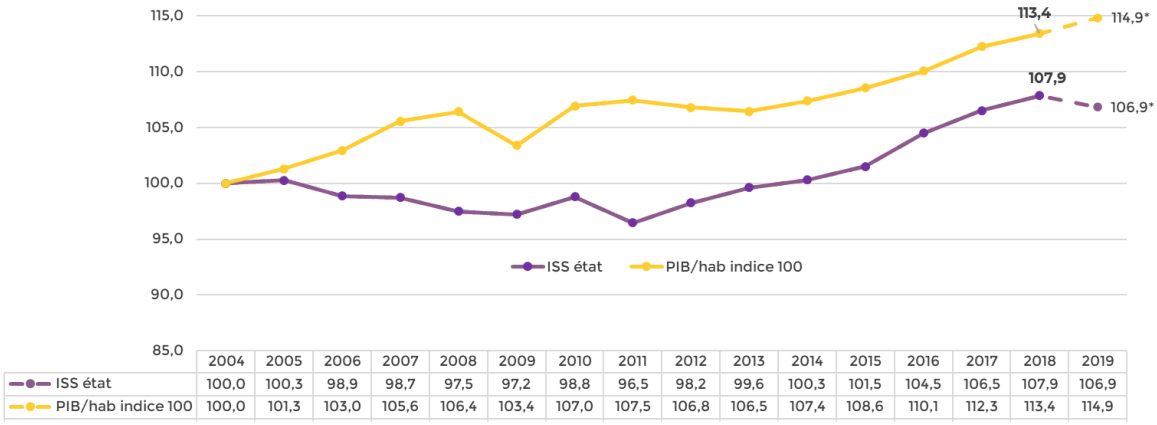

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS état	100,0	100,3	98,9	98,7	97,5	97,2	98,8	96,5	98,2	99,6	100,3	101,5	104,5	106,5	107,9	106,9
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2019)

Au cours des 15 dernières années, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée puisque l'on est passé de 100 en 2004 (base de référence) à 107,9 en 2018. Cependant, au cours de la même période, l'évolution du PIB par habitant a été plus favorable que celle de l'ISS puisque l'on est passé de 100 à 113,4. Une observation plus fine de l'évolution de ces deux indicateurs permet de nuancer l'analyse : durant les années qui précèdent la crise de 2008, l'augmentation du PIB/habitant (106,4 en 2008) s'accompagne d'une détérioration de la situation sociale (97,5 en 2008). La crise financière de 2008 fait chuter le PIB/hab. en 2009 (103,4) et bride sa croissance jusqu'en 2013 (106,5). Cette crise provoque une dégradation de la situation sociale dont le creux s'observe en 2011 (96,5). A partir de 2013, la relance de l'activité économique entraîne une progression de la situation sociale jusqu'en 2018. Les données estimées pour l'année 2019 semblent indiquer une rupture dans l'évolution des deux courbes ; le PIB/habitant poursuivrait son mouvement à la hausse (114,9 en 2019)

tandis que celle de l'ISS amorcerait une inversion de la tendance (106,9 en 2019) ; chiffres qui devront être confirmés lorsque toutes les données de 2019 seront disponibles.

Graphique 1 b : Évolution de l'indice "déséquilibres socio-économiques" non inversé

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

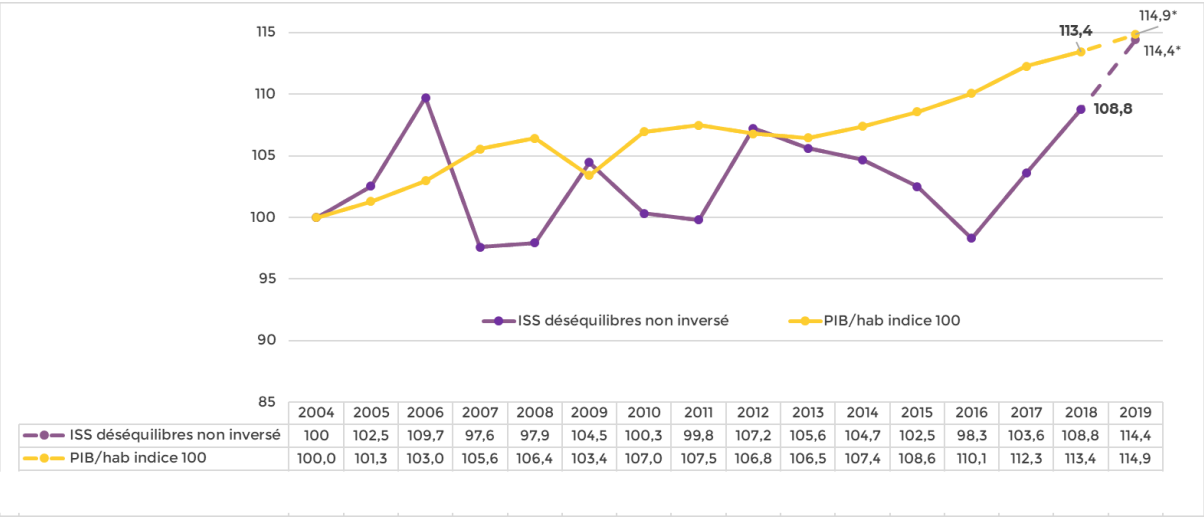

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS déséquilibres non inversé	100	102,5	109,7	97,6	97,9	104,5	100,3	99,8	107,2	105,6	104,7	102,5	98,3	103,6	108,8	114,4
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Sources : RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.
Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2019)

L'évolution des déséquilibres socio-économiques s'inscrit dans un mouvement tendanciel à la hausse entre 2004 et 2018 (108,8 en 2018 ; base 100 en 2004) et tend à s'accélérer en fin de période au point de rejoindre le point de croissance maximum du PIB en 2019 (ISS=114,4 ; PIB =114,9). En cours de période (2004-2019), la courbe a connu des fluctuations interpellantes par sa réactivité symétrique inverse et amplifiée par rapport aux fluctuations du la courbe du PIB/hab. Les déséquilibres socio-économiques et les inégalités sociales augmentent plus que proportionnellement en période de croissance économique et diminuent plus que proportionnellement à la contraction du PIB/hab.

L'examen des dimensions et indicateurs qui composent l'ISS attire l'attention sur :

1) une tendance générale à l'**amélioration** pour les dimensions « **formation** », « **emploi** », « **santé** » et « **valeurs** », avec comme faits marquants :
   - pour la formation : moins d'adultes sans diplôme (ou uniquement le diplôme primaire), moins de jeunes sans formation, plus de diplômés du supérieur mais un déséquilibre entre hommes et femmes dans l'accès à l'enseignement supérieur.
   - pour l'emploi : une augmentation du salaire médian, une diminution de l'écart salarial entre hommes et femmes, une croissance du taux d'emploi mais aussi des contrats temporaires, une activation plus soutenue du congé parental, mais aussi une augmentation des inégalités d'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme, une augmentation récente (depuis 2018) des inégalités d'accès à l'emploi selon l'origine ethnique (personnes nées hors UE par rapport aux personnes nées en Belgique).
   - pour la santé : une diminution du nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans), une réduction de l'écart entre les taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et des non BIM et une réduction de l'écart de taux de suicide entre hommes et femmes.
   - pour les valeurs : une augmentation de la générosité des Wallons à travers les libéralités et, dans une moindre mesure, une croissance du nombre de nouveaux donneurs de sang.

2) une tendance générale à la **dégradation** pour les dimensions « **démographie** », « **revenu** », « **logement** » et « **culture** », avec comme faits marquants :
   - Pour la démographie : une augmentation du pourcentage de mères seules (sans conjoint ni famille) à l'accouchement.
   - Pour le revenu : une croissance des inégalités salariales (écart interquartile des salaires), une proportion de plus en plus importante de jeunes (18-24 ans) bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qui contrebalance partiellement la diminution du taux de chômage des jeunes, une augmentation des personnes en règlement collectif de dettes.
   - Pour le logement : un accès de plus en plus difficile à la propriété (à travers le rapport prix du logement/revenu) et à l'énergie (augmentation des personnes en défaut de paiement pour l'électricité).
   - Pour la culture : diminution des usagers emprunteurs des bibliothèques publiques ; ainsi que des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FWB.
3) une **évolution contrastée** pour la dimension « sécurité », avec comme fait marquant, une diminution des tués sur les routes.

Au moment où vient le temps pour les décideurs d'ajuster les mesures de restriction mises en place dans l'urgence de la crise sanitaire et de redéfinir des priorités cohérentes en matière d'assurance sociale et de redistribution, cette édition 2020 de l'ISS prolonge son analyse par une estimation de l'impact à court terme (2020 et 2021) de la crise sur la situation sociale de la Wallonie et ses principaux déterminants. Elle entend ainsi apporter une contribution à la réflexion et à l'action.

Sur le plan de la **démographie**, la mise à jour des perspectives démographiques réalisées par le Bureau fédéral du Plan en juin dernier prévoit un recul de quelques mois de l'espérance de vie à la naissance pour 2020, influencé principalement par le fort ralentissement des migrations internationales durant ces derniers mois (79,8 années pour l'ensemble de la population wallonne ; 77,7 pour les hommes et 82,8 pour les femmes), suivi d'un redressement pour 2021 (80,6 années en 2021 pour l'ensemble de la population wallonne) pour rejoindre ensuite les tendances à l'augmentation des années précédentes.

Concernant la **santé**, on s'attend à une augmentation des diagnostics et des décès liés aux maladies chroniques, notamment en raison des reports de diagnostics ou de traitements pendant l'épidémie. La crise et son impact sur nos modes de vie et sur les insécurités professionnelles et financières ont eu une influence non négligeable sur le mal-être d'une partie de la population. Elle a entraîné une augmentation des troubles anxieux et dépressifs. Les troubles de santé et l'accès aux soins ont affecté plus sensiblement certaines sous-populations : les jeunes (16-24 ans), les adultes en situation socio-économique difficile, les membres des familles monoparentales, les travailleurs de l'Horeca, du secteur des transports, les artistes, les travailleurs des très petites entreprises (TPE), les personnes en situation de pauvreté particulièrement vulnérables. Les tendances suicidaires ont augmenté durant ces mois de crise (8% de la population de 18 ans et plus y ont pensé et 0,4% ont fait une tentative (contre resp. 4% et 0,2% en 2018). Une augmentation du taux de suicide semble vraisemblable au cours du dernier trimestre 2020 et en 2021, suite aux pertes d'emploi prévisibles lorsque les politiques de soutien auront atteint leur limite.

Concernant la dimension du **logement**, les mesures de confinement ont eu pour effet de réduire le nombre de transactions immobilières au premier trimestre 2020 (-5,4% de janvier à mars). Depuis début mai, selon le baromètre des notaires et Trends-Tendances, l'activité immobilière a bien repris. Et cette reprise devrait se maintenir dans les mois qui viennent si l'on considère, d'une part, que le marché immobilier résidentiel doit, durant ces dernières années, l'essentiel de sa croissance aux investisseurs, et si d'autre part, on table sur l'amélioration de l'indice synthétique de confiance des consommateurs (voir l'enquête de confiance des consommateurs de l'IWEPS, mai 2020), qui invite à

penser à une reprise de leurs investissements refuges.. Pendant cette même période, les prix des maisons ont augmenté (+1,3%). Cette hausse est à mettre en relation avec la bonne santé du marché de la seconde résidence qui, non affecté par une réduction des capacités d'emprunt, contribue à la demande et au maintien des prix élevés.

Les mesures temporaires de report des échéances de paiement des crédits hypothécaires a permis de protéger les emprunteurs engagés dans de tels crédits, avec pour effet, une stabilisation de l'indicateur « emprunteurs défaillants » pour des crédits hypothécaires » qui devrait se prolonger jusqu'en fin d'année. Cet indicateur pourrait par contre augmenter en 2021 en raison des pertes d'emploi attendues qui rendraient particulièrement difficile la situation financière de certains ménages.

La crise a perturbé **la scolarité et la formation** des jeunes, dont certains ont été privés de cours pendant de longues semaines. On peut supposer que l'assouplissement des critères de redoublement pour cette année scolaire modifiera à la hausse le pourcentage d'élèves « à l'heure » l'année scolaire prochaine. Néanmoins, l'amélioration ne pourrait être que de courte durée, par le report à l'année suivante du redoublement d'élèves « en difficulté ». Durant ces trois derniers mois, certains élèves semblent avoir complètement « disparu du radar ». D'autres, déjà en situation délicate avant la crise, risquent de décrocher définitivement. Sur cette base, on peut avancer l'hypothèse d'une augmentation du nombre de jeunes adultes qui ne poursuivront pas leurs études jusqu'à leur terme. La crise a accentué les inégalités scolaires. Les élèves ne seront pas tous dans les conditions pour réussir la prochaine année scolaire et rester « à l'heure ». D'une part, le niveau d'équipement numérique et l'usage de celui-ci diffère selon les établissements scolaires ; d'autre part, tous les élèves ne disposent pas d'un environnement familial favorisant les apprentissages, d'un ordinateur et d'un endroit calme pour étudier.

Le **secteur culturel** a été fortement affecté par les mesures de confinement introduites pour lutter contre la propagation du coronavirus. La crise a aussi été l'occasion pour la FWB d'en tirer les enseignements notamment concernant la fragilité structurelle du statut des artistes et techniciens, et d'envisager, dans ce cadre, le redéploiement de la culture en FWB, en prenant comme boussole les droits culturels, et en particulier le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, de protéger et de promouvoir la liberté de création, la diversité, le principe d'égalité et de non-discrimination. Un groupe de réflexion multidisciplinaire a été mis en place à cette fin. Leurs travaux s'articulent autour de trois axes prioritaires : le soutien à la création, le retour des publics et les enjeux du numérique pour la culture.

L'activité des bibliothèques publiques de la FWB s'est tournée vers le développement de la plateforme de prêt de livres numérique, Lirtuel, qui a eu un franc succès..

De la même façon, toutes les **activités dans le secteur du tourisme** ont été stoppées. On peut cependant s'attendre, avec le Commissariat Général au Tourisme (CGT), à une reprise de la fréquentation des attractions culturelles et naturelles en Wallonie évaluée à 40,4% sur la base d'hypothèses optimistes fondées sur les résultats de l'enquête organisée par le CGT au mois d'avril. Ce taux prévoit une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à 2019.

En matière de **sécurité,** les mesures de confinement ont entraîné une baisse de la circulation routière et, consécutivement une baisse des accidents mortels sur les routes, en particulier chez les jeunes. La période actuelle est aussi marquée par des adaptations et changements de comportement de mobilité et de report modal vers le vélo. Si l'usage d'un mode actif (à pied, vélo, trottinette, …) est favorable pour la santé, la qualité de l'environnement et la baisse du trafic automobile, un plus grand nombre de cyclistes sur les routes wallonnes risque par contre d'augmenter les conflits avec les autres modes et usagers, accentués par le manque d'infrastructures adéquates (sites propres et aménagements sécurisés) et parfois aussi par le manque d'expérience, d'équipements et de réflexes

adéquats, à la fois dans le chef des cyclistes et dans celui des automobilistes ou encore par les écarts de vitesse entre les différents usagers de la voie publique. Une attention particulière des politiques locales et régionales apparaît nécessaire dans les mois qui viennent pour réduire ces conflits potentiels sur les routes et à terme pour une mobilité pacifiée.

Les résultats d'une enquête menée par l'Université de Gand entre le 10 février et le 27 avril 2020, comparés à ceux de 2018, indiquent une diminution de **la satisfaction de vie** entre l'avant et pendant le confinement. Si la crise a stimulé l'appartenance sociale et la solidarité, elle a en même temps accentué le sentiment d'anxiété. Parmi tous les groupes de population interrogés, c'est la satisfaction de vie des ouvriers et des jeunes qui a le plus diminué. Par ailleurs, les résultats d'une étude récemment publiée par l'European Journal of Political research montrent une augmentation de la **confiance des citoyens envers les leaders politiques** peu après la prise de mesures de confinement par les gouvernements et cet effet est également observé sur la satisfaction quant au fonctionnement de la démocratie. On assiste donc à une sorte de ralliement de la population autour de leurs gouvernements alors qu'ils prenaient des mesures potentiellement impopulaires. Ces effets cout-termistes ne doivent cependant pas occulter le fait que les indicateurs de confiance politique baissent généralement à la suite d'une crise économique. Il convient toutefois de tempérer le propos par l'effet des inégalités sur la confiance politique ; plus les inégalités sont importantes au sein de la population, plus elles génèrent de la méfiance politique chez les individus désavantagés comme chez les plus avantagés.

Concernant les prévisions du **revenu disponible ajusté** pour 2020 et 2021, il est difficile de dessiner un scénario clair en raison notamment de l'incertitude entourant les dépenses de soins de santé due en particulier à l'effet de compensation entre d'une part, l'augmentation des dépenses spécifiques de santé suite à la pandémie et d'autre part, la baisse des dépenses suite aux reports de soins en 2020. Pour l'heure, la tendance s'inscrit plutôt à la baisse des dépenses de consommation publique de santé au profit des ménages. Les dépenses de service de l'enseignement, essentiellement couvertes par les salaires versés aux enseignants, devraient rester stables en raison du maintien de l'activité à distance des enseignants.

Paradoxalement, la disparition d'emplois à plus faible rémunération (emplois intérimaires, contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement) suite à la fermeture totale ou partielle de nombre d'entreprises pourrait conduire à un rétrécissement des **inégalités salariales** mesurées par l'écart interquartile des salaires des salariés, cette classe de la population disparaissant de la statistique décrite ici. Dans ce cas de figure, le signal de l'accroissement des inégalités se reporterait à court terme sur d'autres indicateurs de l'ISS.

La pandémie et certaines des mesures prises pour la juguler – comme le confinement – ramènent au-devant de la scène, la question de **l'égalité entre hommes et femmes**. Les professions les plus exposées aux pertes d'emploi (chômage temporaire et licenciement) se concentrent davantage dans le secteur des voyages, les magasins, la restauration, l'hôtellerie et l'industrie textile, secteurs également à forte main d'œuvre féminine. Si la situation mène à des licenciements (surtout après la suppression des mesures de chômage temporaire), il est probable que les femmes en seront les principales victimes. Des critères apparemment objectifs (par exemple, une productivité réduite pendant la période de la crise) peuvent désavantager les femmes en raison de l'augmentation inégalement répartie des tâches de soins qui leur sont confiées à la maison. Il peut également être plus facile de mettre fin à leur contrat et elles bénéficient souvent d'une moins bonne protection juridique. Tout cela peut accroître le risque de pauvreté des femmes et leur dépendance financière vis-à-vis d'un éventuel partenaire.

Les conséquences économiques de la crise auront aussi très probablement un impact sur le risque de **pauvreté des enfants vivant dans un ménage sans emploi**. En effet, les familles à faible revenu

font face à un risque disproportionnellement plus grand de perte d'emploi et/ou de revenus suite au confinement. De plus, la perte de revenus pour des parents isolés (principalement des femmes) pèse généralement plus lourdement que dans un ménage classique. Dans le même temps, les mesures de confinement peuvent augmenter certains coûts (par exemple, l'achat de produits frais, la consommation d'eau et d'énergie, ...), ce qui a un impact plus important sur les personnes à faibles revenus. L'endettement lié à la consommation (de base) pourrait donc augmenter.

En Wallonie, les **jeunes (18-24 ans)** sont surreprésentés **parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS et ERIS)** (8% en 2019) et ce taux augmente constamment depuis 2003 (+4,1%). Une part croissante d'entre eux est aux études. Les prévisions de pertes d'emploi et de revenus des plus jeunes précarisés et de leurs parents devraient consolider l'augmentation de cet indicateur en 2020 et 2021. Pour tenter de juguler cette situation alarmante, quelques mesures pourraient être proposées telles que : (1) la mise en place de mesures d'engagement prioritaire de jeunes, (2) le retour à un système de chômage avec allocations d'attente, (3) la mise en place d'un système spécial pour les étudiants.

Les mesures prises durant la crise par les différents niveaux de pouvoir pour éviter les faillites d'entreprise, soutenir le pouvoir d'achat des ménages et aider les personnes exposées au risque d'**endettement** ont joué leur rôle de protection. Dans les trimestres à venir, les pertes d'emploi attendues fragiliseront la situation financière des ménages. L'Observatoire du crédit et de l'endettement redoute une explosion des situations très préoccupantes voire catastrophiques, notamment dans le chef des travailleurs indépendants en situation de faillite et des travailleurs salariés de petites et très petites entreprises (TPE) qui auront perdu leur emploi. Pour éviter l'aggravation des situations de précarité.

La capacité d'adaptation remarquable du monde du travail ainsi qu'un large soutien public aux entreprises et à l'emploi ont permis d'éviter une effusion des pertes d'emplois consécutives aux mesures sanitaires drastiques qui ont entravé gravement l'activité économique. C'est ainsi que les conjoncturistes de l'IWEPS tablent sur un recul limité de l'emploi wallon de 0,6%. Comme un nombre relativement important de Wallon.ne.s travaillent à Bruxelles ou au Luxembourg, dans des emplois tertiaires où le télétravail a rendu la poursuite de l'activité possible, le recul de la population active occupée wallonne serait moins important que celui de l'emploi intérieur wallon (-0,5%). En conséquence, le **taux d'emploi** des 20-64 ans reculerait de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 64,3% en 2020. Selon le scénario des conjoncturistes de l'IWEPS, les pertes d'emplois devraient se manifester progressivement et se poursuivre largement en 2021. Le taux d'emploi retomberait ainsi à 63,5% en 2021, en-dessous de celui atteint en 2018.

La possibilité de maintien à l'emploi et l'activité via le télétravail favorisent les emplois plus qualifiés, de sorte que l'écart **entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur** risque de s'accroitre.

Etant donné l'ampleur du repli de l'activité économique, les employeurs ont malgré tout été contraints de supprimer certains postes de travail devenus excédentaires. Le pourcentage d'**emploi temporaire** parmi les salariés a dès lors probablement chuté dans un premier temps. Cependant sur l'ensemble de l'année, et pour l'année prochaine, il n'est pas facile de prévoir dans quel sens va évoluer l'indicateur. Durant la phase initiale du déconfinement, les besoins en main d'œuvre ont d'abord été satisfaits par la remise au travail des personnes sous protection temporaire qui sont restées en emploi. Néanmoins, les employeurs ont aussi recouru en partie aux formes d'emplois les plus flexibles, notamment les intérimaires.

Les travailleurs dont l'emploi n'a pas pu être préservé sont venus grossir le rang des **chômeurs.** Cet afflux de « nouveaux » demandeurs d'emplois augmente la part des chômeurs de courte durée et

fait mécaniquement baisser le pourcentage des chômeurs de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs. Il faut cependant noter que si le chômage de courte durée augmente rapidement, le **chômage de longue durée** pourrait aussi repartir à la hausse lors de la reprise des embauches selon la logique de la file d'attente inversée : les personnes au chômage depuis moins longtemps, plus « employables », en sortent plus rapidement.

L'accélération de la croissance du **chômage** (DEI) est plus marquée pour les **jeunes de moins de 25 ans** que dans les autres tranches d'âge. Les jeunes sont vulnérables, d'une part s'ils ont été recrutés récemment ils peuvent être les premiers à perdre leur emploi si l'entreprise est en difficulté (principe du « dernier entré, premier sorti »), et d'autre part, la baisse du nombre de recrutements à la suite de la crise diminue leur probabilité de trouver un premier/nouvel emploi. **L'écart entre les taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans)** risque donc de s'accroître.

La période de confinement a confronté les **personnes précaires** à de nombreuses difficultés.

Pendant le confinement, on a tout d'abord relevé une augmentation importante de la demande d'**aide alimentaire** (familles monoparentales, migrants en transit et personnes sans papiers, travailleurs précaires, y compris les petits indépendants sans épargne suffisante).

L'adoption de mesures en faveur du **chômage temporaire** a permis de soulager le quotidien d'un grand nombre de ménages. Cependant, les populations les plus précaires n'ont pas toujours pu en bénéficier. Ainsi, le travail saisonnier, le travail artistique, les flexi-jobs et les jobs d'étudiants n'étaient pas couverts. Il en va de même des activités non déclarées, le travail au noir et la mendicité. Les **pertes de revenus** pour beaucoup de catégories de populations précaires allaient de pair avec l'augmentation du coût de l'alimentation manifeste pendant le confinement, et pour ceux qui ont un logement, l'augmentation de la consommation d'eau et d'électricité. Les difficultés vécues par les familles précaires avec enfant(s) et par les familles monoparentales sont mises en exergue encore plus fortement depuis la crise sanitaire. Les allocations familiales constituent un réel levier pour ces familles.

La **fracture numérique** est mise en évidence tant par le RWLP que par les Centres d'accueil de migrants de la Croix-Rouge en dépit des efforts réels menés par des citoyens, des écoles ou des services sociaux pour collecter du matériel informatique pendant le confinement. La fracture numérique est relevée non seulement dans le secteur de l'enseignement mais aussi dans les démarches administratives à une époque où la numérisation des services s'accélère.

L'accès à l'eau et à l'énergie a été maintenu pendant la période de confinement grâce à des mesures gouvernementales, mais les dettes de consommation d'eau et d'énergie n'ont pas été stoppées pour autant.

En matière de **santé,** redoutant de ne pouvoir faire face au coût des médicaments ou aux frais d'une hospitalisation et par peur de se rendre à l'hôpital et de contracter la maladie, des personnes précaires ont renoncé à se rendre aux consultations à l'hôpital, malgré le droit à une aide pour les soins médicaux.

La **violence conjugale ou familiale** à l'encontre de femmes et d'enfants est mentionnée par les relais sociaux et par la Fédération des CPAS. Dans certaines villes, les CPAS ont créé des dispositifs *ad hoc* pour fournir l'aide d'urgence nécessaire ou offrir des nuitées en hôtel aux victimes de ces violences.

En matière de **logement**, les expulsions locatives ont été interrompues pendant le confinement par le Gouvernement wallon. Dès la fin du confinement, les craintes des locataires liées aux impayés de loyers sont repassées à l'avant-plan des demandes formulées aux répondants de la ligne téléphonique d'urgence sociale «1718 ». Une aggravation du surendettement dans les mois à venir est à redouter, en raison de la part importante des revenus des ménages précaires consacrée au paiement des loyers, des factures d'eau et d'énergie.

Pour les **personnes sans-abri**, la gratuité et l'inconditionnalité de l'accès aux abris de nuit, appliquées pendant les Plans Grand Froid, ont été prolongées pendant le confinement. Des repas ont été distribués gratuitement. Les relais santé ont vu leur mission sociale renforcée pendant le confinement, améliorant la qualité de l'accompagnement des usagers. Ainsi, la levée de freins administratifs ou l'assouplissement du contrôle social ont été soulignés non seulement par le RWLP mais aussi par les relais sociaux et les relais santé.

Concernant les **migrants**, le confinement a mis à l'arrêt ou a ralenti le travail administratif et judiciaire. Ces arrêts ont été préjudiciables aux migrants en transit et aux demandeurs d'asile, notamment par le fait de l'interruption des échanges entre ces personnes et leurs avocats. Fin juin 2020, elles restaient dans l'incertitude quant à leur sort et à la possibilité de s'installer ou non en Belgique.

L'accompagnement des personnes précaires pendant le confinement a été interrompu en raison de la fermeture de nombreux services publics ou associatifs. Ce qui a suscité un fort sentiment d'abandon et d'injustice parmi les plus précaires et les personnes sans abri, et mis à mal la relation de confiance entre les personnes précaires et les accompagnateurs sociaux. La Fédération des CPAS redoute une aggravation du non-recours à l'aide sociale et aux services de première ligne après le confinement. Nombre d'autres services sociaux publics et associatifs sont restés ouverts en tentant de s'adapter au pied levé à la situation de crise et de faire face aux changements « incessants » des circulaires et *vade mecum* provenant des différents niveaux de pouvoir (relais sociaux). L'extrême fatigue des travailleurs sociaux de première ligne est mise en avant tant par les relais sociaux que par la Fédération des CPAS.

Certaines mesures prises dans le contexte de la crise sont jugées intéressantes voire essentielles par les acteurs de terrain en matière de lutte contre la pauvreté. Certaines d'entre elles étaient demandées depuis longtemps par les acteurs de terrain et pourraient utilement être prolongées dans le cadre d'une politique structurelle de lutte contre la pauvreté. C'est le cas notamment des interdictions des coupures d'eau et d'énergie, de l'automatisation de certains droits, des formes de communication proactive avec la population, du gel de la dégressivité des allocations de chômage et du tiers-payant généralisé, appliqué actuellement aux consultations par téléphone dans le contexte de la Covid-19.

D'autres mesures sont absentes des politiques Covid-19 mises en place, comme l'aide financière aux locataires et aux allocataires, deux catégories de personnes surreprésentées en matière de risque de pauvreté et dont un grand nombre d'entre elles connaissaient déjà des difficultés avant la crise Covid-19.

7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Jusqu'à la crise financière de 2008, la croissance économique est allée de pair avec une détérioration de la situation sociale. La crise financière a fait chuter le PIB en 2009 et a bridé sa croissance jusqu'en 2013. Cette crise économique a provoqué une dégradation de la situation sociale chahutée durant la période de l'entre-deux-crises. A partir de 2013, la relance de l'activité économique entraîne la progression de la situation sociale jusqu'en 2018. Les données estimées pour l'année 2019 amorcent une rupture dans l'évolution des deux indicateurs : la croissance de l'activité économique génère une détérioration de la situation sociale des Wallons. Sur le plan des tensions socio-économiques et des inégalités sociales, on note une diminution tendancielle entre 2004 et 2016, diminution chahutée cependant au cours de la période 2008-2012. La reprise timide de l'activité économique juste après 2012 a permis de réduire les tensions socio-économiques. En revanche, si depuis 2017 le développement économique est au rendez-vous, l'ISS nous montre une augmentation continue des déséquilibres socio-économiques.

La crise actuelle « se superpose » donc à une dégradation sociale préexistante. Au-delà de la situation sanitaire, cette crise a exacerbé et mis en lumière de nombreuses inégalités. Certaines catégories de la population ont été touchées plus que d'autres, en particulier les groupes à risques (travailleurs sous contrats précaires - interim, saisonniers, flexi-jobs, jobs d'étudiants, travail artistique,..., jeunes, femmes, familles monoparentales, personnes ayant besoin d'une protection internationale, personnes en fracture numérique, parents d'enfants handicapés, ...). La situation des personnes les plus précaires s'est fortement dégradée tant sur le plan de leur santé que de leurs droits fondamentaux (logement, alimentation, isolement, enseignement, ...).

Les effets sociaux les plus graves de cette crise sont attendus dans les prochains trimestres. Ces perspectives alarmantes nécessitent de repenser à plus long terme un plan d'action structurel dans le cadre d'une approche transversale des droits fondamentaux.

Les institutions belges des droits humains, Unia, Myria et le Service de lutte contre la pauvreté, auxquelles s'associe le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté rejoignent l'appel récent du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à mettre les droits humains au centre de nos préoccupations (Unia, Myria, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, mars 2020).

Avec l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), les Nations Unies ont créé un cadre politique de référence pour aller vers plus de durabilité. Le premier objectif des ODD concerne l'éradication de la pauvreté. C'est ce lien avec les droits humains qui fait des ODD un instrument puissant pour guider l'action des pouvoirs publics.

Selon le Bureau fédéral du Plan, la Belgique devra cependant accroître ses efforts pour lutter contre la pauvreté afin de pouvoir atteindre l'objectif fixé, à savoir diviser par deux la proportion de la population exposée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. À politique inchangée, l'objectif ne sera jamais atteint. C'est pourquoi les divers acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté demandent avec insistance une politique forte pour mettre en pratique dans notre pays les objectifs de développement durable et les droits humains sur lesquels ils sont basés.

Une politique durable passe par une bonne gouvernance à long terme. L'évaluation de la politique est particulièrement pertinente dans le cadre de l'objectif de « ne laisser personne derrière » (*to leave no one behind)*. Une évaluation *ex ante* de l'impact potentiel sur la pauvreté de projets politiques et de réglementations, impliquant les plus pauvres et les acteurs concernés, est importante pour pouvoir rectifier la politique à temps. Mais une évaluation *ex post* – après une certaine période de mise en œuvre des mesures – peut aussi aider à suivre l'effectivité de l'exercice des droits dans des situations de pauvreté. Il convient de valoriser des outils et des procédures

existants en matière de conseil, d'élaboration de la politique et de coopération interfédérale. Tout cela exige un financement suffisant. (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2020)

Sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de nombreux acteurs ont participé, durant la dernière décennie, au développement d'outils appropriés pour suivre la réalisation des droits de l'homme, au rang desquels figurent les indicateurs. Qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, des indicateurs appropriés constituent des outils opérationnels, concrets et pratiques, qui permettent aux pays et aux régions d'élaborer des politiques et des programmes publics qui facilitent la réalisation des droits de l'homme, et d'évaluer les progrès qu'ils ont réalisés pour permettre à leurs populations d'exercer leurs droits fondamentaux. (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2012).

L'Indicateur de Situation Sociale est donc un véritable outil de suivi à la fois de l'état de la société et des déséquilibres socio-économiques. En donnant à voir ce que le PIB ne montre pas, il lui est complémentaire. Aux côtés de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) élaboré pour mettre en œuvre et suivre les droits de l'homme dans les politiques wallonnes déclinées au niveau local et des indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) déclinés au niveau régional et local, l'ISS attire l'attention des décideurs et des forces vives de Wallonie sur des dimensions essentielles de nos trajectoires sociétales que les indicateurs macro-économiques classiques comme le PIB n'ont pas vocation à intégrer.

Le développement de ces indicateurs nécessite cependant de disposer d'un socle de connaissances et de données adéquates et de développer en conséquence le système de statistiques régionales et locales, qui permette de recueillir de manière significative, fiable et régulière les informations nécessaires pour mesurer les progrès vers la réalisation tant des droits humains que des ODD.

A cet égard, l'expertise de l'Institut danois des droits de l'homme est inspirante. Celui-ci préconise la mise en place d'un « écosystème pluraliste de données dynamiques », à savoir l'intégration de plusieurs sources de données complémentaires dans un système cohérent (Institut danois des droits de l'homme, 2007). Pour mettre en place ce système, il conviendrait, selon les recommandations du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme des Nations Unies, d'adapter les mécanismes de production des données dans le cadre d'un processus innovant et participatif ouvert, mené sous forme de partenariats entre les citoyens et groupes de population concernés et les offices de statistique, avec l'appui des institutions des Nations Unies, des institutions nationales des droits humains et les organisations de la société civile.

8. RÉFÉRENCES

Alon, Titan, Matthias Doepke, Jane Olmstead-Rumsey et Michèle Tertilt (2020) « The impact of COVID-19 on gender equality », mimeo, mars.

Annemans L., Vandepitte S., (2020), « la crise du coronavirus ébranle le bonheur des Belges, mais crée surtout un élan de solidarité » Université de Gent/Gand, Dossier de presse : Enquête nationale Ugent-NN du Bonheur 2020, 16p.

Baromètre des notaires, 2020, Baromètre des notaires : immobilier n°44 T1- 2020 4p.

Barrot, J.-N., Grassi, B. & Sauvagnat, J. (2020), Sectoral effects of social distancing, Covid Economics, 3, pp. 85-102.

Boeri, T., Caiumi, A. & Paccagnella, M. (2020), Mitigating the work-safety trade-off, Covid Economics, 2, pp. 60-66.

Bol, D., Giani, M., Blais, A., & Loewen, P. J. (2020) The effect of COVID-19 lockdowns on political support : Some good news for democracy? *European Journal of Political Research*, https://doi.org/10.1111/1475-6765.12401

Boutaud A. (2007) « Les indices synthétiques du PNUD et l'ISS en région Île-de-France », IAURIF et Conseil régional Île-de-France, sous la direction de Annie Mendez et Luli Nascimento. Rapport 101 p.

Boutaud A. (2009) « Un indice de situation sociale régional (ISSR) pour la région Ile-de-France », IAU Ile-de-France et MIPES – Conseil Régional d'Ile-de-France, 61 p.

Bureau fédéral du Plan (2020) « Crise du Covid-19 : quels impacts sur le bien-être des Belges ? » avril 2020, rapport 16p.

Bureau fédéral du Plan (2020) « Perspectives démographiques 2019-2070, mise à jour dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ». Rapport juin 2020. 11p.

Cockx B., Declercq K., Dejemeppe M., Van der Linden B. (2020), L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID-19, Regards économiques, Focus 24.

Cockx, B. & Ghirelli, C. (2016), Scars of recessions in a rigid labor market, Labour Economics, 41, 162-176.

Defeyt P. (2010) Indicateurs de la générosité des belges, publication de l'IDD, Institut pour un Développement Durable, 12p.

Defeyt P. (2014) La crise n'a pas entamé la générosité des Belges, publication de l'IDD, Institut pour un Développement Durable, 7p.

del Rio-Chanona, R. M., Mealy, P., Pichler, A., Lafond, F. & Farmer, J. D. (2020), Supply and demand shocks in the COVID-19 pandemic : An industry and occupation perspective, Covid Economics, 6, pp. 65-103.

Deprez A., (2019) « Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire : quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires ? ». Rapport intégral. Rapport de recherche de l'IWEPS, 2019, n° 31.

De Schutter et al. (2019), Vers une politique alimentaire commune pour l'Union européenne. Les réformes et réalignements politiques nécessaires pour construire des systèmes alimentaires durables en Europe. Rapport adopté par le Panel d'IPES-FOOD, Synthèse, 18 pp.´

Dingel, J. & Neiman, B. (2020), How many jobs can be done at home?, Covid Economics, 1, pp. 16-24.

Duru Bellat M. (2020) « Pendant le confinement, les inégalités scolaires continuent » disponible en ligne (30 juin 2020) https://www.alternatives-economiques.fr/marie-duru-bellat/pendant-confinement-inegalites-scolaires-continuent/00092415

Espaces Mobilités (2020) Flatten the mobility curve, alayses et idées pour la mobilité post-covid-19, disponible le 30 juin 2020 sur https://infogram.com/enquete-movid-19-1h7z2lgy873g40w?live

Fédération Wallonie-Bruxelles (2020), Un futur pour la culture : groupe de réflexion pour le redéploiement des politiques culturelles »

Figari, F. & Fiorino, C. V. (2020), Welfare resilience in the immediate aftermath of the Covid-19 outbreak in Italy, Covid Economics, 8, pp. 92-119.

FMI (2015), Causes and Consequences of Income Inequality: a global Perspective Strategy, Policy and Review Department, 39 p.

Foster, C., & Frieden, J. (2017). Crisis of trust : Socio-economic determinants of Europeans' confidence in government. European Union Politics, 18, 511-535.

Füeg J.-F., Lectures.cultures n°18, Edito, FWB, mai-juin 2020

Furceri, D., Loungani, P., Ostry, J. D. & Pizzuto, P. (2020), Will Covid-19 affect inequality? Evidence from past pandemics, Covid Economics, 12, pp. 138-157.

Galland G.(2020), Le numérique va-t-il révolutionner l'éducation ? Cahier de recherche du GIRSEF n°120.

Ghesquière, F (2019), Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale, Les Chiffres-clés de la Wallonie, Fiche I005-AIDE.SOC – http://www.iweps.be/cc2019

Glover, A., Heathcote, J., Krueger, D. & RiosRull, J.-V. (2020), Health versus wealth : On the distributional effects of controlling a pandemic, Covid Economics, 6, pp. 22-64.

Goubin, S., & Hooghe, M. (2020). The Effect of Inequality on the Relation Between Socioeconomic Stratification and Political Trust in Europe. Social Justice Research, . https://doi.org/10.1007/s11211-020-00350-z

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Nations-Unies, Genève et New-York.

Hebinck et al. (2018), Capturing change in European Food assitance practices : a transformative social innovation perspective, in Local Environment. The international Journal of Justice and Sustainability, vol. 23, n° 4, pp. 398-413.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2020), La dimension de genre de la crise du COVID 19. Note de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes à la demande de madame Nathalie Muylle, ministre fédérale chargée de l'Egalité des chances. https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/nota_over_de_genderdimensie_van_de_covid-19_crisis_fr.pdf

IWEPS (collectif) (2020) « Tendances économiques n°59 : analyse et prévisions conjoncturelles, juin 2020 47p. disponible le 30 juin 2020 https://www.iweps.be/publication/tendances-economiques-n59/

Institut danois des droits de l'homme, 2018, *Human rights and the 2030 Agenda for sustainable development – Lessons learned and next steps*, Copenhagen, 53 p.

Institut danois des droits de l'homme, 2017, *Les droits humains et les données pour le développement durable*, Document d'orientation sur les droits humains et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, juin.

https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/dokumenter/sdg/sdg-folder_04_fr.pdf

Institut danois des droits de l'homme, 2017, *Le guide sur les droits de l'homme dans les objectifs de développement durable*, Document d'orientation, SDG-Folder_04_FR.indd. https://sdg.humanrights.dk/fr/node/10f

Institut danois des droits de l'homme, 2016, *Les droits de l'homme dans le suivi et l'examen du programme durable à l'horizon 2030*, Copenhague, 83 p.

Jany-Catrice F. et Zotti R. (2009), « La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », dans Futuribles, n°350, mars, pp. 65-87.

Koren, M. & Peto, R. (2020), Business disruptions from social distancing, Covid Economics, 2, pp. 13-31

Lafourcade, M. (2018), *Les droits de l'homme*, Coll. Que sais-je, Paris, 128 p.

Lekfuangfu, W. N., Piyapromdee, S., Porapakkarm, P. & Wasi, N. (2020), On Covid-19 : New implications of job task requirements and spouse's occupational sorting, Covid Economics, 12, pp. 87-103.

Lewandowski, P. (2020), Occupational Exposure to Contagion and the Spread of COVID19 in Europe, IZA Discussion Paper series, 13227, IZA Institute of Labor Economics.

Lorent V., 2020, « Evaluation de l'état de santé mentale et santé sociale de la population belge pendant la période du confinement : résultats de la vague 1 et 2 » Université catholique de Louvain Institut recherche santé et société 7p.

Mahy Christine et BLAIRON Jean (2018), L'aide alimentaire, une installation qui pose question, in Intermag. Magasine d'intervention, Namur, RTA (https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/659-l-aide-alimentaire-uneinstallation-qui-pose-question).

Michalos A.C., Smale B., Labonté R., Muhajarine N., Scott K., Moore K., Swystun L., Holden B., Bernardin H., Dunning B., Graham P., Guhn M., Gadermann A.M., Zumbo B.D., Morgan A., Brooker A.-S., & Hyman I. (2011). The Canadian Index of Wellbeing. Technical Report 1.0. Waterloo, ON: Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.

Mouvement LST (2015), … Aucune avancée dans la lutte contre la pauvreté ! Nos réflexions pour alimenter les débats sur les politiques en Wallonie, Namur, p. 29.

Miringoff M., Miringoff M-L. (1995) "America's social health: the Nation's need to know", Challenge, Fall 1995, pp. 19-24

Miringoff M., Miringoff M-L, Opdycke S. (1996) « The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health", Challenge, Juillet-Août.

Miringoff M., Miringoff M-L. (1999) The social health of the nation. How America is really doing, Oxford University Press, New-York, 245p.

Mongey, S., Pilossoph, L. & Weinberg, A. (2020), Which workers bear the burden of social distancing policies ?, Covid Economics, 12, pp. 69-86.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008) Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide. OECD en collaboration avec Joint Research Centre (JRC) of the European Commission, 158 p.

O'Dorchai, S. (2020), COVID-19, travail et genre en Wallonie, Décryptage n°2, IWEPS.

Observatoire de la Santé du Hainaut, 2020, « Quand le masque tombe…la crise de la pandémie du Covic-19 dans l'aggravation des inégalités sociales de santé, analyse de la littérature » 30p.

OCDE (2012), Toujours plus d'inégalité: pourquoi les écarts de revenus se creusent ? Paris, Éditions OCDE, 49p.

OCDE (2014), Focus Inégalités et croissance. Les inégalités de revenu pèsent-elles sur la croissance économique? décembre 2014.

OCDE (2020) OECD Economic Outlook, Volume 2020 Issue 1, Juin 2020.

Pact 2020 (2016) Kernindicatoren, Meting 2016, Studiedienst van de Vlaamse Regering, 306p.

Platt, P. & Warwick, R. (2020), Are some ethnic groups more vulnerable to COVID-19 than others ?, Working Paper, The Institute for Fiscal Studies.

POWER Madeleine et Alii (2017), All in it Together ? Community Food Aid in a Multi-Ethnic Context, in Journal of Social Policy, n° 46, pp. 447-471.

Reginster, I. & Ruyters, C. (2015), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (2e exercice). Rapport de recherche IWEPS.

Reginster, I. & Ruyters, C. (2014), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (1er exercice). Rapport de recherche IWEPS.

Reginster I., Ruyters C. et alii (2013) Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, Working Paper de l'IWEPS, n°9, janvier 2013.

Roynard, M. (2019) « Les cyclistes wallons sont-ils bien équipés ? Mesure de comportement ». Namur, Belgique, Agence Wallonne pour la Sécurité Routière. 12p

Saltiel, F. (2020), Who can work from home in developing countries ?, Covid Economics, 6, pp. 104-118.

Sciensano (2020a) Première enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/50. Disponible en ligne (30 juin 2020): https://doi.org/10.25608/ydnc-dk63 24p.

Sciensano (2020a) Deuxième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/52. Disponible en ligne (30 juin 2020): https://doi.org/10.25608/rkna-ee65 44p.

Sciensano (2020b) Troisième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/54 Disponible en ligne(30 juin 2020): https://doi.org/10.25608/xkg3-xz5 44p.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020), Durabilité et pauvreté. Contribuer au débat et à l'action politiques, rapport bisannuel 2018-2019

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Crise du COVID-19 et crise climatique, mêmes enjeux pour la lutte contre la pauvreté. https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/200529-Layout-NF-Thema-Covid-FR.pdf

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Aperçu des mesures COVID-19, en soutien aux situations de pauvreté et de précarité dd. 18 juin 2020 https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/06/200618-aper%C3%A7u-covid-19-FR.pdf

Solidaris (2020) « Cocvid-19 : Quel impact sur les contacts en médecine générale ? » Stat Info Solidaris, 7p.

SPP Intégration sociale (2019), Jeunes et étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration, focus n°25.

Stiglitz J. E. (2015) La grande fracture : Les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire pour les changer. Édition Les liens qui libèrent.

The Guardian, 'Mothers say they are being kept at work in UK as fathers stay home', 27 mars 2020 : https://www.theguardian.com/world/2020/mar/27/mothers-say-they-being-kept-at-work-uk-as-fathers-stay-home

Transitec (2020) Crise du COVID : des perturbations et des défis inédits pour la mobilité d'aujourd'hui et de demain disponible en ligne (30 juin 2020) https://transitec.net/fr/actualites/item/10899-crise-du-covid-des-perturbations-et-des-defis-inedits-pour-la-mobilite-daujourdhui-et-de-demain.html

Trends-Tendances, 2020, Crise du coronavirus: comment le marché immobilier va tenter de résister, article publié le 23/04/2020

Unia, Myria, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020), COVID-19 : des mesures de protection dans le respect des droits fondamentaux, Bruxelles. https://www.unia.be/fr/articles/covid-19-des-mesures-de-protection-dans-le-respect-des-droits-fondamentaux

Vandekerkhove T., Struyven L., Goesaert T., Vets P.(2020) « Secteurs sensibles du chômage temporaire, secteurs sensibles de la dynamique du marché du travail?» Dynam Rapport 2020/1, disponible en ligne (30 juin 2020) https://www.dynamstat.be/fr/publicaties/secteurs-sensibles-du-ch%C3%B4mage-temporaire-secteurs-sensibles-de-la-dynamique-du-march%C3%A9-du-travail

VIAS (2019) « Après 7 années de baisse consécutives, le nombre de tués sur les routes repart à la hausse au 1er semestre 2019 » ; disponible en ligne (30 juin 2020) https://www.vias.be/fr/newsroom/apres-7-annees-de-baisse-consecutives-le-nombre-de-tues-sur-les-routes-repart-a-la-hausse-au-1er-semestre-2019/

VIAS (2020), Baromètre sécurité routière 1er trimestre 2020., disponible en ligne (30 juin 2020) https://www.vias.be/fr/recherche/barometre-de-la-securite-routiere/

Wilkinson, R. G., & Pickett, K. E. (2017). The enemy between us : The psychological and social costs of inequality. European Journal of Social Psychology, 47, 11 24.

Wilkinson, R., & Pickett, K. (2009). The spirit level : Why more equal societies almost always do better. London: Allen Lane.

Pour plus d'informations sur les indicateurs complémentaires au PIB de la Wallonie : http://icpib.iweps.be

9. Annexe

41 fiches présentent les indicateurs clés de l'ISS (exercice 2020).

DÉMOGRAPHIE

Espérance de vie à la naissance

UNITE : nombre d'années

SOURCE(S) : Statbel

CALCUL(S) : Statbel sur les tables de mortalité annuelles, en âge révolu.

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2002-2018

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : indicateur de démographie, l'espérance de vie à un âge donné désigne le nombre moyen d'années qu'un individu de cet âge peut encore espérer vivre, dans l'hypothèse d'un maintien des mêmes conditions de mortalité durant tout le reste de sa vie (probabilité de décès liée à l'âge) (définition EUROSTAT). Il synthétise dans un même calcul des déterminants de la santé d'un groupe. Repris ici sous la dimension démographie à défaut de disposer annuellement d'une statistique de l'espérance de vie "en bonne santé".

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'espérance de vie à la naissance jusqu'en 2014. Légère diminution en 2015, puis à nouveau augmentation.

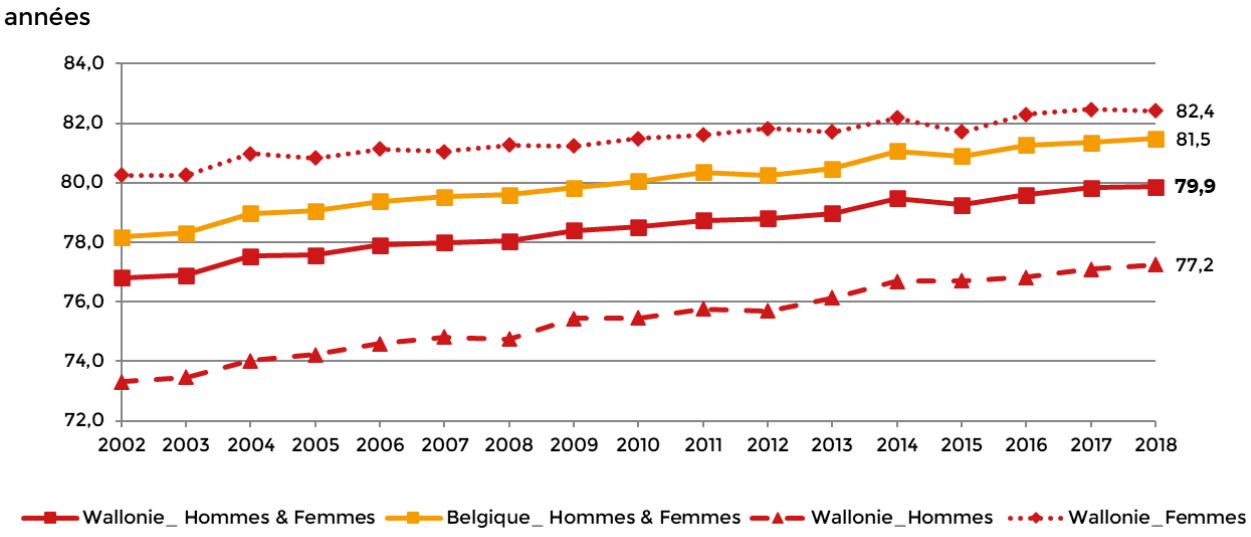

DÉMOGRAPHIE

Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement

UNITE : pourcentage

SOURCE(S) : Office de la Naissance et de l'Enfance, ONE, Banque de données médico-sociales (BDMS), Données avis de naissance

CALCUL(S) : ONE

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2004-2019

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de mères qui vivent seules (c'est-à-dire pas en couple et pas au sein de leur famille) et celles qui vivent dans une maison d'accueil au moment de donner naissance à leur nouveau-né.

L'ONE couvre 98 ou 99% des naissances (et par extension, des accouchements). Cependant, les données manquantes sont exclues du total pour la variable.

Le dénominateur est l'ensemble des mères pour lesquelles l'ONE dispose d'informations sur leur situation familiale au moment de l'accouchement.

Cet indicateur reflète une forme d'isolement particulièrement difficile qui expose la mère et l'enfant à des risques accrus de précarisation ou de précarité multidimensionnelle.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation légère de 2005 jusqu'en 2010, augmentation plus importante en 2011, puis diminution et stabilisation jusqu' 2016, augmentation à nouveau depuis 2017.

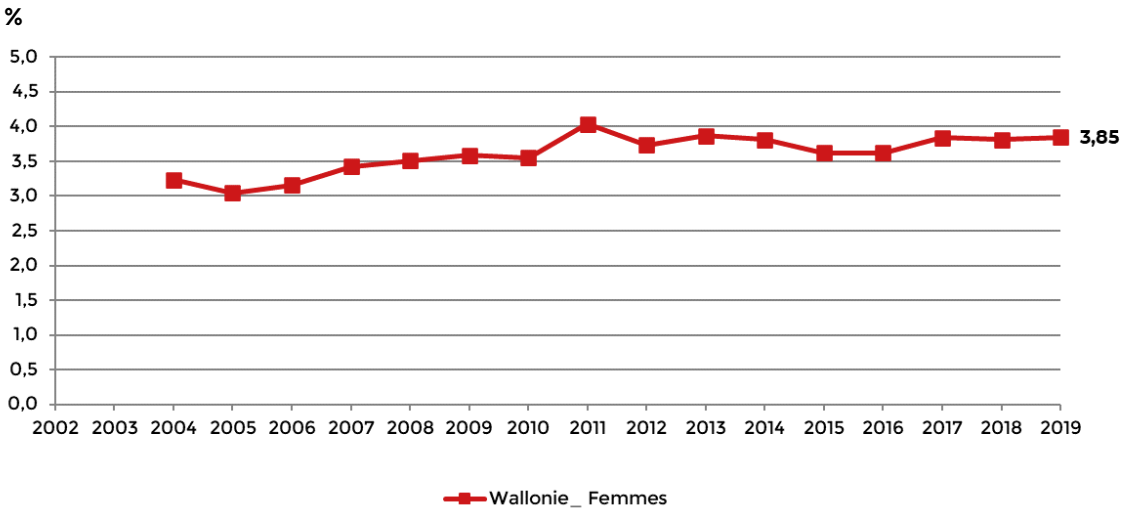

SANTÉ

Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques

UNITE : pourcentage

SOURCE(S) : Agence Intermutualiste

CALCUL(S) : Agence Intermutualiste

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2006-2018

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS: Pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique (définition AIM) (99% des belges sont bénéficiaires, c.à.d. en ordre avec l'assurance maladie obligatoire). D'après Sciensano (ISP l'Institut Scientifique de Santé Publique - Belgique), les maladies chroniques ont des conséquences sérieuses sur la santé et la perception de la santé, sur la vie quotidienne et sur la consommation/dépendance de soins.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

Attention, statistique différente de la déclaration dans l'enquête santé (tous les 4 ou 5 ans) où environ un quart de la population wallonne déclare souffrir d'au moins une maladie chronique de longue durée ou d'un handicap.

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation du pourcentage de malades chroniques jusqu'en 2009, stabilisation jusqu'en 2013, augmentation en 2014 et 2015, interrompue en 2016 et 2017, reprise en 2018.

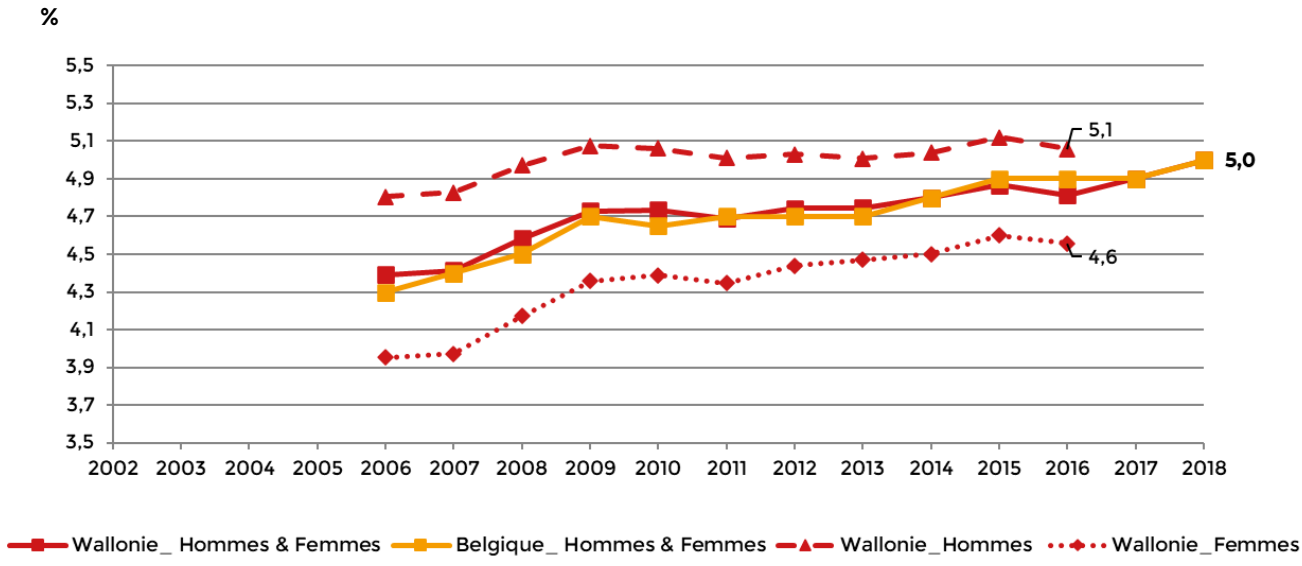

SANTÉ

Taux de suicide

UNITE : nombre par 100 000

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2003-2017

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de personnes inscrites dans les bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée "suicide".

Statistique annuelle, probablement sous-estimée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2008 et en 2014.

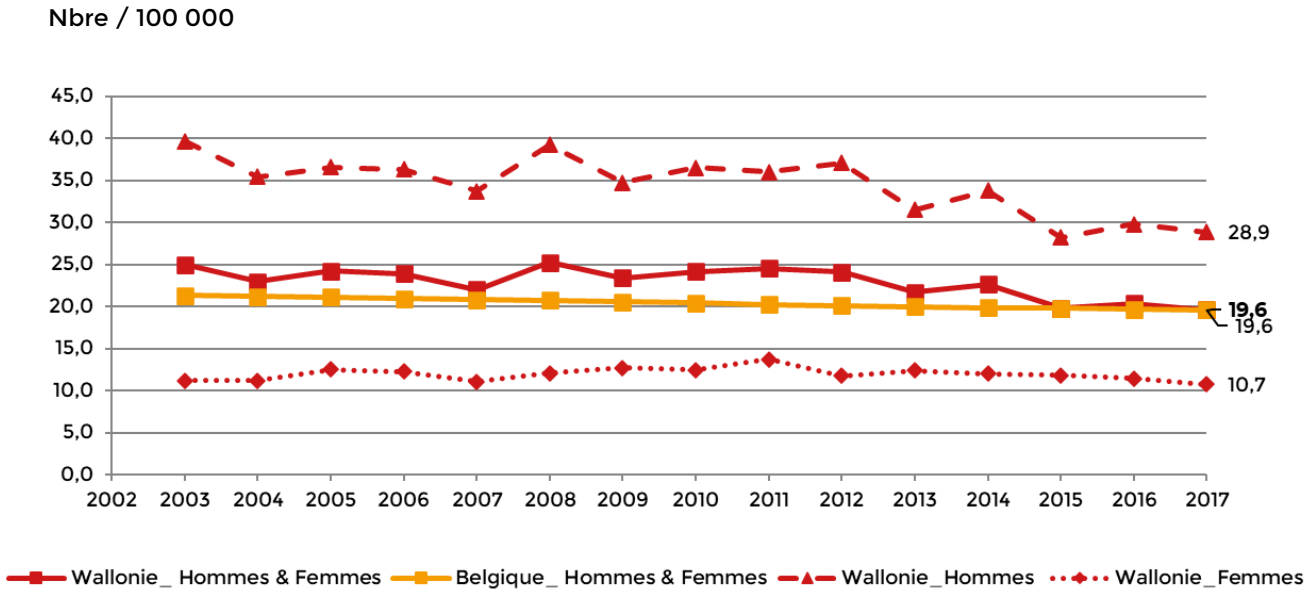

SANTÉ

Nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans) (standardisée)

UNITE : nombre d'années

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2003-2017

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Addition du nombre de décès aux différents âges pondérés par le nombre d'années restant à vivre jusqu'à une limite d'âge donnée, 70 ans (seuil sélectionné en cohérence avec les derniers travaux de l'OCDE).

Statistique annuelle calculée à partir des bulletins de déclarations des décès.

Indicateur de l'état de santé à travers la mortalité prématurée, mesurant les décès qui surviennent précocement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2007.

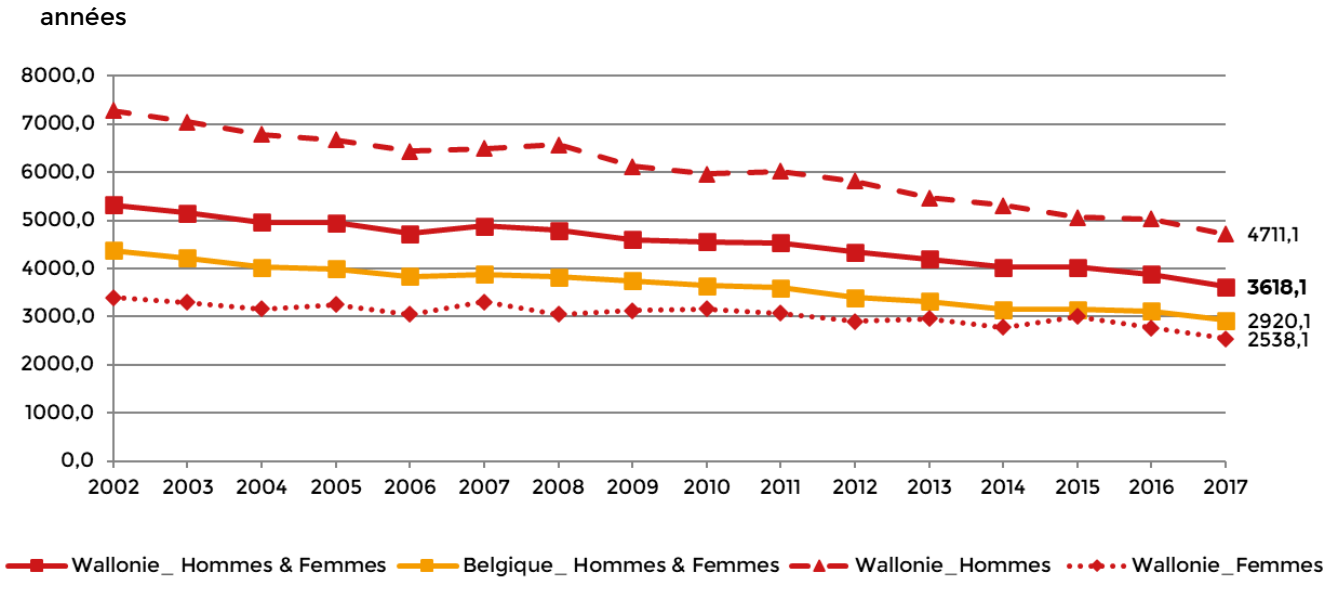

SANTÉ

Pourcentage d'élèves de 6e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)

UNITE : %

SOURCE(S) : ONE – Recueil de données sanitaires PSE

CALCUL(S) : ONE avec la collaboration du SIPES.

DISPONIBILITE dans la période d'analyse : 2010-2018

DEFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le statut pondéral (surpoids ou obésité) des élèves est calculé à partir de l'Indice de Masse Corporelle (IMC). Ce dernier est obtenu en divisant le poids (en kg) par la taille (en m) au carré. Les valeurs de poids et de taille des élèves sont comparées aux valeurs de référence spécifiques selon le sexe et l'âge. Les seuils retenus pour la définition de la surcharge pondérale (surpoids) et de l'obésité sont respectivement les valeurs d'IMC supérieures aux percentiles 85 et 95 de la courbe de croissance. De ce fait, la proportion d'élèves en surcharge pondérale englobe les élèves obèses. Le surpoids est un défi majeur, en particulier pour les adolescents. Le focus sur cette population cible se justifie par l'importance de la prise en charge à cet âge, avec conscientisation de l'ensemble de la famille par rapport à l'alimentation et l'exercice physique.

Statistique annuelle calculée par l'ONE.

Indicateur de l'état de santé à travers le risque de complications de santé lié au surpoids.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

EVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation légère tendancielle tout au long de la période.

%

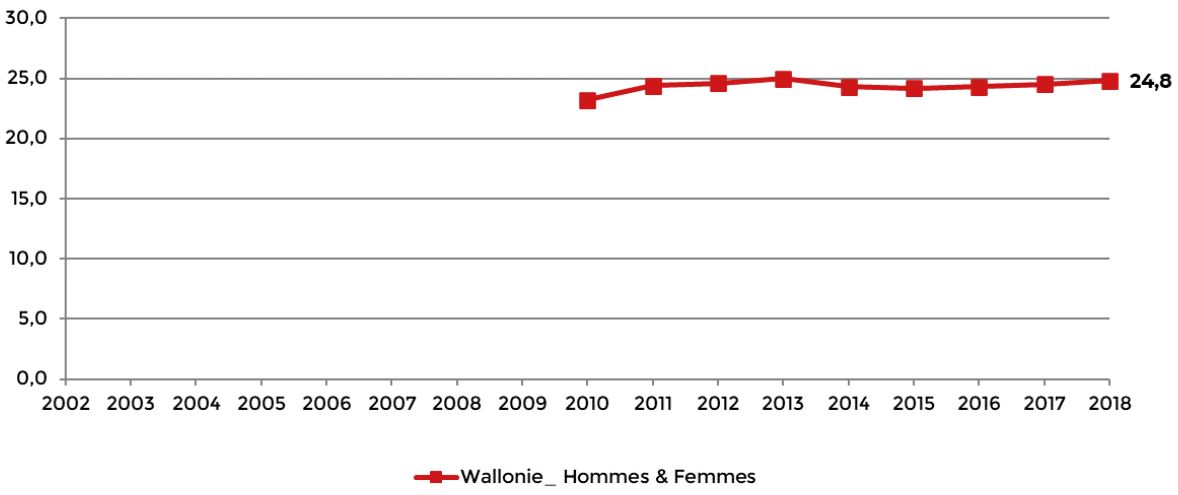

LOGEMENT

Rapport entre le prix moyen des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté

UNITÉ : /

SOURCE(S) : Cadastre, SPF Finances et ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Rapport entre le prix moyen des maisons ordinaires (ni villa, ni bungalow) dans l'ensemble de la région et le revenu disponible ajusté par habitant de la population de la région.

Statistique annuelle basée sur les enregistrements du Cadastre du SPF Finances. La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés.

Indicateur d'accès à la propriété d'un logement (lié au pouvoir d'achat d'un logement).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété.

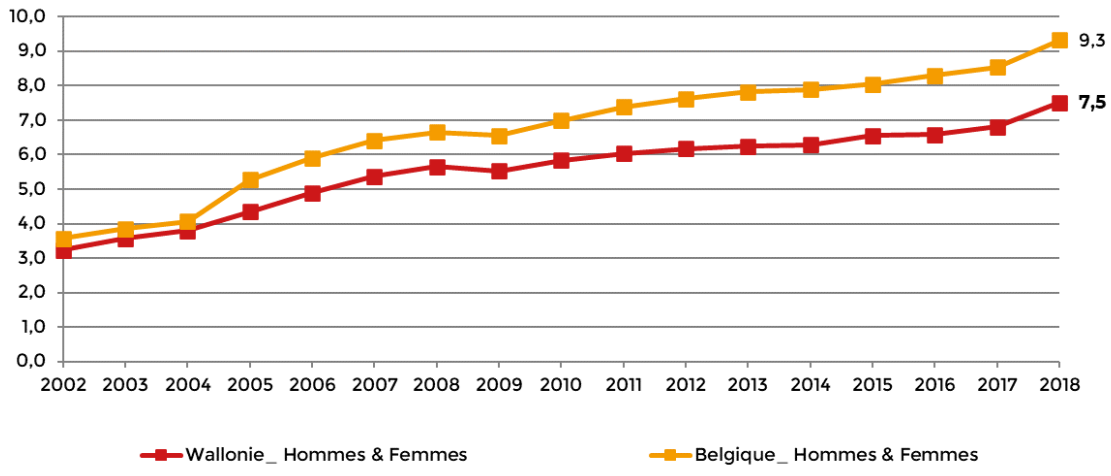

LOGEMENT

Pourcentage d'emprunteurs ayant au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : BNB Centrale des crédits aux particuliers

CALCUL(S) : BNB et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2007-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé par rapport au nombre total d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire. Depuis le 1er juin 2003, la Centrale des crédits aux particuliers enregistre des données relatives aux crédits, notamment hypothécaires, contractés à des fins privées par des personnes physiques en Belgique. La Centrale enregistre également les éventuels défauts de paiement qui surviennent dans le cadre de ces contrats. Les crédits n'ayant pas fait l'objet d'un apurement des sommes impayées sont considérés comme « non-régularisés ».

Indicateur de difficulté financière d'accès à la propriété d'un logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue depuis 2010, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété ; tendance à la diminution à partir de 2014.

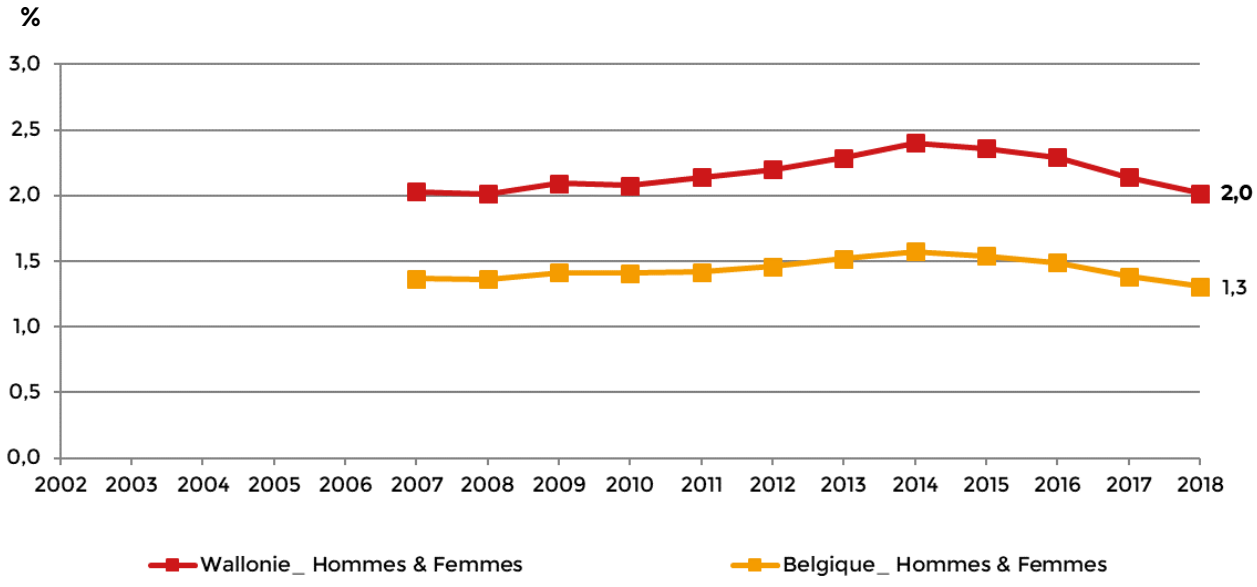

FORMATION

Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) sans diplôme ou uniquement avec le diplôme primaire

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au maximum le diplôme d'études primaires (ou qui n'ont jamais suivi un enseignement).

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très peu qualifié (uniquement un diplôme de l'enseignement primaire ou sans diplôme). L'objectif est d'estimer le pourcentage de la population à risque d'exclusion.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution du pourcentage de la population sans diplôme ou disposant uniquement du diplôme primaire, notamment expliquée par les décès de personnes plus âgées avec une proportion plus importante de peu diplômées.

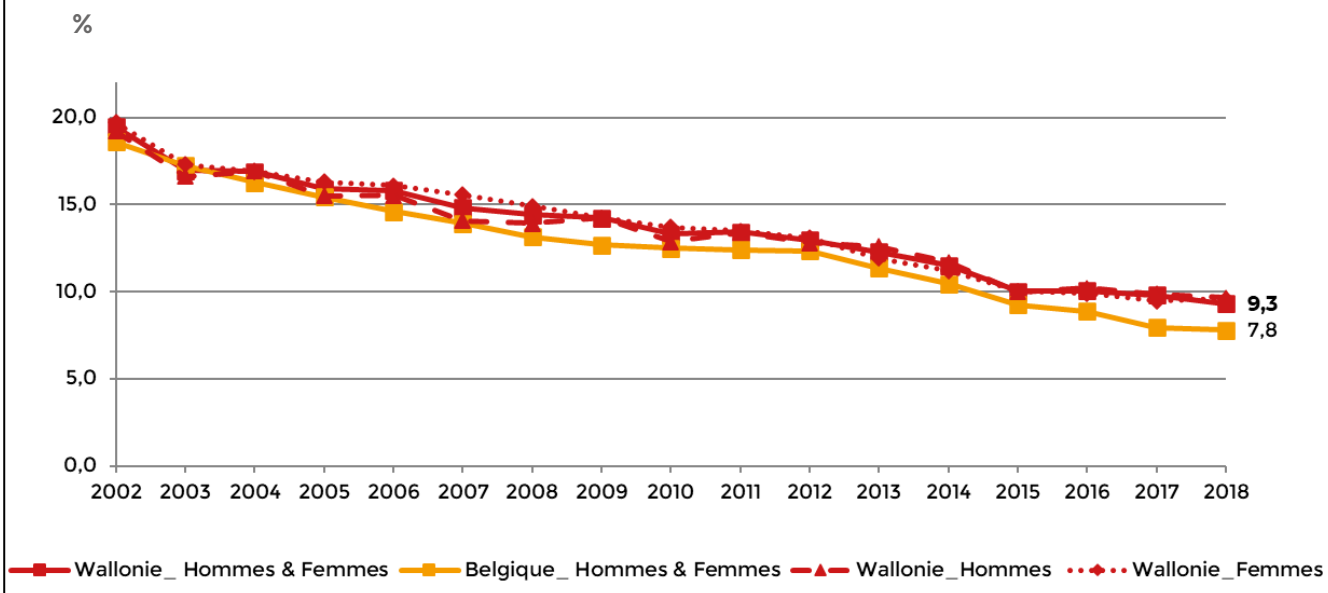

FORMATION

Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au minimum un diplôme de l'enseignement supérieur.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très qualifié : diplôme de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur non universitaire de type court, de type long ou universitaire).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation continue depuis 2002, et écart grandissant entre femmes et hommes.

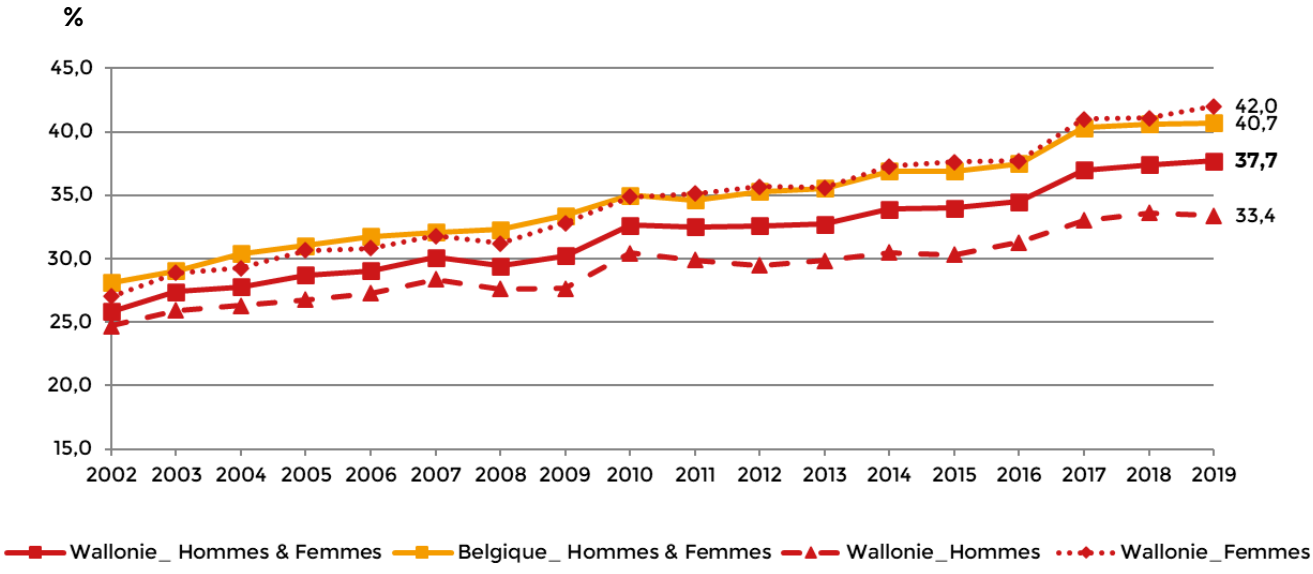

FORMATION

Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur de risque d'exclusion des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuation annuelle, mais tendance à la diminution à partir de 2013, accentuée en 2016. Augmentation en 2019.

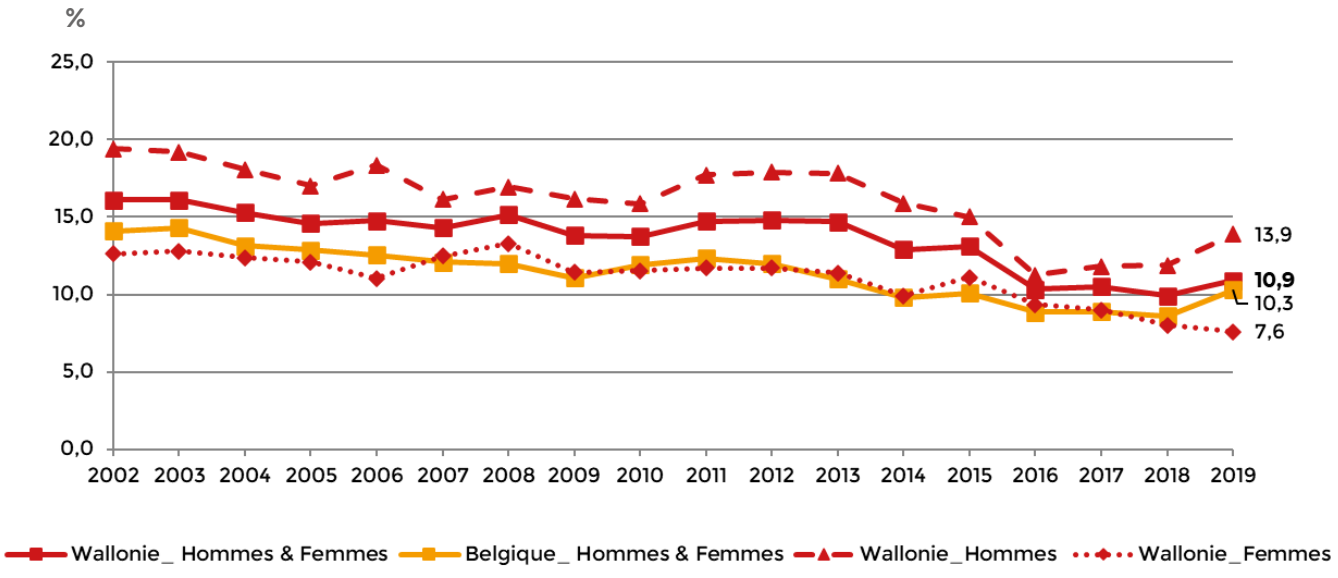

FORMATION

Pourcentage d'élèves "à l'heure" dans le secondaire de plein exercice

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Ministère de la FWB-AGERS fichiers "pilotage"

CALCUL(S) : AGERS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'élèves "à l'heure" dans le secondaire. Un élève est dit "à l'heure" s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il est dit "en retard scolaire".

Statistique annuelle issue des bases de données administratives de la FWB.

Indicateur de parcours des jeunes dans la formation. L'échec scolaire et le redoublement, aux multiples causes, pénalisent les jeunes et sont parfois un premier pas vers l'abandon scolaire.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution du pourcentage d'élèves à l'heure entre 2005 et 2011, hausse en 2011, stabilisation de 2013 à 2016, reprise de l'augmentation ensuite.

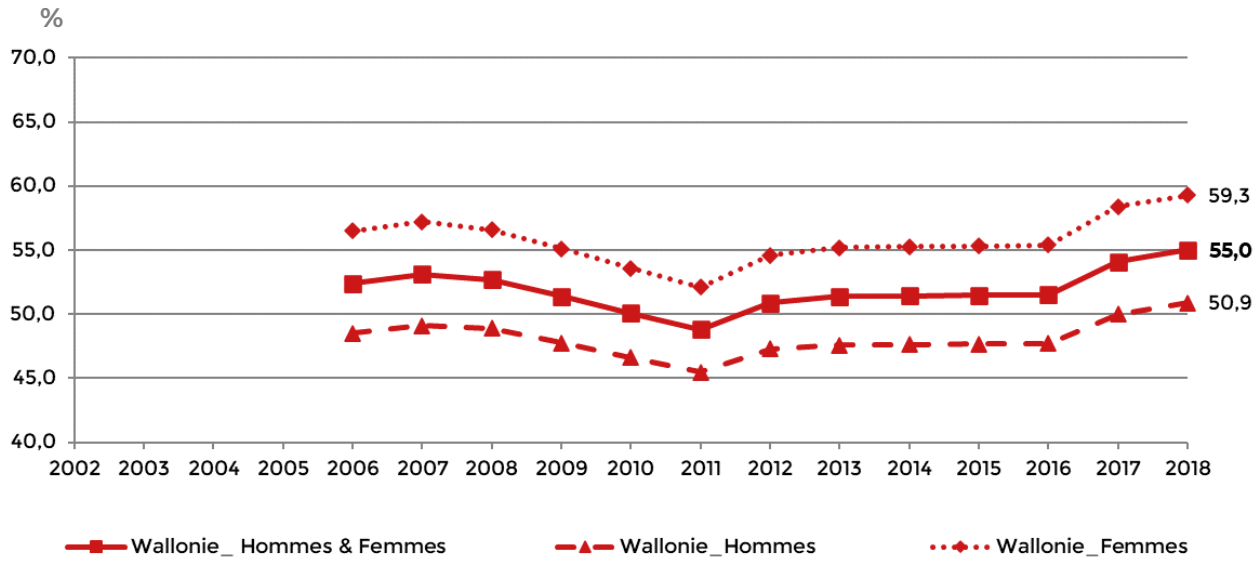

FORMATION

Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2017

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'adultes (25-64 ans) qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence de l'enquête.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de formation tout au long de la vie de la population.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution jusqu'en 2008, légère augmentation jusqu'en 2018. Diminution en 2019.

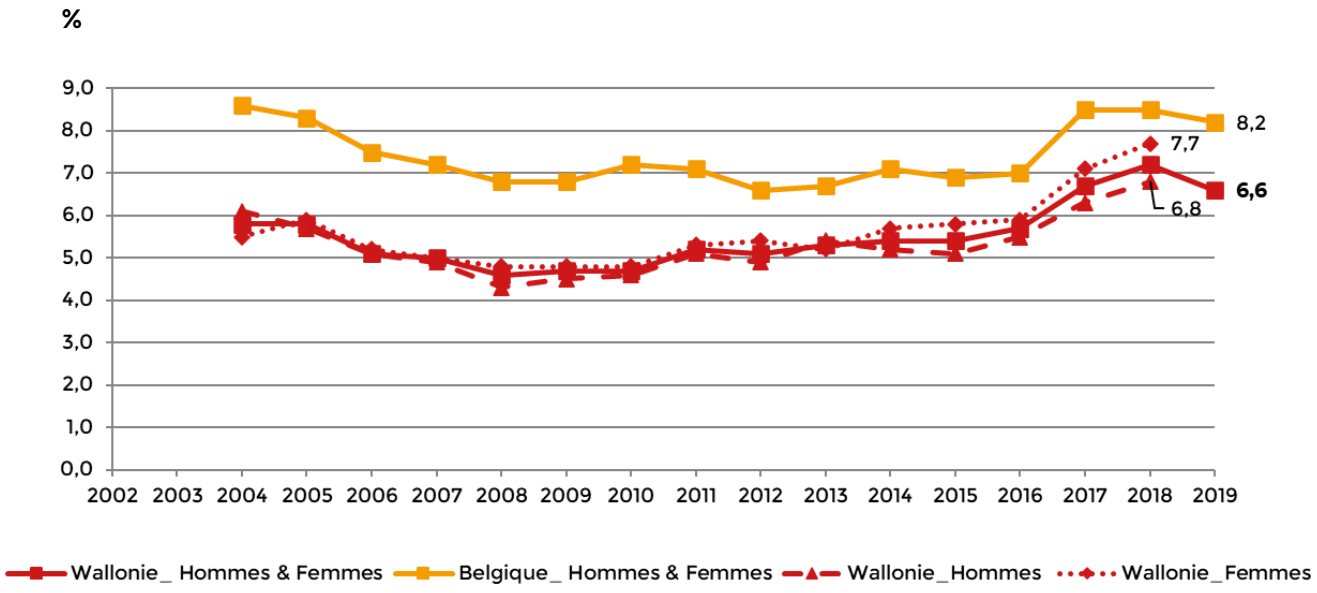

SÉCURITÉ

Nombre de tués dans des accidents de la route (dans les 30 jours) par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)

CALCUL(S) : IBSR

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de tués dans des accidents de la route (décédés sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident) par million d'habitants.

Sur base d'études belges et internationales, le taux d'enregistrement par la police est évalué à 90% pour les accidents mortels (les données des parquets nous permettent cependant d'améliorer les résultats) (Statbel).

Indicateur de la sécurité routière.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle avec quelques fluctuations annuelles.

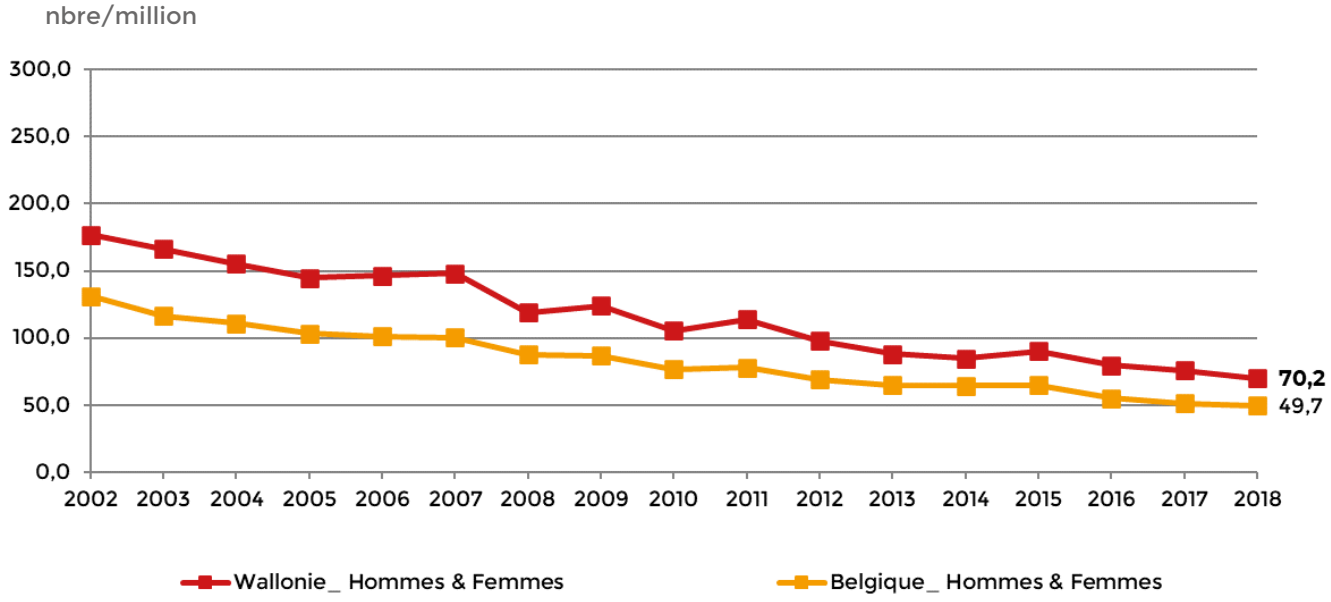

SÉCURITÉ

Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)

CALCUL(S) : IBSR (nombre pondéré)

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants.

Statistique annuelle de l'IBSR.

Indicateur de responsabilité civile engagée dans les accidents de la route.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, surtout parmi les hommes, diminution ensuite jusqu'en 2013, augmentation puis légères fluctuations ensuite.

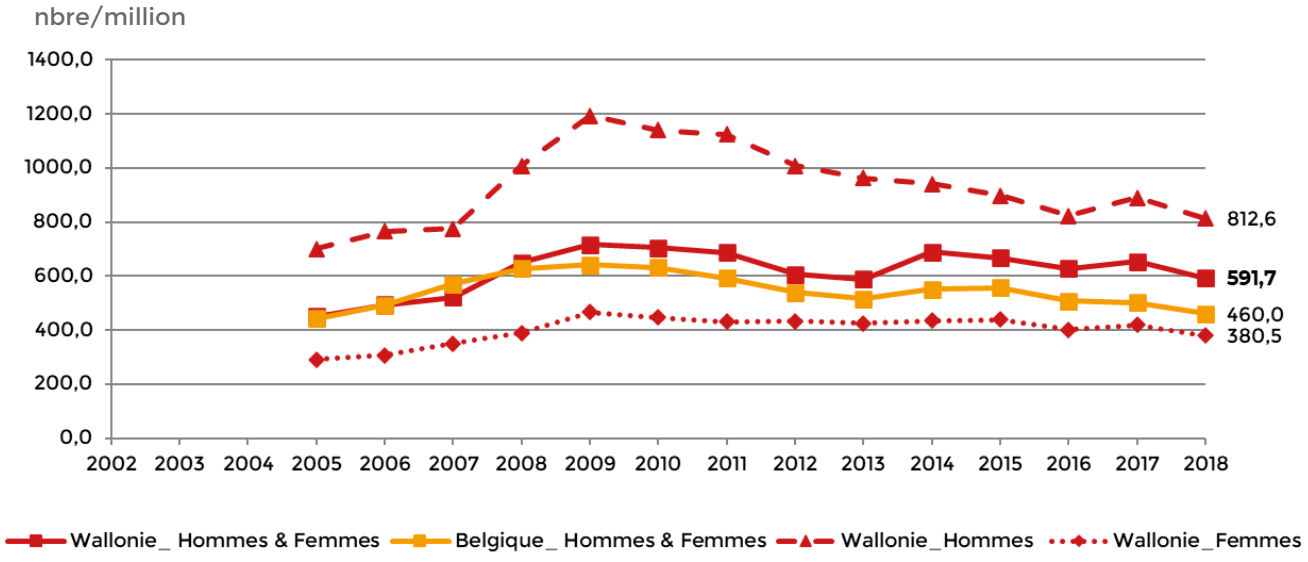

SÉCURITÉ

Nombre d'infractions : infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : CGOP/B - statistiques policières de la criminalité, données de gestion

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants. Les infractions contre l'intégrité physique regroupent une dizaine de figures criminelles parmi lesquelles les coups et blessures volontaires sont les plus fréquents (CGOP/B). À noter que les faits concernant le viol et l'attentat à la pudeur ne sont pas repris dans cette catégorie-ci.

Indicateur d'incivilité grave.

Statistique annuelle basée sur la criminalité enregistrée. Sous-estimation (voir Rapport annuel de la Police Fédérale sur les statistiques policières de criminalité 2011).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2009, diminution et stabilisation ensuite.

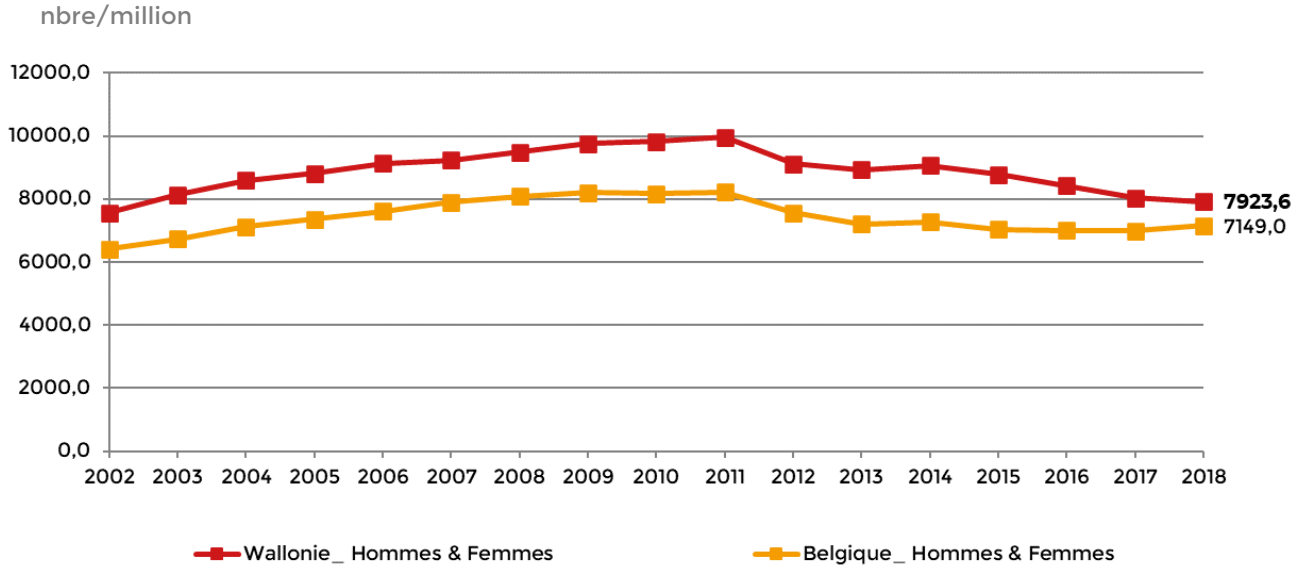

CULTURE

Fréquentation des belges francophones à des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

CALCUL(S) : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2008-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de visiteurs belges francophones aux attractions d'intérêt culturel (châteaux et citadelles, demeures et monuments historiques, musées) ou naturel (grottes et cavernes, jardins, parcs et réserves, parcs animaliers et zoos) proposées en Wallonie.

La participation aux activités culturelles reflète une qualité de vie, des traditions et des croyances. Dans sa dimension sociale, l'activité culturelle procure un sentiment d'identité, de partage de valeurs et d'appartenance ; elle enraye l'exclusion et favorise la cohésion et la stabilité sociale (Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, p.44)

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution quasi continue jusqu'en 2013 ; augmentation jusqu'en 2015, puis stabilisation pour les trois dernières années observées.

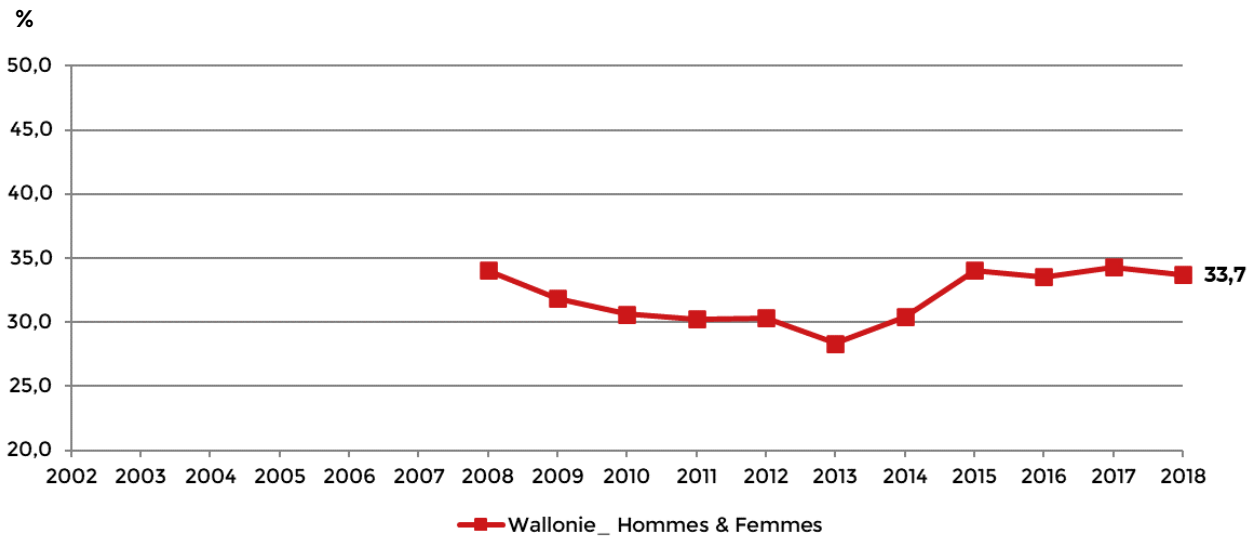

CULTURE

Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : MFWB – Service de la Lecture publique

CALCUL(S) : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage des usagers inscrits dans une bibliothèque publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentés soit par des individus soit par des collectivités. Les collectivités sont des groupes de personnes (associations, institutions, etc.) qui utilisent les services de la bibliothèque à des fins collectives. Une certaine prudence est requise pour l'estimation des usagers que représentent ces collectivités. En effet, parmi celles-ci, il est vraisemblable que tous les membres n'utilisent pas forcément les services de la bibliothèque, mais les estimations produites considèrent que les usages sont réalisés pour l'ensemble des membres et que toutes ces personnes, à travers leur institution, leur groupe, seront informées de l'offre de services de la bibliothèque. Il convient également de tenir compte des « doublons » du simple fait que certaines personnes faisant partie d'une collectivité possèdent aussi une inscription individuelle. On peut ainsi imaginer qu'une personne soit inscrite personnellement à sa bibliothèque, mais qu'elle soit également prise en compte en tant que membre d'une ou des deux associations dont elle est membre.

Indicateur de pratique de lecture de la population et de fréquentation des bibliothèques devenues au fil des ans, depuis la publication du décret de 2009, un véritable opérateur culturel inscrit dans une démarche d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2010 suivie d'une diminution jusqu'en 2013, puis d'une augmentation en 2014, année qui connaît un accroissement appréciable du nombre d'usagers, en particulier des usagers des collectivités ; diminution ensuite.

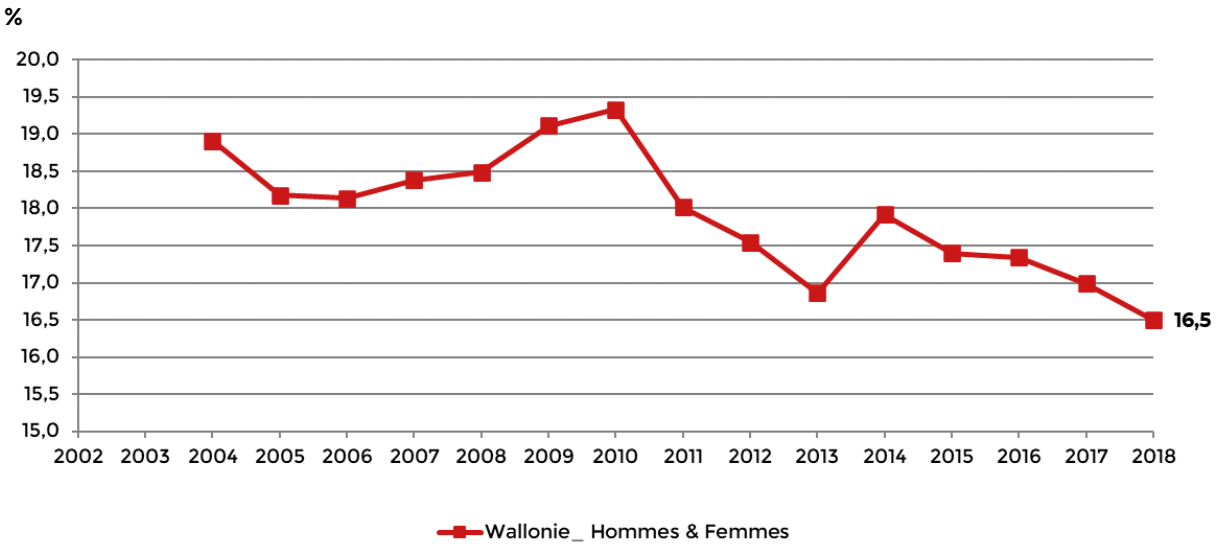

CULTURE

Moyenne des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

UNITÉ : nombre de participants/animations

SOURCE(S) : MFWB – Service de la Lecture publique

CALCUL(S) : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2016

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre moyen de personnes qui participent à des animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FWB dans et hors des bibliothèques (heures du conte, ateliers d'écriture, ateliers de slam, ateliers philo, conférences, rencontres intergénérationnelles, créations mêlant poésie et peinture, ateliers scientifiques…). Depuis le décret de 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (MB 5/11/2009), les animations prennent une place de plus en plus importante au sein des bibliothèques publiques, jouant le rôle de médiation entre les ressources dont elles disposent et leur population. Les animations, réalisées en partenariat avec d'autres structures de la commune (centre culturel…), sont aussi le reflet de la bibliothèque ouverte sur l'extérieur ; elles s'inscrivent dans une vision d'émancipation du public et d'éducation permanente.

Indicateur de pratiques culturelles de la population et de dynamisme des bibliothèques publiques inscrites dans une démarche d'ouverture et d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Augmentation quasi constante, d'année en année, entre 2004 et 2011, interrompue par une baisse en 2009, expliquée par une très forte hausse du nombre d'animations (+15,7%) proportionnellement beaucoup plus importante que la hausse des participants (+9,2%). Diminution forte en 2014, confirmée en 2015. Redressement en 2016 puis légère diminution en 2017 et 2018.

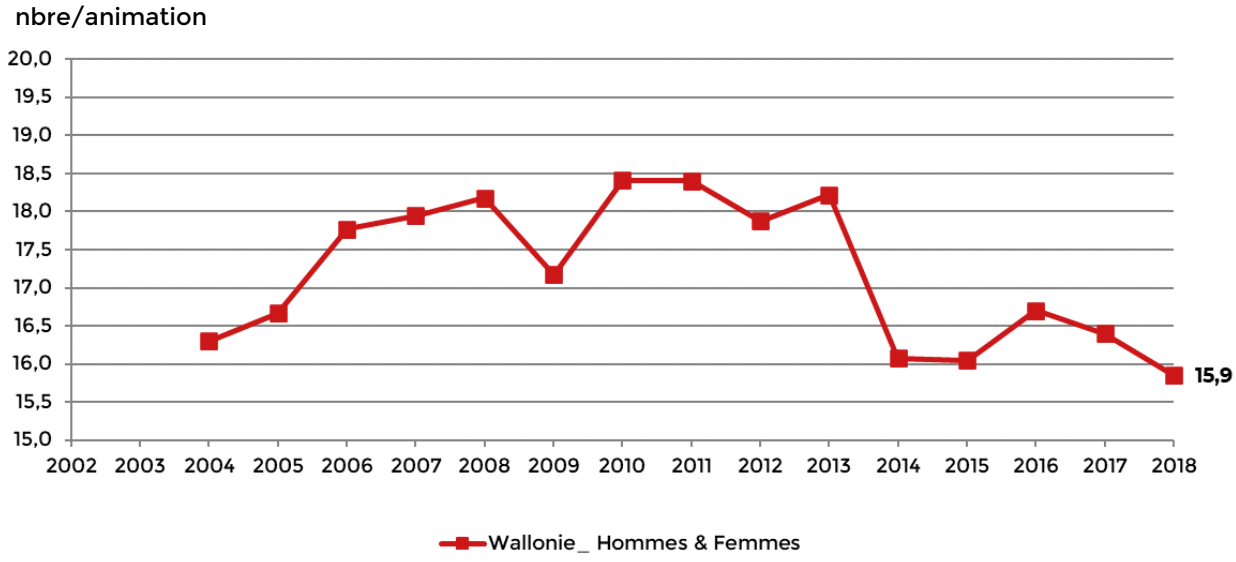

VALEURS

Satisfaction de vie (estimation)

UNITÉ : /

SOURCE(S) : Baromètre social de la Wallonie (BSW), European Value Survey (EVS), European Social Survey (ESS) et Veenhoven

CALCUL(S) : estimation IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Cet indicateur mesure la satisfaction globale des individus en les invitant à répondre, suivant une échelle de gradation, à une question unique "Êtes-vous globalement satisfait de la vie que vous menez ?".

Statistique annuelle estimée sur base de 3 sources d'enquêtes "intercroisées" : BSW (échantillon 1 200 Wallons), EVS (échantillon : 1 500 Belges dont environ 600 Wallons), Eurobaromètre repris par Veenhoven (1 000 Belges).

Indicateur traduisant la satisfaction d vie générale d'une population et donc ses sentiments par rapport à la "vie".

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Diminution jusqu'en 2006, fluctuations fortes en 2007 et 2008. Tendance à la hausse depuis 2012.

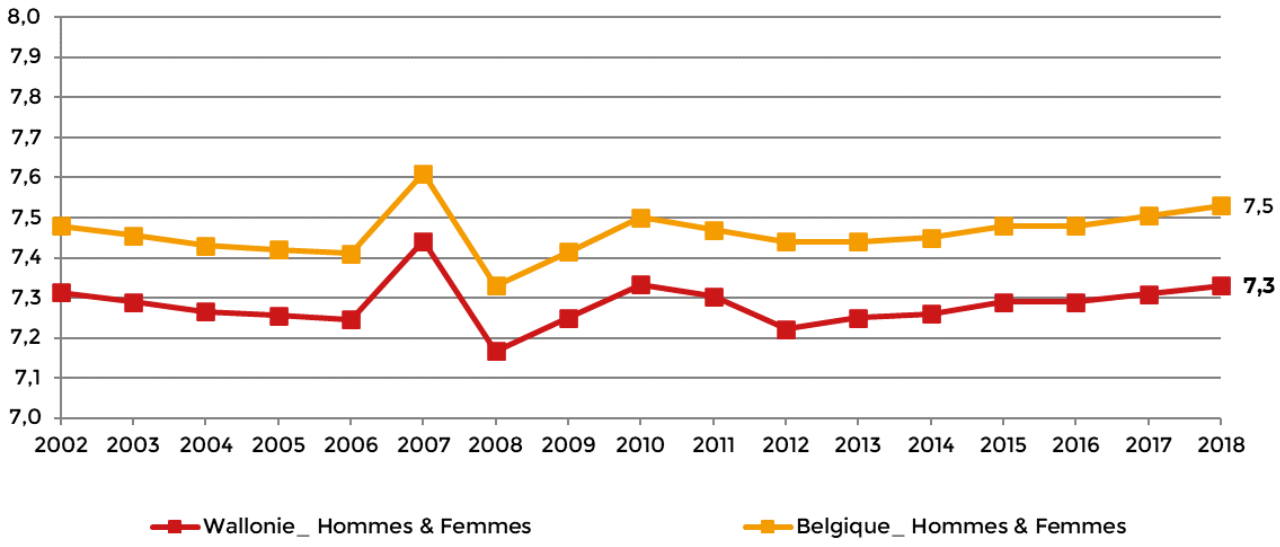

VALEURS

Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages

UNITÉ : %

SOURCE(S) : SPF Finances

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2017

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage du montant total des libéralités déclarées au code 3940 de la déclaration d'impôt des personnes physiques (c'est-à-dire sans tenir compte des libéralités à des institutions d'enseignement ou de recherche, codes 1393 et 2393). Cette déclaration permet, à certaines conditions, une déduction d'impôts. Depuis le 1er janvier 2011, le montant minimum pour être fiscalement déductible est passé de 30 à 40 euros, ce qui peut influencer la courbe d'évolution du pourcentage.

Indicateur qui traduit une générosité financière de la population (à travers les libéralités).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à l'augmentation sur l'ensemble de la période, avec quelques pics en 2005, 2010, 2013 et 2017.

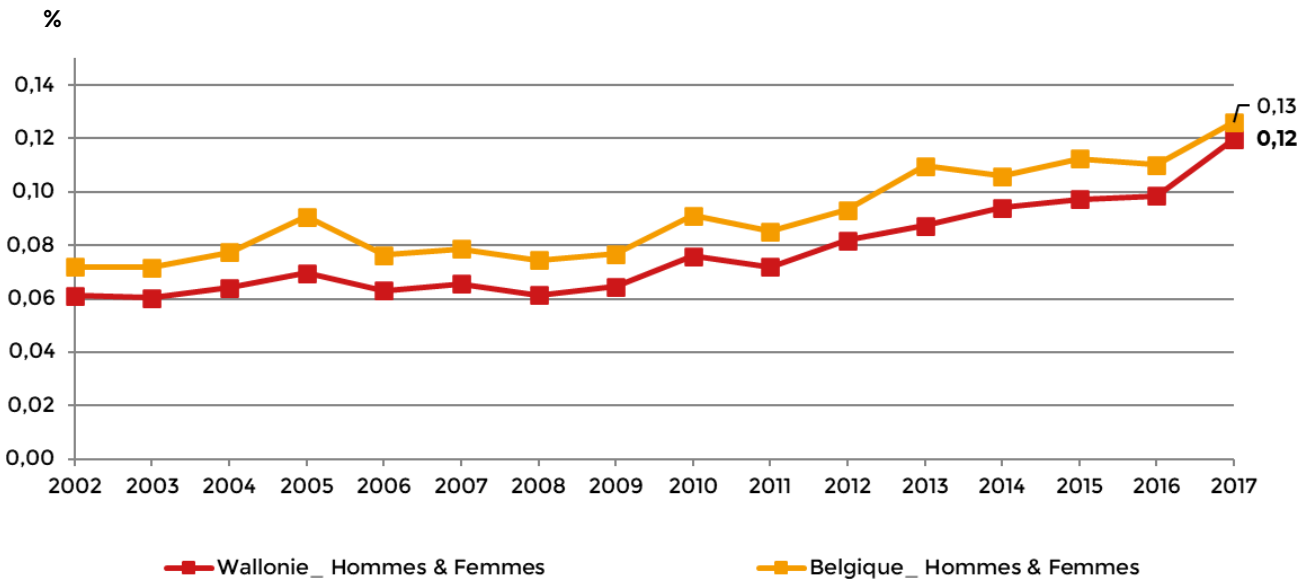

VALEURS

Pourcentage de nouveaux donneurs de sang par rapport à la population en âge de donner

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Croix Rouge de Belgique et Statbel

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage des nouveaux donneurs de sang qui se sont présentés à un lieu de collecte de la Croix Rouge de Belgique (francophone) en fonction de la population adulte en âge de donner (de 18 à 65 ans).

Indicateur qui traduit une générosité non-financière (à travers les dons de sang).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2007 à 2010, légère diminution ensuite, reprise en 2013, avec un pic d'augmentation en 2016, diminution en 2017, légère reprise en 2018.

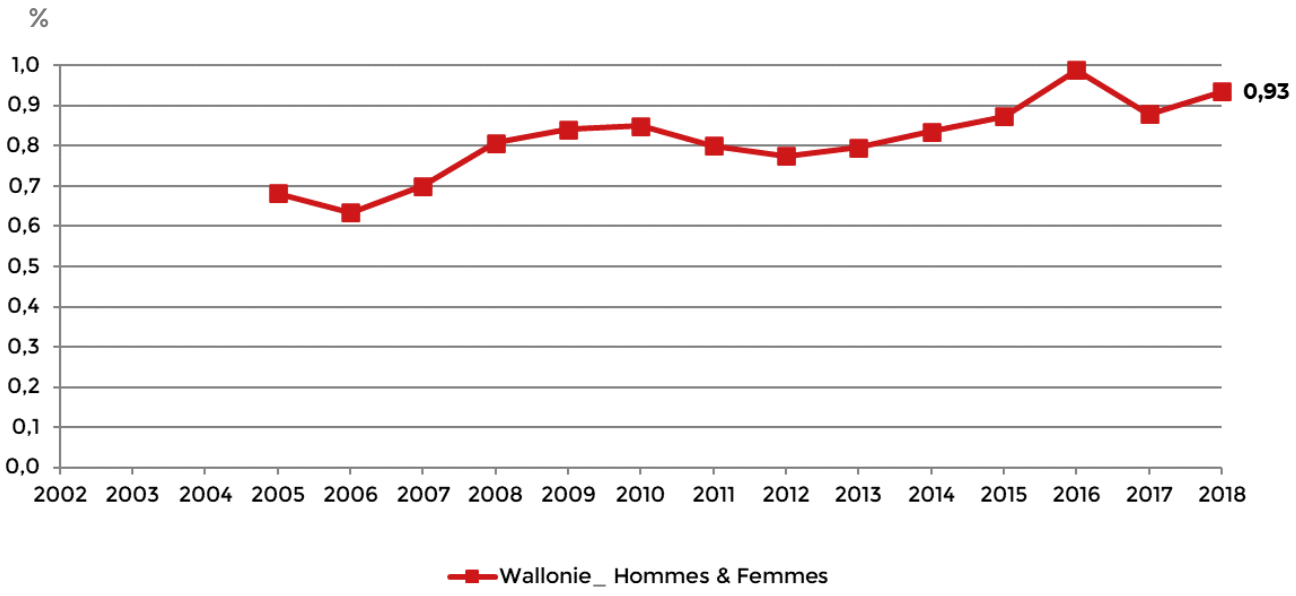

REVENU

Revenu disponible ajusté net par habitant

UNITÉ : euros de 2014/habitant

SOURCE(S) : ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2017

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le revenu disponible ajusté net des ménages est la somme dont dispose un ménage chaque année, après impôts. C'est un indicateur estimant, au niveau macroéconomique, le pouvoir d'achat ou la capacité à répondre aux besoins en termes de consommation de divers biens et services.

Statistique annuelle dérivée des publications de l'ICN.

Indicateur de niveau de vie.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, ensuite diminution en 2010 (pas de retard d'un an comme les statistiques fiscales) suivie d'une stabilisation jusqu'en 2015, augmentation sur la fin de la période.

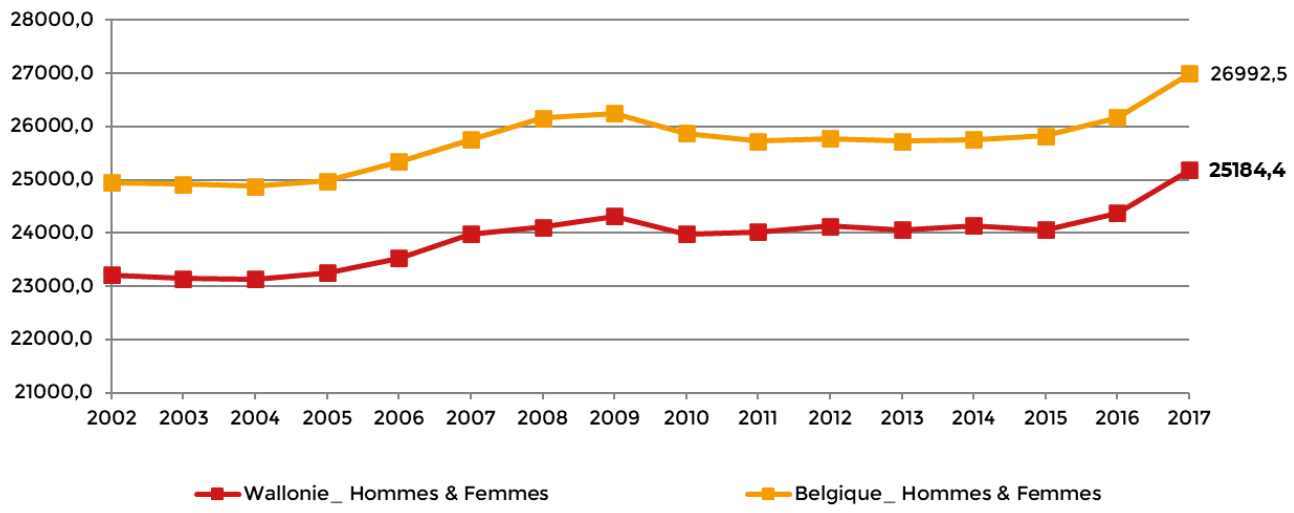

REVENU

Pourcentage de majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes (fin de l'année)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : BNB Centrale des crédits aux particuliers et Statbel

CALCUL(S) : BNB et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes ayant un règlement collectif de dettes (RCD) en cours à la fin de l'année dans la population majeure (18 ans et +). Le règlement collectif de dettes (RCD) est une procédure judiciaire de médiation de dettes dont l'objectif est de rétablir la situation financière d'une personne en état de surendettement durable en procédant, dans la mesure de ses possibilités, au remboursement de toutes ou d'une partie de ses dettes tout en veillant à lui garantir une vie conforme à la dignité humaine.

Statistique annuelle basée sur les données de la BNB - Centale des crédits aux particuliers.

Indicateur de pauvreté.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : en augmentation de 2006 à 2014. Diminution depuis 2015.

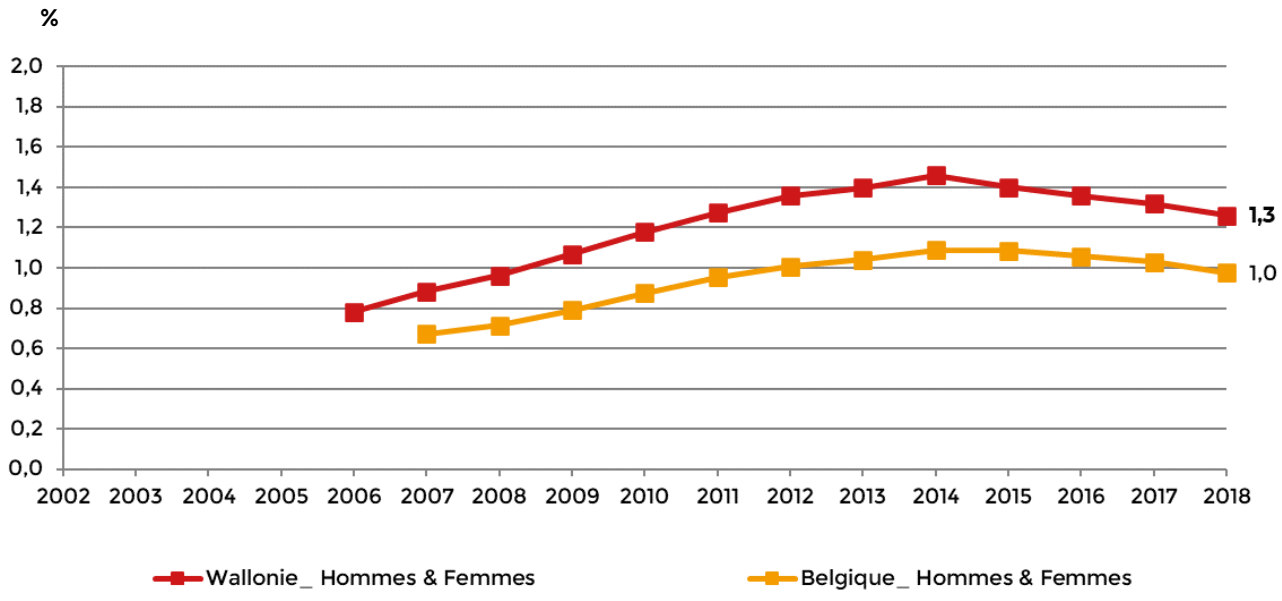

REVENU

Pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes de 0 à 17 ans vivant dans des ménages dont aucun des membres n'occupe un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de risque de pauvreté des enfants.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations légère tout au long de la période.

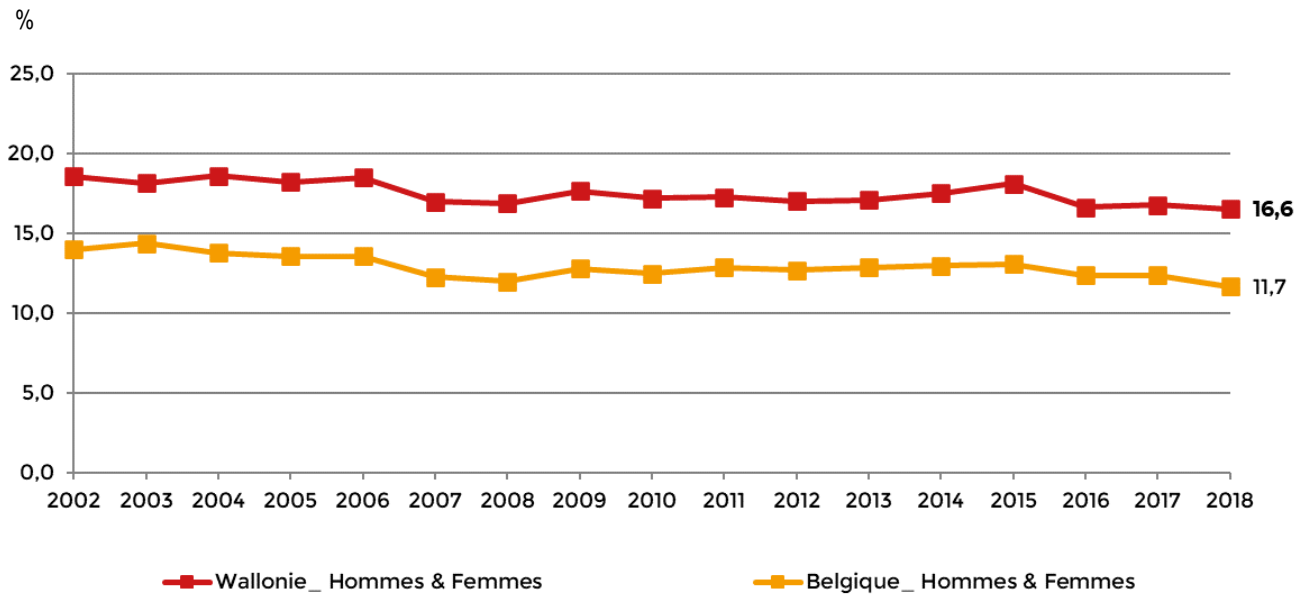

REVENU

Pourcentage de clients résidentiels en défaut de paiement pour l'électricité

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : CWAPE

CALCUL(S) : CWAPE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2007-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage de clients résidentiels (particuliers) déclarés en défaut de paiement par rapport à l'ensemble des clients résidentiels.

Si le client n'a pas été en mesure de régulariser sa situation après l'envoi d'au moins un courrier de rappel et d'un courrier de mise en demeure, le fournisseur peut, conformément à l'article 31 (en électricité) de l'AGW OSP (Arrêté du Gouvernement Wallon relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité), le déclarer en défaut de paiement.

Statistique annuelle basée sur les bases de données administratives de la CWAPE (uniquement depuis 2007).

Indicateur de déprivation lié à l'accès à l'énergie dans le logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : en augmentation par palier depuis 2007, légère diminution depuis 2017.

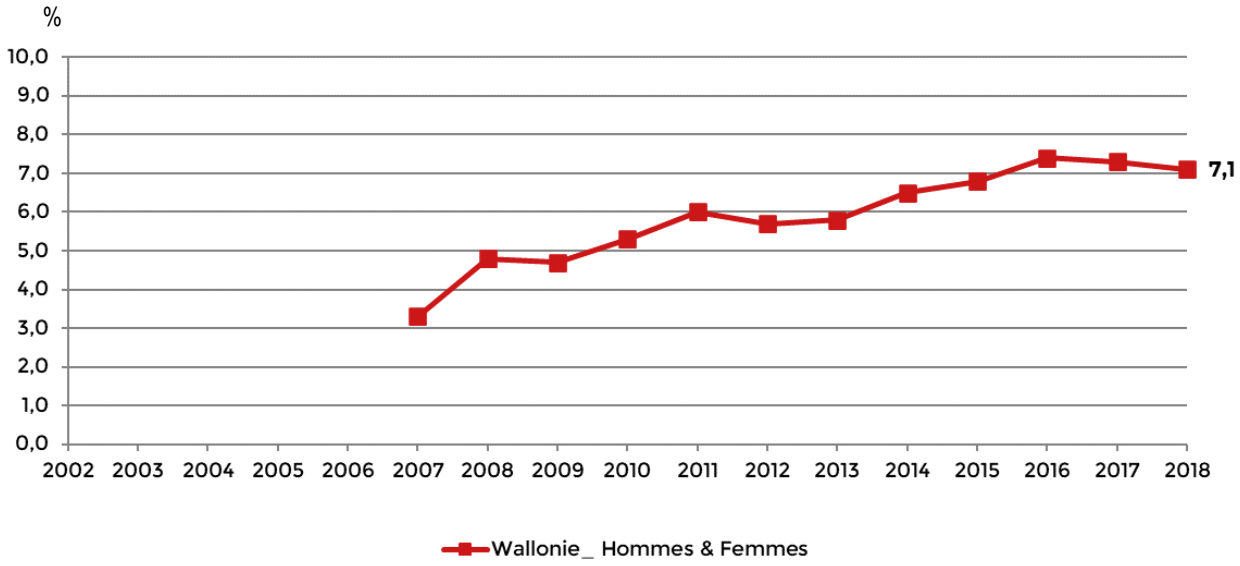

EMPLOI

Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans

UNITÉE : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler.

Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'accès au marché du travail, un des déterminants de l'intégration sociale.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : très légère augmentation tendancielle pour l'ensemble de la population, combinaison de tendances par genre très différentes : augmentation soutenue et continue du taux d'emploi féminin et diminution du taux d'emploi masculin qui augmente en fin de période..

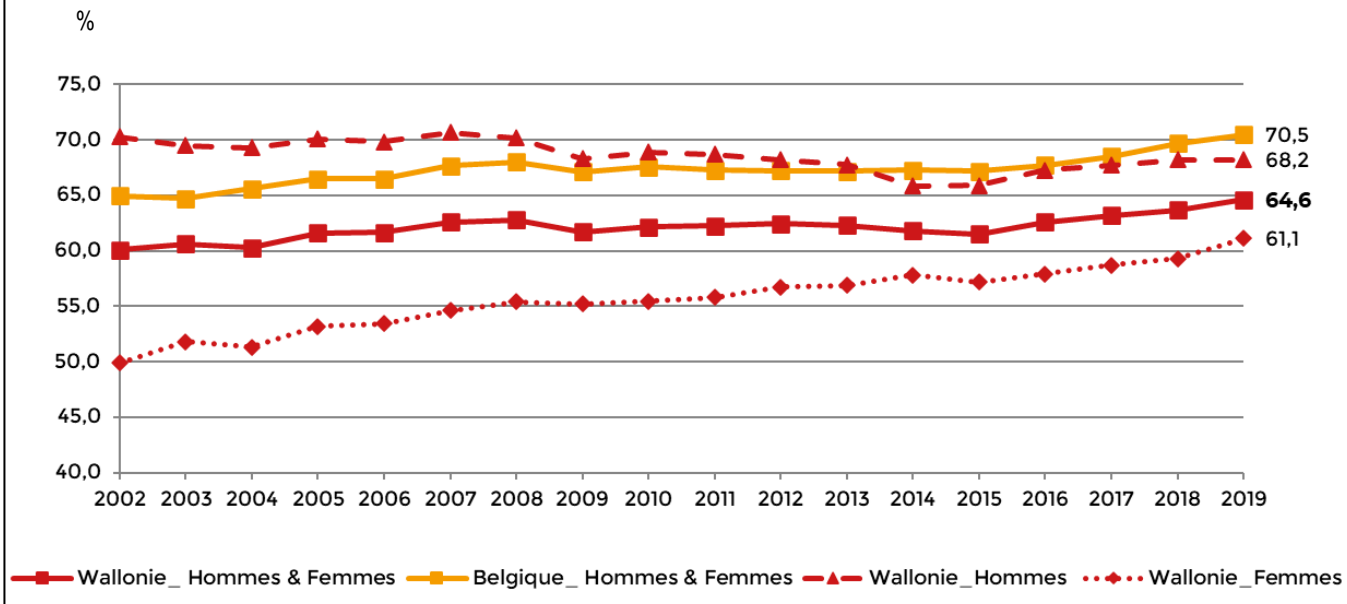

EMPLOI

Salaire journalier brut médian

UNITÉ : euros/ETP (équivalent temps plein)

SOURCE(S) : Office national de Sécurité sociale (ONSS)

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).

La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :

http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie.

Indicateur de niveau de vie, à travers le revenu professionnel.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation quasi constante.

euros/ETP

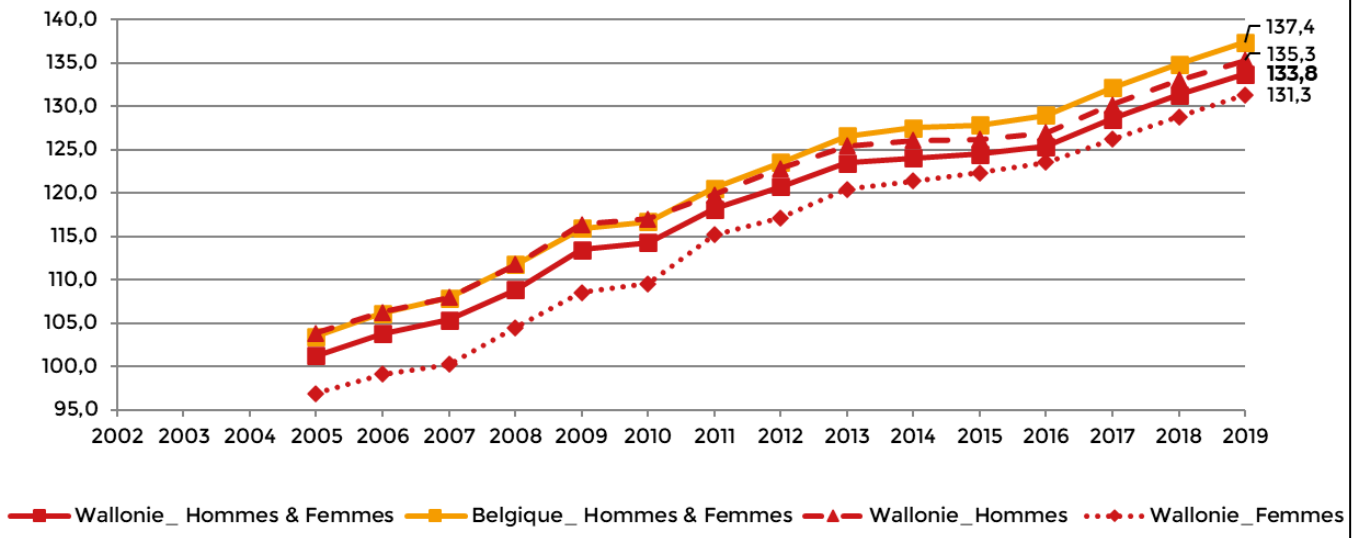

EMPLOI

Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés de 15 à 64 ans. L'emploi temporaire concerne l'emploi à durée déterminée ou lié à une période non connue, mais clairement définie sur la base de critères objectifs tels que l'achèvement d'un contrat ou le remplacement temporaire d'un salarié absent.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur des conditions de travail et de la précarité de l'emploi.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : quasi stable jusqu'en 2015, augmentation en 2017 et 2018. Diminution de l'écart entre les hommes et les femmes le long de la période.

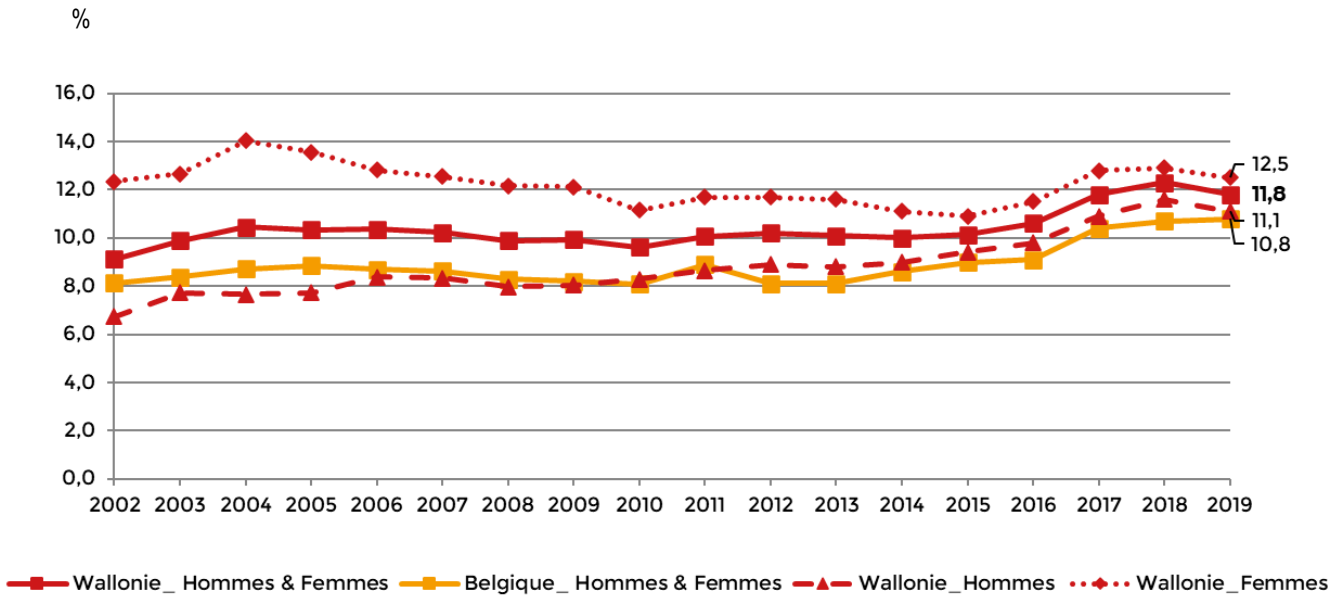

EMPLOI

Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus). Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de difficulté d'accès au marché du travail et de risque d'exclusion de la société lié à une période de chômage prolongée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations annuelles conjoncturelles/cycliques avec, sur la période analysée, un maximum en 2005 et un minimum en 2012. Diminution en 2018, confirmée en 2019.

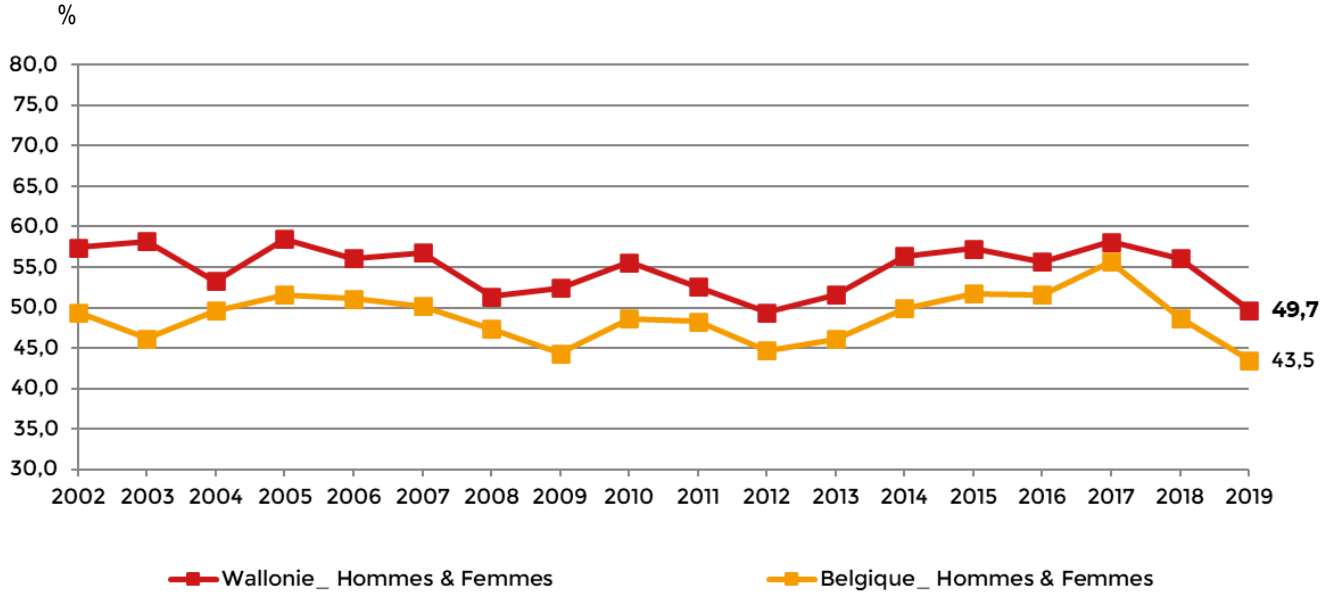

EMPLOI

Pourcentage de travailleurs salariés assujettis à l'ONSS bénéficiant d'un congé thématique pour l'un des motifs suivants : congé parental, congé pour assistance médicale, congé pour soins palliatifs.

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : ONEM - Statistiques des payements ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le congé thématique est une forme spécifique d'interruption de carrière complète ou partielle permettant au travailleur de suspendre ou de réduire temporairement ses prestations pour s'occuper de son / ses jeunes enfant(s) (congé parental) ou pour assister ou octroyer des soins à un membre de son ménage ou de sa famille qui souffre d'une maladie grave (congé pour assistance médicale) ou encore pour prodiguer des soins palliatifs destinés à une personne en fin de vie souffrant d'une maladie incurable en phase terminale (congé pour soins palliatifs). Durant cette interruption, le travailleur peut obtenir une allocation d'interruption payée par l'ONEM.

L'unité statistique prise en considération est le nombre de payements effectués en moyenne par mois au cours d'une année, appelé mois d'introduction. Au cours d'un mois d'introduction, plusieurs paiements peuvent être effectués pour une seule personne. La notion d'unités physiques ne fait donc pas référence au nombre de personnes payées.

Le congé thématique permet de mieux concilier travail et vie privée. Il contribue à favoriser le développement personnel de chacun et la répartition des tâches au sein des ménages.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance stable jusqu'en 2012, augmentation ensuite, diminution en 2018.

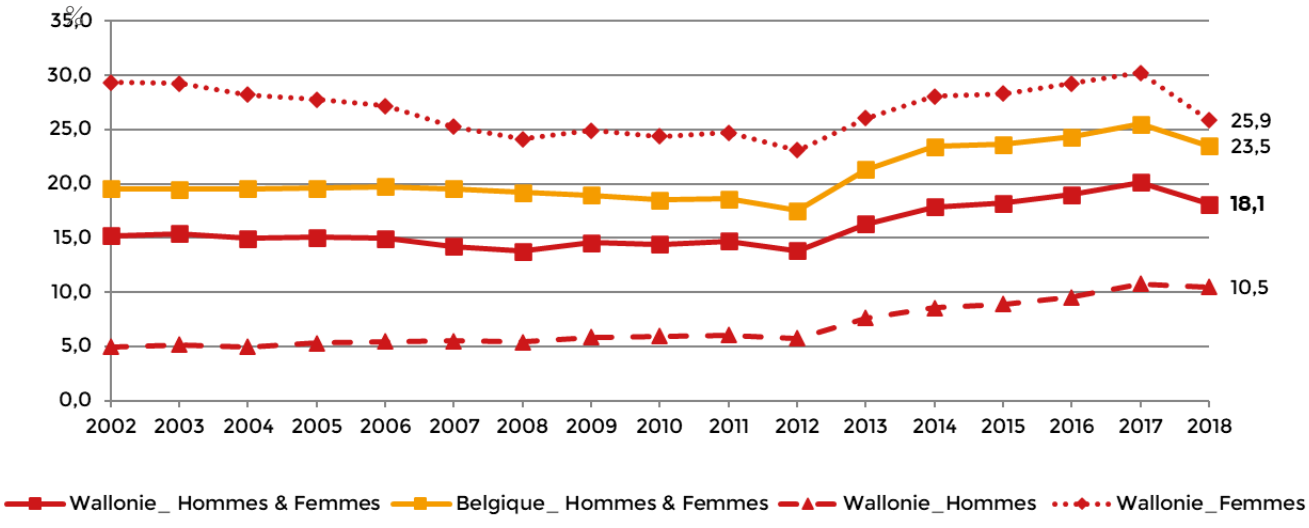

DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

Différence entre le taux de suicide des hommes et des femmes

UNITÉ : /

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2017

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Différence entre le taux de suicide des hommes et des femmes.

Statistique annuelle issue des bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée "suicide", probablement sous-estimée.

Indicateur d'inégalités par rapport au mal-être profond.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à la diminution légère de l'écart, avec fluctuations notamment en 2008, 2012 et 2014.

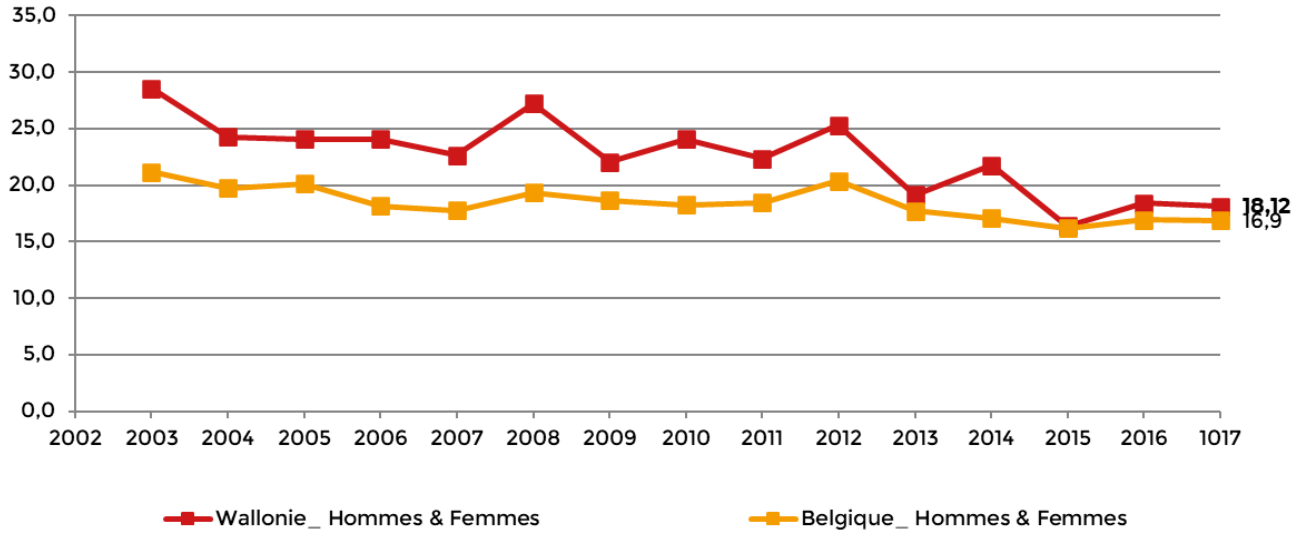

DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

Différence entre le taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et celui des hommes non BIM

UNITÉ : /

SOURCE(S) : AIM sur base notamment de Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : La différence de taux de mortalité permet de comparer la mortalité dans deux sous-populations différentes, celle des hommes bénéficiaires de l'intervention majorée et celles des hommes qui n'en bénéficient pas. Un bénéficiaire de l'intervention majorée est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé de l'assurance maladie obligatoire pour certaines prestations de santé souvent en raison d'une situation de précarité. Le droit est automatique pour les personnes qui bénéficient d'une allocation sociale telles que : le revenu d'intégration du CPAS, la garantie de revenus aux personnes âgées, l'allocation aux personnes handicapées octroyée par le Service public fédéral Sécurité sociale.

Le droit est également ouvert aux enfants atteints d'un handicap reconnu d'au moins 66 % , aux étrangers mineurs non accompagnés ou aux enfants orphelins de père et de mère. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Grâce à l'intervention majorée, l'accès aux soins de santé, aux transports et à l'énergie (consultations médicales, médicaments, frais d'hospitalisation, ...) est facilité pour les personnes disposant de faibles revenus ou confrontées à des situations sociales à risques.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à la diminution de l'écart sur toute la période.

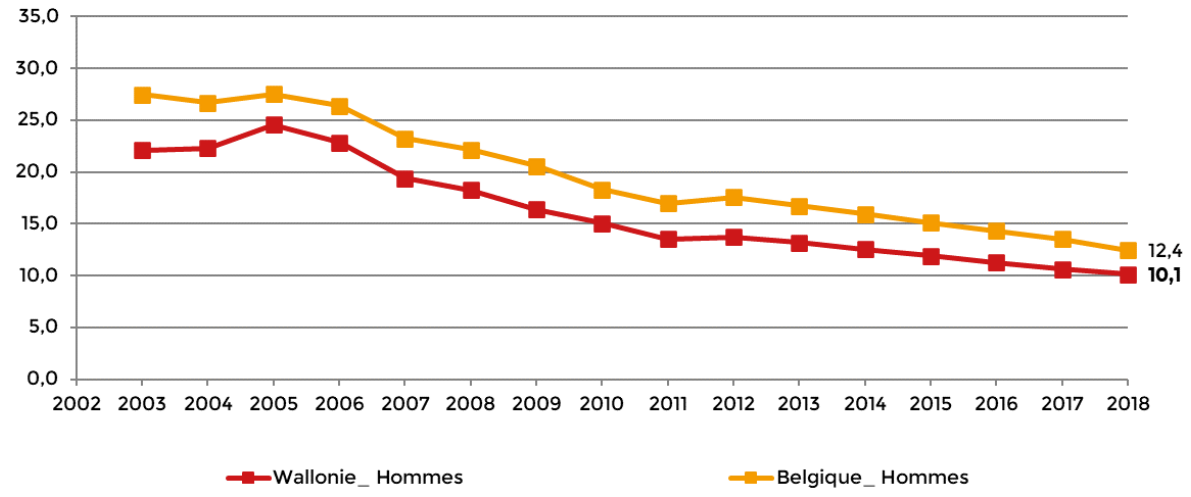

DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

Différence entre le pourcentage des hommes diplômés du supérieur et les femmes de même niveau de diplôme (de 25 à 49 ans)

UNITÉE : écarts de %

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Les jeunes adultes n'accèdent pas de manière égale à un niveau de diplôme du supérieur. L'indicateur est construit pour présenter l'inégalité de genre. D'autres sous-groupes pourraient également être testés.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à la formation des jeunes adultes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Tendance à la hausse en palier tout au long de la période.

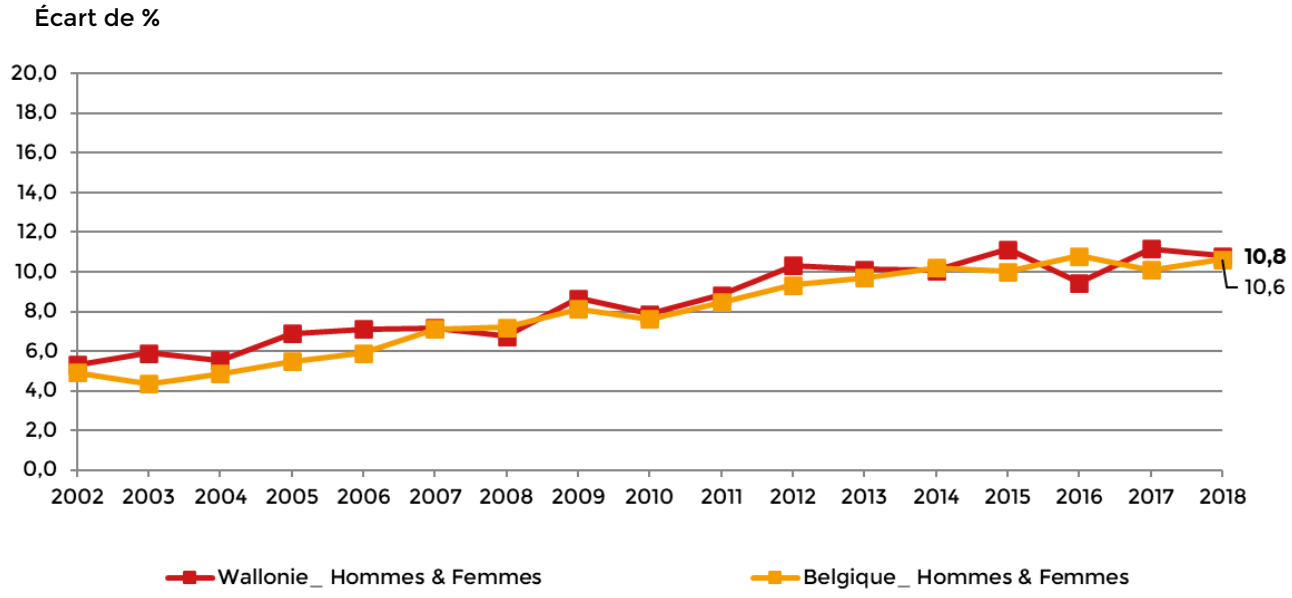

DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

Différence entre le pourcentage des jeunes hommes sans diplôme du secondaire et ne suivant pas de formation et les jeunes femmes dans la même situation (18 à 24 ans)

UNITÉ : différence de %

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :

La problématique des inégalités des jeunes par rapport à l'accès à un diplôme de base ou à une formation menant plus facilement à l'emploi est préoccupante.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à l'accès à la formation des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Fluctuations avec une tendance générale à une réduction des écarts sur l'ensemble de la période. En cours de période, réduction des écarts entre 2002 et 2007, ponctués par une augmentation en 2006 ; stabilisation entre 2007 et 2010 ; nouvelle hausse entre 2010 et 2014. Réduction plus forte des écarts à partir de 2014. Pour 2017, augmentation des écarts, confirmée en 2018.

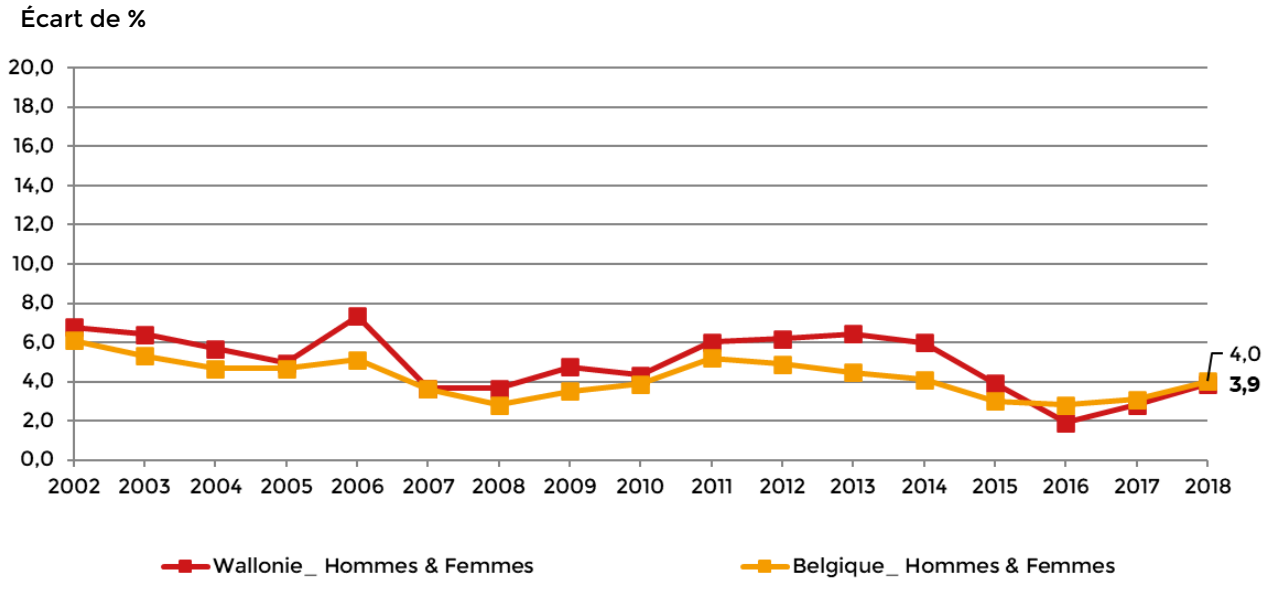

DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Différence interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : /

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Différence interquartile (entre le 3e quartile et le 1er quartile) du salaire journalier brut des travailleurs salariés estimés en équivalent temps plein (ETP) assujettis à l'ONSS (et donc sans tenir compte des assujettis à l'ONSSAPL), en moyenne annuelle. Les quartiles sont estimés sur la base des classes salariales de rémunération journalière disponibles à l'ONSS. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération journalière, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site : http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie

Statistique annuelle basée sur les données de l'Office national de Sécurité sociale.

Indicateur des inégalités de revenu du travail utilisé pour approcher les inégalités de revenu.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'écart depuis 2005.

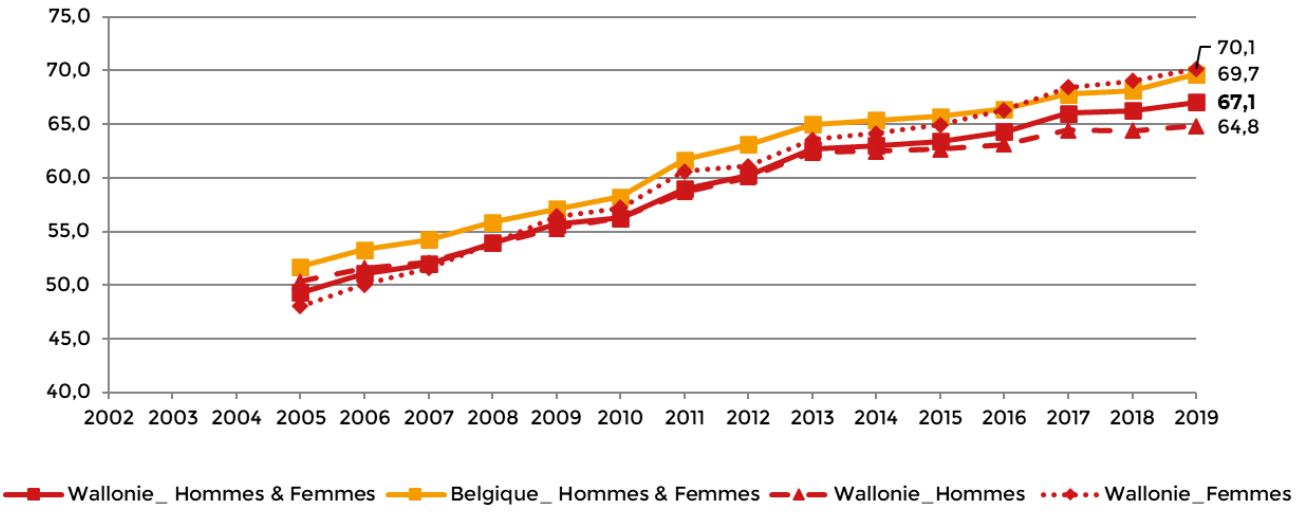

DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Écart de salaires hommes - femmes calculé sur les salaires médians journaliers des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : euros

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : L'écart de salaire est calculé sur le salaire médian journalier des salariés wallons assujettis à l'ONSS.

Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).
La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :
http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie.

L'écart salarial entre hommes et femmes permet d'approcher les discriminations et les inégalités sociales de genre au sein du marché du travail.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : période stable jusqu'en 2010, réduction en 2011, tendance à une légère diminution depuis.

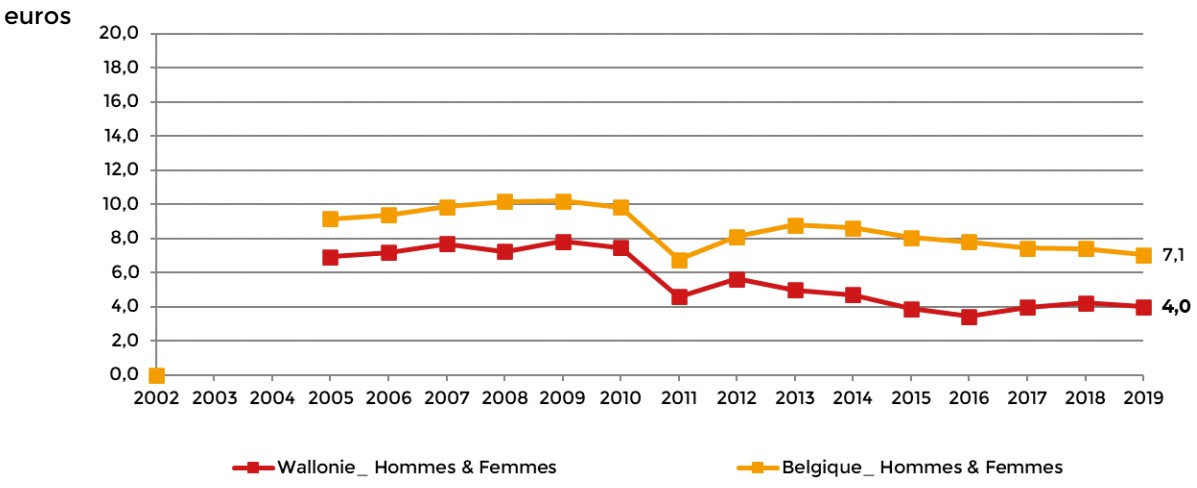

DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Différence de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les jeunes de 18-24 ans et les adultes

UNITÉ : différence de %

SOURCE(S) : Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Différence de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les 18-24 ans et les adultes (18-64 ans). Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. L'indicateur clé repris ici rapporte le nombre mensuel moyen.

Statistique basée sur les publications du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

Indicateur des inégalités de revenu d'intégration sociale selon l'âge.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'écart de 2003 à 2005, période de stabilisation ensuite, augmentation plus forte de l'écart depuis 2012, traduisant une détérioration de la situation sociale des jeunes.

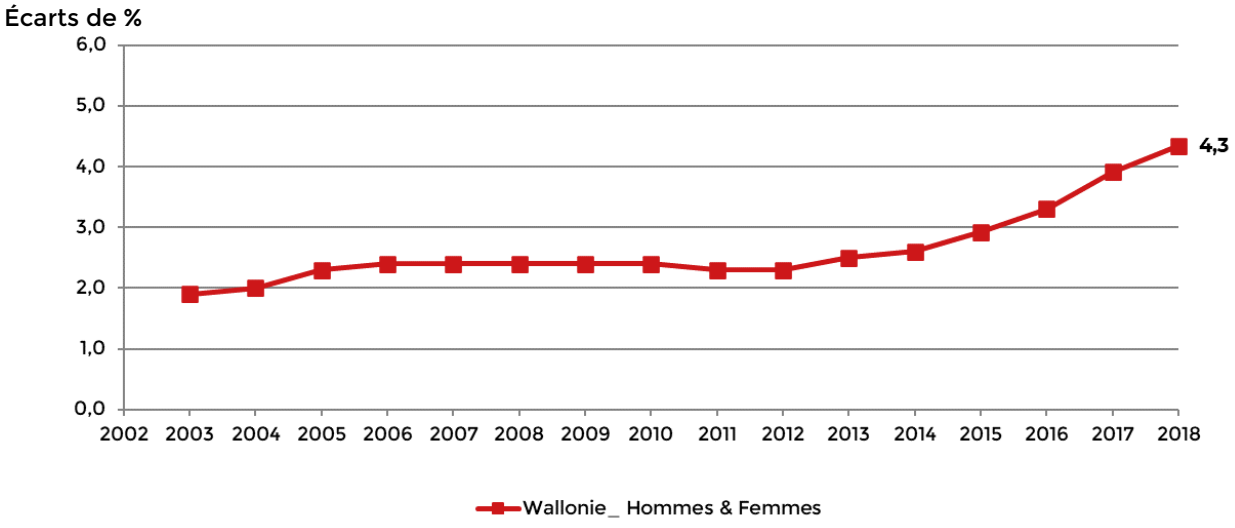

DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart entre le taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et le taux de chômage BIT des 25 à 45 ans

UNITÉ : écart de pourcentages

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Différence entre le taux de chômage BIT annuel des jeunes de 15 à 24 ans et le taux de chômage BIT des 25 à 49 ans. Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations annuelles avec, sur la période analysée, un maximum en 2013 et un minimum en 2018.

Écart de %

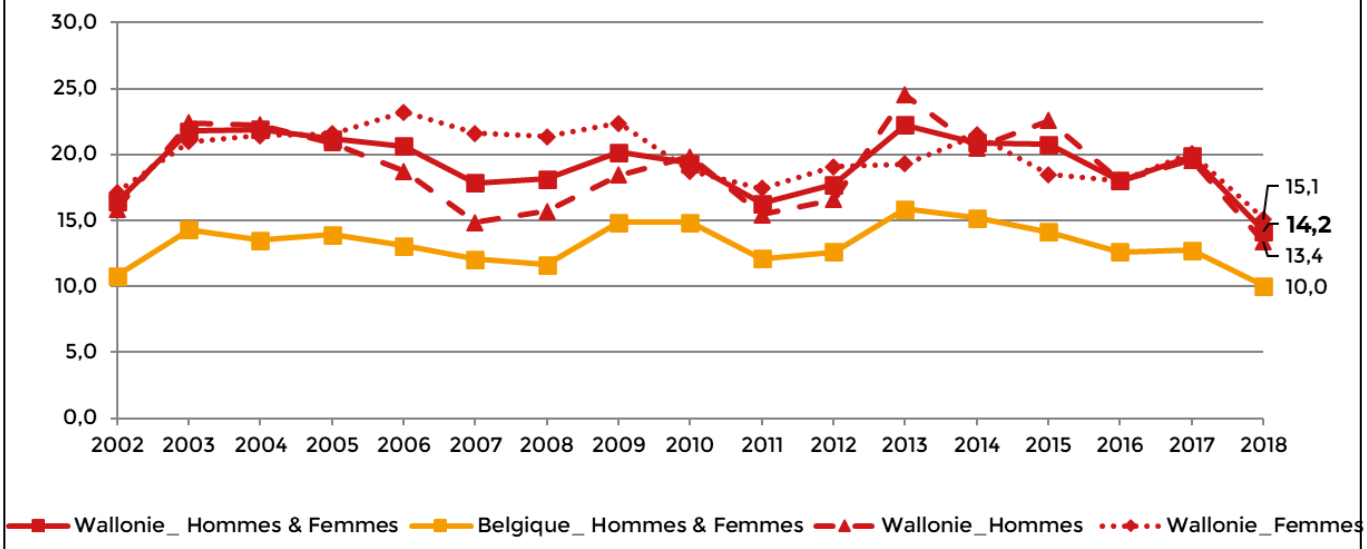

DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart des taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des taux d'emploi des personnes nées hors UE

UNITÉ : écart de pourcentages

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE, Statbel, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Différence entre le taux d'emploi BIT annuel des personnes nées en Belgique et celui des personnes nées hors UE. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des populations nées à l'étranger (hors UE).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance globale à la baisse avec plusieurs fluctuations en cours de période. Augmentation des écarts en 2018 et 2019.

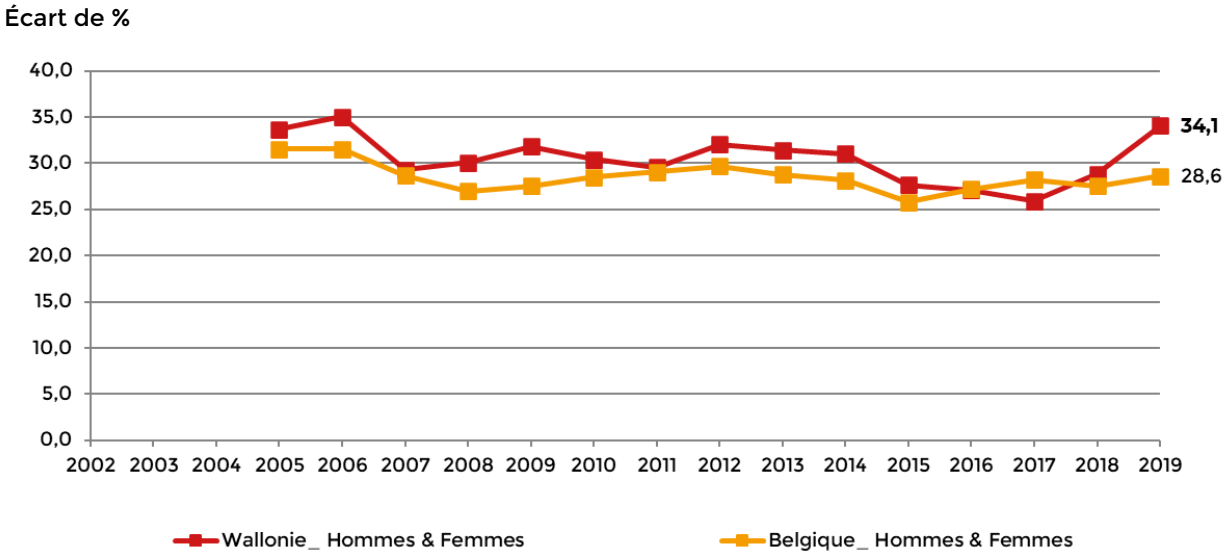

DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart des taux d'emploi BIT des personnes ayant un niveau de diplôme bas avec le taux d'emploi des personnes avec un niveau de diplôme du supérieur

UNITÉ : écart de pourcentages

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Différence entre le taux d'emploi BIT. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail en fonction du niveau de diplôme.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance globale à l'augmentation de l'écart, accentuée depuis 2014.

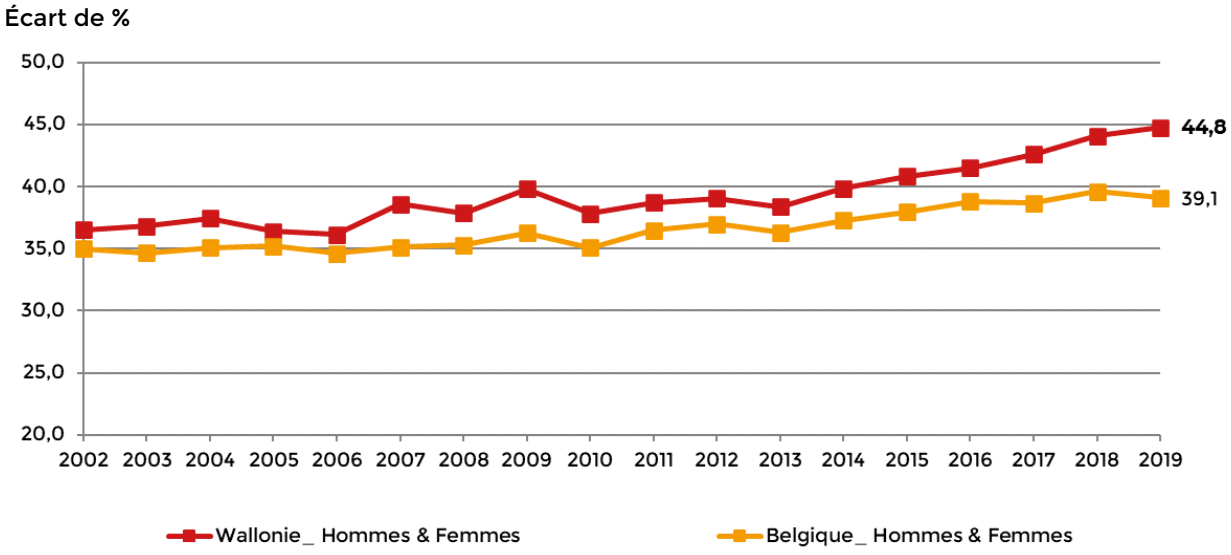

Wallonie

Iweps

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.
Plus d'infos : https://www.iweps.be

2020

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Vous pouvez consulter ou télécharger cette publication sur notre site : www.iweps.be